



**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DU

BRÉSIL

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Brésil est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Brésil.

---

**Table des matières**

<b>1 APERÇU GÉNÉRAL .....</b>	<b>4</b>
<b>2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
2.1 Aperçu général de la situation macroéconomique .....	4
2.2 Cadre juridique et réglementaire général.....	5
2.2.1 Conditions de l'activité des entreprises .....	5
2.2.2 Système financier .....	7
2.2.3 Marché des assurances.....	9
2.2.4 Marché des valeurs mobilières.....	11
2.2.5 Entreprises publiques et privatisation .....	13
2.2.6 Marchés publics .....	14
2.2.7 Régime de change et régime applicable aux capitaux étrangers.....	14
2.2.8 Assurance à l'exportation.....	15
2.2.9 Financement à long terme de la production et des exportations.....	15
2.3 Politiques sociales.....	16
<b>3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE (2017-2021) .....</b>	<b>18</b>
3.1 Évolution récente du commerce extérieur brésilien .....	18
3.2 Droits de douane .....	18
3.3 Mesures visant directement les importations.....	19
3.4 Participation à l'OMC.....	20
3.4.1 Négociations .....	20
3.4.2 Règlement des différends .....	20
3.4.3 Traitement spécial et différencié .....	21
3.4.4 Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) .....	21
3.4.5 Accords préférentiels.....	22
3.5 MERCOSUR.....	22
3.5.1 MERCOSUR et accords régionaux.....	24
3.5.2 MERCOSUR et accords extrarégionaux.....	25
3.5.3 Système global de préférences commerciales.....	26
3.6 Accords d'investissement.....	26
<b>4 CADRES INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE .....</b>	<b>27</b>
4.1 Questions transversales .....	27
4.1.1 Mise en œuvre des bonnes pratiques réglementaires.....	27
4.1.2 Normes et règlements techniques.....	27
4.1.3 Facilitation des échanges .....	30
4.1.4 Questions sanitaires et phytosanitaires.....	32
4.1.5 Politique de la concurrence .....	32
4.1.6 Mesures correctives commerciales .....	36
4.1.7 Propriété intellectuelle.....	37
4.1.8 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) .....	40

4.2 Questions sectorielles .....	42
4.2.1 Industrie .....	42
4.2.2 Agriculture.....	43
4.2.3 Services .....	44
4.2.4 Énergies renouvelables.....	45
4.2.5 Transport terrestre .....	46
4.2.6 Transport aérien .....	47
4.2.7 Ports et transport maritime.....	49
4.2.8 Télécommunications.....	50
<b>5 ÉVOLUTION FUTURE.....</b>	<b>53</b>

## 1 APERÇU GÉNÉRAL

1.1. Le gouvernement brésilien a le plaisir de présenter aux Membres de l'OMC son huitième rapport de politique commerciale. Le Brésil considère le mécanisme d'examen périodique des politiques commerciales (EPC) comme un élément essentiel du système commercial multilatéral incarné par l'OMC car il favorise une transparence accrue et une meilleure compréhension des politiques commerciales des Membres et de leurs cadres réglementaires.

1.2. Pendant la période examinée dans le cadre du présent EPC (2017-2021), le commerce a constitué l'une des lignes directrices du processus de modernisation de l'économie brésilienne. Le Brésil s'est en effet employé à s'intégrer davantage dans le commerce international, afin d'accroître la productivité et la compétitivité de son économie et de s'assurer une croissance durable. Depuis 2019, le pays applique un programme commercial axé sur trois piliers: i) l'intensification de son réseau d'accords commerciaux; ii) la modernisation de la structure tarifaire du MERCOSUR; et iii) la facilitation des échanges. Certes, de nombreuses difficultés subsistent, mais d'importants progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines. Par exemple, en juillet 2022, les membres du MERCOSUR ont décidé d'abaisser de 10% leur tarif extérieur commun, de façon permanente. Le Brésil a également supprimé une partie de ses licences d'importation. Le programme commercial du Brésil a par ailleurs continué de mettre l'accent sur sa participation à la sécurité alimentaire et de tendre vers l'élimination des distorsions des échanges – telles que celles qui existent en matière de commerce des produits agricoles – qui compromettent les possibilités des pays en développement.

1.3. Le système commercial multilatéral occupe une place privilégiée dans la politique brésilienne en matière de commerce extérieur. Pour le Brésil, l'existence de règles commerciales multilatérales efficaces conditionne au plus haut point l'efficacité du commerce international et le bon fonctionnement de l'économie mondiale, en contribuant de manière importante à combattre l'hostilité vis-à-vis du commerce et le protectionnisme. Pendant la période à l'examen, le Brésil a engagé les procédures en vue de son accession à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils.

1.4. Pendant la période considérée, le Brésil a maintenu et renforcé sa participation à l'OMC, dans tous les piliers d'activité et pour toutes les modalités de négociation, en vue de renforcer et de moderniser l'Organisation, sans pour autant négliger les questions de longue date comme le commerce des produits agricoles. Cet attachement à l'OMC est clairement apparu durant la douzième Conférence ministérielle et a également été mis en évidence par la participation du pays aux initiatives liées aux déclarations conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ou encore la réglementation intérieure du commerce des services.

1.5. Malgré la priorité qu'il attache au système commercial multilatéral, le Brésil estime que les accords commerciaux préférentiels peuvent jouer un rôle complémentaire dans les efforts visant à tirer parti des avantages du commerce international pour favoriser le développement économique et social de tous les Membres. Pendant la période à l'examen, le pays a entrepris de négocier de nouveaux accords commerciaux bilatéraux, régionaux et extrarégionaux avec un large éventail de partenaires du monde entier, et il a entamé des discussions pour étendre la portée des accords existants. En Amérique latine, le Brésil a continué de renforcer son intégration économique régionale grâce aux accords commerciaux régionaux (ACR) du marché commun du Sud (MERCOSUR) et de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), en renforçant les accords existants et en négociant de nouveaux, tels que l'accord commercial MERCOSUR-Colombie en 2017 et l'accord de libre-échange Brésil-Chili sur les questions non tarifaires en 2018. Sur la scène extrarégionale, le MERCOSUR a aussi conclu la négociation des accords commerciaux avec l'Union européenne, l'AELE et Singapour, tandis que d'autres négociations sont en cours (MERCOSUR-République de Corée et MERCOSUR-Canada par exemple).

## 2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

### 2.1 Aperçu général de la situation macroéconomique

2.1. Après avoir affiché un taux de croissance du PIB négatif pendant deux années consécutives, en 2015 et 2016 (-3,5% et -3,3% respectivement), le Brésil a enregistré une croissance du PIB de 1,3% en 2017. La croissance du PIB s'est établie à 1,8% en 2018 et à 1,2% en 2019, signe que l'économie s'engageait sur la voie d'une croissance plus durable.

2.2. L'année 2020 a toutefois été marquée par l'apparition de la pandémie de COVID-19, ce qui a fortement freiné la reprise économique du pays et compromis son processus de stabilisation. L'économie a souffert des mesures de restriction sanitaires et des ruptures d'approvisionnement dans les chaînes de valeur, au niveau interne comme au niveau externe, lesquelles ont fortement secoué l'activité économique et le marché du travail. L'adoption, à grande échelle, de mesures de relance budgétaires, monétaires et réglementaires pour protéger les revenus des ménages et des entreprises et pour préserver la liquidité de l'économie a contribué à limiter les effets délétères. Les taux d'intérêt de base ont atteint des niveaux historiquement bas, cadrant avec les mesures monétaires adoptées. D'autre part, les mesures budgétaires visant à soutenir l'économie ont accru la dette publique. L'inflation est restée à un niveau confortable durant la majeure partie de l'année, suite à l'affaiblissement de la demande globale, notamment la demande de services. L'inflation a toutefois atteint 4,5% en 2020, soit un niveau supérieur à l'objectif de la Banque centrale du Brésil, principalement en raison d'une forte augmentation des prix des produits alimentaires au cours des derniers mois de l'année. Le taux de chômage a atteint 14,2%. La faible demande et les goulets d'étranglements au niveau de l'approvisionnement ont conduit à une baisse de 3,9% du PIB en 2020.

2.3. Les mesures budgétaires adoptées en 2020 pour faire face à la crise ont consisté en une augmentation des dépenses publiques au titre de tout un ensemble de mesures d'urgence destinées à soutenir l'économie et à lutter contre la pandémie, en cohérence avec celles adoptées à l'échelon international. Ces mesures ont permis d'aider financièrement la population, les entreprises et les entités infranationales. Le coût de ces mesures s'est élevé à environ 8,5% du PIB, induisant un déficit budgétaire primaire équivalant à 10% du PIB. En conséquence, la dette brute des administrations publiques est passée de 74,82% du PIB en janvier 2020 à 88,59% du PIB en décembre 2020. Cependant, un ensemble de mesures de discipline budgétaire ont permis que l'indicateur de la dette publique revienne à 80,27% en décembre 2021 et en mai 2022, il avait encore baissé pour s'établir à 78,17% du PIB.

2.4. En 2021, l'économie a continué de souffrir de la COVID-19 mais les avancées en matière de vaccination et l'assouplissement des mesures de restriction ont commencé à avoir des retombées économiques positives. La reprise de l'activité a entraîné une baisse du taux de chômage à la fin de l'année (revenu à 11,1%) et a fait croître la demande de consommation et la confiance. D'autre part, l'inflation a continué d'augmenter, principalement sous l'effet des prix des produits alimentaires et des combustibles et des tarifs de l'électricité. Elle est passée de 4,52% en 2020 à 10,06% à la fin de 2021. Cette année-ci, le Brésil a entamé un cycle de relèvement des taux d'intérêt de base pour contenir les pressions inflationnistes, passant d'un taux annuel de 2,0% en mars à 9,75% en décembre, en sept hausses consécutives des taux opérées par la Banque centrale du Brésil.

2.5. En 2022, l'économie brésilienne montre des signes de reprise soutenue, l'emploi, l'activité commerciale et la confiance des consommateurs s'améliorant.

## **2.2 Cadre juridique et réglementaire général**

### **2.2.1 Conditions de l'activité des entreprises**

2.6. Ces dernières années, le Brésil promeut un programme ambitieux de réforme du côté de l'offre, visant à stimuler la productivité et la croissance potentielle et à améliorer le niveau de vie. Les réformes structurelles favorisant les mécanismes du marché ont progressé malgré la pandémie. On peut citer parmi les évolutions les plus notables: des réformes institutionnelles; le renforcement de l'autonomie de la Banque centrale; des privatisations; une réforme du marché du travail et du régime des pensions; des politiques axées sur l'efficacité et l'inclusion dans le secteur financier; de nouveaux mécanismes de contrôle de l'accroissement des dépenses obligatoires; des réductions des droits d'importation; et de nouvelles lois relatives à l'hygiène, aux jeunes entreprises, au gaz naturel et aux faillites.

2.7. En ce qui concerne les conditions de l'activité des entreprises de manière générale, il convient de rappeler que les lois suivantes ont été adoptées: la Loi sur la liberté économique (Loi n° 13 874 de 2019); la Loi sur les organismes de réglementation (Loi n° 13 848 de 2019) et la Loi sur les conditions de l'activité des entreprises (Loi n° 14 195 de 2021). La Loi sur la liberté économique a principalement pour but de garantir le libre exercice de l'activité économique et la libre entreprise, en n'autorisant l'intervention de l'État qu'à titre subsidiaire et exceptionnel; la Loi sur les organismes de réglementation garantit l'autonomie de fonctionnement et de prise de décision, et l'autonomie

administrative et financière des organismes de réglementation; et la Loi sur les conditions de l'activité des entreprises fait progresser la législation économique en matière d'activité des entreprises.

2.8. S'agissant d'innovation, le gouvernement brésilien a réglementé le cadre juridique régissant les sciences, les technologies et l'innovation (Décret n° 9 283 de 2018). Les nouvelles règles visent à rapprocher les universités des entreprises, à dynamiser la recherche et l'innovation dans le pays et à réduire les formalités administratives pour les investissements dans ce domaine. Ce nouveau cadre juridique devrait simplifier la signature d'accords en vue de la promotion de la recherche publique, faciliter l'internationalisation des instituts scientifiques et technologiques, et développer les échanges entre ces derniers et les entreprises. Parmi les autres points traités, on peut citer la simplification des procédures d'importation de marchandises et d'intrants destinés à la recherche, de nouvelles incitations en faveur des commandes technologiques et une certaine flexibilité dans la réorganisation des ressources budgétaires.

2.9. Il convient aussi de souligner l'adoption du cadre juridique régissant les jeunes entreprises et l'activité entrepreneuriale innovante (Loi complémentaire n° 182 de 2021). Ce texte de loi réduit la bureaucratie pour les plus petites entreprises, renforce la protection juridique pour les personnes investissant dans de jeunes entreprises, établit des mesures destinées à augmenter le capital-risque à disposition des jeunes entreprises, renforce le cadre juridique pour la création de laboratoires de réglementation par les organismes brésiliens, et établit une procédure de passage de marchés publics pour l'acquisition de solutions innovantes. Une analyse publiée par le Secrétariat à la politique économique du Ministère de l'économie estime qu'environ 15 000 entreprises sont potentiellement visées par la définition d'une "jeune entreprise" donnée dans le cadre juridique, et que ce texte de loi pourrait faire économiser aux entreprises jusqu'à 330 millions de BRL par an et pourrait porter le capital-risque disponible pour les jeunes entreprises à 200 millions de BRL par an.

2.10. Le gouvernement brésilien a aussi établi une Politique nationale pour l'innovation (NIP) (Décret n° 10 534 de 2020), suivie d'un plan de vaste portée destiné à traiter divers aspects du développement de l'innovation dans le pays. La NIP s'intéresse à six domaines clés, et par exemple à la question de savoir comment accroître la réserve de capital humain du Brésil pour les activités liées à l'innovation. Elle vise aussi à stimuler les activités de recherche, de développement et d'innovation des entreprises et des entités privées à but non lucratif, à renforcer la productivité et la compétitivité de l'économie, la création de richesse et le bien-être social. La NIP encourage la coordination et le déploiement des ressources publiques directement ou indirectement liées à la promotion de l'innovation. Elle encourage aussi la transformation des connaissances en produits, procédés et services innovants. Le Comité interministériel pour l'innovation, créé en vertu du Décret, a formulé une stratégie nationale pour l'innovation. En parallèle, le Programme pour une diplomatie de l'innovation (PDI), conduit par le Ministère des relations extérieures depuis 2017, vise à donner l'image d'un pays qui génère des connaissances, des produits et des services dans des secteurs ayant à voir avec les sciences. Le PDI a pour but de regrouper des mesures destinées à promouvoir la technologie à l'étranger, conformément à la NIP.

2.11. Pendant la période à l'examen, le programme InovAtiva Brasil (<http://www.inovativabrasil.com.br/>), lancé en 2013, a continué de mettre en contact de jeunes entreprises avec des investisseurs et d'autres programmes nationaux qui encouragent l'innovation, et a continué de favoriser leur insertion internationale. En 2022, le programme avait accéléré le développement de plus de 2 600 jeunes entreprises et plus de 14 000 projets avaient été présentés.

2.12. Depuis 2013, la Société brésilienne de recherche et d'innovation industrielle (EMBRAPII) soutient les institutions de recherche technologique encourageant l'innovation industrielle brésilienne. L'EMBRAPII opère en coopération avec les institutions de recherche scientifique et technologique, publiques ou privées, en axant les efforts sur les besoins des entreprises et en privilégiant le partage des risques lors de la phase préconcurrentielle de l'innovation. En partageant les risques associés aux projets avec les entreprises, elle vise à stimuler le secteur industriel en vue de développer l'innovation et d'accroître l'intensité technologique, afin de renforcer la compétitivité des entreprises, tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux. Plus de 1 600 projets bénéficient déjà d'un soutien dans divers domaines, les entreprises bénéficiaires étant réparties sur l'ensemble du territoire du Brésil et plus de 2,2 milliards de BRL ayant été investis.

### 2.2.2 Système financier

2.13. La stabilité du système financier national est restée élevée ces dernières années, même si le contexte défavorable a eu une incidence sur les indicateurs de risque de crédit, ce qui s'est traduit par une politique d'octroi de crédits prudente ainsi que par une faible demande des emprunteurs. Les banques se sont montrées en mesure d'absorber les chocs de liquidités à court terme, comme en ont témoigné les mesures qu'elles ont rapidement prises pour renforcer les actifs liquides au tout début de la crise liée à la COVID-19. Les risques de liquidité structurels découlant de l'absence potentielle de correspondance entre les échéances restent inchangés, les actifs à long terme bénéficiant pleinement de l'appui de sources de financement stables. Le système continue d'afficher des ratios de capital, de levier et de liquidité bien supérieurs aux prescriptions en matière de minima réglementaires, même au regard des conditions plus strictes de Bâle III, de la conjoncture économique et des turbulences politiques. Les résultats des tests de résistance indiquent que le système bancaire est en mesure d'absorber des chocs provoqués par des scénarios macroéconomiques défavorables, ainsi que par une brusque modification des taux d'intérêt et des taux de change, par l'augmentation du nombre de cas de défaillance et par la baisse généralisée des prix de l'immobilier, malgré la multiplication des effets de la matérialisation des risques de l'environnement macroéconomique.

2.14. La Banque centrale du Brésil (BCB) reste déterminée à renforcer son cadre réglementaire et ses pratiques en matière de contrôle bancaire, dans le but de parvenir à un degré élevé de conformité avec les Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle. Ces résultats ont été exposés dans le dernier Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) FMI-Banque mondiale, achevé en 2017. Le Brésil a toujours rapidement appliqué des mesures pour renforcer le cadre réglementaire régissant le système financier; il a en particulier adopté les normes de Bâle III, qui définissent le capital et prévoient des exigences minimales de fonds propres, des volants de fonds propres, des ratios de liquidité et des ratios de levier. S'agissant des réformes finalisées de l'après-crise de Bâle III, publiées par le Comité de Bâle en décembre 2017, la BCB s'est employée à mettre en application les approches révisées en matière de risques de crédit, de marché et opérationnels. Suivant le calendrier recommandé, l'approche standard révisée pour le risque de crédit prendra effet en janvier 2023. La réglementation régissant les risques de marché et les risques opérationnels est en cours d'élaboration et sera mise en œuvre en temps utile.

2.15. Le Brésil reste résolu à mettre en œuvre le cadre de Bâle III. En novembre 2017, le Conseil monétaire national (CMN) a défini le ratio structurel de liquidité à long terme et a fixé les conditions pour respecter cette nouvelle exigence en matière de liquidité. Le ratio structurel de liquidité à long terme et le ratio de liquidité à court terme, appliqué depuis 2015, répondent à des objectifs complémentaires. Un cadre d'exigences de fonds propres remanié, facultatif et simplifié, a aussi été publié par le CMN à la fin de 2017 pour les institutions qui ont un profil de risque simplifié. Dans le cadre de ses efforts pour aligner la réglementation nationale (adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2013) sur les nouvelles recommandations de Bâle, la BCB a publié en mai 2022 la nouvelle méthode de calcul des actifs pondérés des risques (APR) pour évaluer le risque de crédit des établissements qui utilisent l'approche standard. Les projets de règles de calcul des actifs pondérés des risques (APR) pour évaluer le risque de marché et le risque opérationnel devraient être publiés plus tard cette année et au début de 2023, respectivement.

2.16. La BCB est pleinement engagée en faveur du programme pour la durabilité et a, ces quelques dernières années, mis en œuvre une réglementation à cet effet. En 2020, la BCB a annoncé l'inclusion de la dimension liée à la durabilité dans son programme institutionnel, des initiatives étant prises dans cinq domaines clés, y compris la réglementation et le contrôle. On peut citer parmi les textes réglementaires déjà adoptés les suivants:

- la Résolution du CMN n° 4 943 de 2021, portant modification de la Résolution n° 4 557 de 2017 pour inclure une partie spécifiquement consacrée à la gestion des risques sociaux, environnementaux et climatiques, applicable aux institutions financières relevant des alinéas 1 à 4;
- la Résolution du CMN n° 4 944 de 2021, portant modification de la Résolution n° 4 606 de 2017 pour inclure une partie spécifiquement consacrée à la gestion des risques sociaux, environnementaux et climatiques, applicable aux institutions financières relevant de l'alinéa 5;

- la Résolution du CMN n° 4 945 de 2021, abrogeant la Résolution n° 4 327 de 2014 et établissant de nouvelles prescriptions applicables à toutes les institutions financières (alinéas 1 à 5), en lien avec une nouvelle politique de responsabilité sociale, environnementale et climatique;
- la Résolution de la BCB n° 139 de 2021, établissant le rapport sur les activités sociales, environnementales et liées au climat, contenant des renseignements devant être divulgués par les institutions financières relevant des alinéas 1 à 4, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées au climat; et
- la Résolution n° 140 de 2021, renforçant la conformité du crédit rural avec les dispositions interdisant l'octroi de crédits aux agents ayant des pratiques sociales, environnementale ou liées au climat illégales.

2.17. La Résolution précitée, à savoir la Résolution de la BCB n° 140, est l'un des textes principaux du Bureau du crédit rural durable. La BCB a déjà mis en place une plate-forme de financement ouverte au sein du Bureau (Résolution de la BCB n° 204 de 2022). Le Bureau favorise également l'intégration avec d'autres bases de données gouvernementales liées à l'environnement et à la propriété foncière, et un futur règlement permettra au marché d'identifier plus facilement les opérations de crédit rural présentant des avantages sur le plan social, environnemental ou climatique, ou les trois à la fois. Les recommandations relatives à la divulgation formulées par le Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées au climat sont progressivement incorporées au cadre prudentiel des institutions financières, d'abord celles concernant les renseignements qualitatifs puis, lors d'une deuxième phase, celles concernant les renseignements quantitatifs.

2.18. Pendant la période 2017-2021, les marges de taux d'intérêt ont augmenté conformément au cycle de la politique monétaire – le taux d'intérêt de base est tombé de 7% à la fin de 2017 à 2% à la fin de 2020. Étant donné que les indices des prix ont augmenté, s'approchant ainsi des objectifs d'inflation fixés par le Conseil monétaire national, le cycle monétaire a commencé à s'inverser. Après cinq mois à 2%, le taux d'intérêt de base augmente depuis mars 2021 et il s'est établi à 9,25% en décembre 2021.

2.19. Pendant la période à l'examen, la Banque centrale du Brésil a continué de réglementer et de contrôler les systèmes de paiement et de renforcer ses mesures pour réaliser les objectifs d'offrir un accès non-discriminatoire aux services de paiement et aux infrastructures de marché, et d'encourager la concurrence, l'inclusion financière, l'innovation et l'interopérabilité au sein du système de paiement brésilien, en prenant en considération son importance pour la solidité et le fonctionnement normal du système financier national. En novembre 2020, la Banque centrale du Brésil a lancé son système de paiement instantané appelé Pix, un système de paiement qui permet des opérations de paiement en temps réel 24h/24 et 7 jours/7. Le système Pix est gratuit pour les transactions entre particuliers et ce service est obligatoire pour tout organe administratif titulaire d'une licence et détenant plus de 500 000 comptes actifs. Bien que ses fonctionnalités ne soient pas encore pleinement opérationnelles, Pix a déjà induit une réduction des coûts des paiements de détail, permettant ainsi: i) l'inclusion financière; et ii) une moindre utilisation des espèces.

2.20. Durant les trois dernières années, la part de la population ayant une relation active avec des établissements financiers s'est accrue de 14% pour passer à 159 millions de personnes à la fin de 2020, soit 96% de la population âgée de 15 ans et plus. À l'heure actuelle, chacune des 5 570 municipalités brésiliennes compte au moins un point d'accès en contact direct à des services financiers. En 2020, 81% des transactions ont été effectuées grâce à des voies d'accès sans contact direct telles que les centres d'appel, les téléphones portables, Internet et les tablettes. Il convient de mentionner que les téléphones portables sont désormais le principal moyen d'accès aux services financiers.

2.21. Établie pour la première fois en 2010, la Stratégie nationale pour l'éducation financière (ENEF) a été conçue comme une politique publique pérenne, assurant l'impartialité commerciale de chaque programme, y compris ceux mis au point dans le cadre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. L'objectif de la stratégie, créée en vertu du Décret fédéral n° 7 397 de 2010 et modifiée par le Décret n° 10 393 de 2020, est de contribuer au renforcement de la citoyenneté en

fournissant, en appuyant, en stimulant et en établissant des stratégies à l'appui des programmes qui aident les citoyens à faire des choix financiers éclairés. Des programmes prévoient une éducation financière pour les adultes et les élèves aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Chacun des huit membres gouvernementaux du Forum brésilien pour l'éducation financière (FBEF, publié en 2021<sup>1</sup>) a ses propres programmes, élaborés et mis en œuvre séparément ou dans le cadre de partenariats bilatéraux ou multilatéraux. L'un des exemples récents est le programme "Aprender Valor" de la Banque centrale du Brésil, qui aide les écoles publiques et les secrétariats à l'éducation des municipalités et des États à dispenser une éducation financière en classe. On peut citer comme autre exemple intéressant le Centre d'éducation et de formation financières pour l'Amérique latine et les Caraïbes, établi en 2016 dans le cadre d'un partenariat entre la Commission des valeurs mobilières (CVM) et l'OCDE. Depuis sa création, ce centre s'est révélé être un partenariat fructueux, servant de plate-forme d'échange de connaissances sur les pratiques efficaces en matière d'éducation financière et les questions connexes au Brésil, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

2.22. À l'image d'autres initiatives entreprises à travers le monde, en 2021, la BCB a lancé son programme de laboratoire, qui est un cadre réglementaire extraordinaire, au titre duquel les entreprises sont autorisées par l'autorité de réglementation financière à tester, pendant un certain temps, un projet innovant en lien avec les systèmes financiers ou de paiement. Les projets concernés doivent satisfaire à un ensemble spécifique de dispositions réglementaires facilitant l'exécution contrôlée de leurs activités. En contrôlant ces projets, la BCB espère moderniser son cadre réglementaire afin de promouvoir de nouveaux modèles économiques dans le cadre du système financier et de paiement. Lors du premier appel à projets, le Comité stratégique du laboratoire a retenu 7 projets sur 52 projets présentés dans le cadre de cette initiative. Ces projets sont en cours de mise en œuvre et leurs activités feront l'objet d'un contrôle tout au long de l'année 2023.

2.23. Suivant le principe selon lequel les consommateurs sont propriétaires de leurs données personnelles et devraient donc être en mesure de les utiliser dans leur propre intérêt, y compris en les partageant avec d'autres parties, en 2020, la BCB et le CMN ont défini les principes et les règles fondamentaux de la "banque ouverte" (récemment rebaptisée "finance ouverte"), qui permet le partage normalisé de données et de services entre les institutions financières et autres établissements agréés par la BCB. Le partage de données doit au préalable faire l'objet d'un consentement du consommateur. Il est essentiel d'avoir un environnement sécurisé et sain pour réduire l'asymétrie de l'information en supprimant le monopole exercé sur les données et en permettant ainsi d'intensifier la concurrence et, on peut l'espérer, d'offrir aux consommateurs des services moins onéreux et de meilleure qualité. La BCB compte sur la finance ouverte pour favoriser un système financier plus compétitif et plus efficace, qui offrira de nouvelles possibilités pour toutes les parties concernées.

2.24. S'agissant de la mise en œuvre, les institutions ont déjà commencé à : i) donner accès à des informations standardisées concernant leurs canaux de services et les produits et services qu'elles proposent à leurs clients; ii) autoriser le partage de données sur les clients entre institutions; et iii) ouvrir des procédures de paiement. Pour l'avenir proche, nous comptons sur l'interopérabilité entre la finance ouverte et l'assurance ouverte, ainsi que sur le partage de services de transmission de propositions de prêts. En ce qui concerne le type d'utilisation, les institutions ont recours aux données de la finance ouverte pour améliorer leur cote de crédit et les moteurs de tarification et pour offrir des services liés à l'agrégation des données, à la gestion financière et à l'ouverture de paiements. Pour conclure, la finance ouverte n'est pas vouée à être considérée comme un modèle figé mais plutôt comme un modèle évolutif. Même si la définition des normes techniques est une tâche ardue à court terme, il conviendrait d'envisager la portée comme étant évolutive par nature, permettant ainsi l'émergence de nouvelles solutions à long terme.

### 2.2.3 Marché des assurances

2.25. Fin 2021, 124 compagnies d'assurance, 14 réassureurs locaux et 33 réassureurs admis étaient enregistrés auprès de la SUSEP, la Surintendance des assurances privées, contre 118, 16 et 36 en 2016, respectivement.

2.26. En 2021, le nombre de sociétés à capitaux étrangers était de 45, avec une part de marché de 17% pour les assurances sur la vie et de 58% pour les autres assurances. Le nombre de réassureurs à capitaux étrangers était de 114 (33 admis, 72 occasionnels, 9 locaux) avec une part de marché

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://www.bcb.gov.br/cidadaniafinanceira>.

de 67%, y compris les rétrocessions d'autres assureurs. Les compagnies d'assurance étrangères doivent être constituées en société de droit brésilien, quel que soit le service fourni à l'exception du service de réassurance. La loi interdit aux compagnies d'assurance d'exercer d'autres activités financières; néanmoins, elles peuvent offrir plus d'un type de services d'assurance, et par conséquent être des assureurs composites (vie et non-vie).

2.27. Le Brésil représente 39% du marché de la réassurance d'Amérique latine. Ce chiffre devrait augmenter, dans la mesure où les investissements du gouvernement brésilien dans l'énergie et les projets d'infrastructure se développent, où la classe moyenne du pays grossit et où une forte capacité de réassurance est donc nécessaire pour soutenir le marché primaire florissant. En décembre 2021, 119 compagnies de réassurance étaient autorisées à exercer au Brésil (contre 161 en 2015), dont 14 étaient nationales et 105 étrangères (33 enregistrées comme étant admises et 72 occasionnelles), contre 145 à la fin de 2015.

2.28. Toutes les compagnies d'assurance, les compagnies de réassurance nationales, les sociétés de capitalisation et les caisses de retraites privées sont assujetties à une redevance de surveillance (Taxa de Fiscalização dos Mercados de Seguro e Resseguro, de Capitalização e de Previdência Complementar Aberta). Cette redevance augmente parallèlement à la marge de solvabilité, alors que dans le cas des réassureurs admis une redevance unique est perçue pour chaque réassureur. Les compagnies d'assurance versent une redevance (supérieure) pour le siège et pour chaque territorialité du risque.

2.29. Les prescriptions relatives au capital de solvabilité applicables aux compagnies d'assurance et de réassurance, ainsi qu'aux caisses de retraites ouvertes, sont définies dans la Décision du CNSP n° 432 de 2021 et varient en fonction de la région où sont exercées les activités, du type d'activité de la compagnie et d'un modèle standard fondé sur les risques. Aucun obstacle ne s'oppose à la commercialisation des services d'assurance sur le marché intérieur, à condition que les entreprises respectent ces exigences de solvabilité.

2.30. Aucun changement majeur n'est survenu s'agissant du cadre institutionnel du secteur des assurances pendant la période à l'examen. Il revient au gouvernement fédéral de concevoir les politiques d'assurance, d'établir les normes et de superviser les opérations dans le Système national d'assurance privée. Le CNSP (ou Conseil national de l'assurance privée) reste le principal organisme chargé d'élaborer les politiques, et notamment de définir les caractéristiques des divers contrats d'assurance et de réglementer le Système national d'assurance privée. La SUSEP (ou Surintendance des assurances privées), organisme autonome relevant du Ministère de l'économie, est chargée des contrôles et de la surveillance de l'assurance et de la réassurance, des caisses de retraite privées ouvertes et des opérations de capitalisation (plans d'investissement), et de courtage. Elle applique les politiques établies par le CNSP.

2.31. En 2017, de nouvelles réglementations ont facilité l'arrivée de nouveaux acteurs internationaux sur le marché brésilien de la réassurance, grâce à l'exemption du taux minimal de maintien des activités d'assurance pour quatre catégories d'activités, à savoir les activités d'assurance liées aux risques désignés, au pétrole et au gaz et à l'aviation (assurance sur corps et assurance responsabilité civile). En outre, la souscription obligatoire auprès de réassureurs locaux ainsi que la limitation des cessions à l'intérieur d'un même groupe ont été supprimées. En 2019, le Décret n° 10 167 a fixé à 95% le niveau de cession vers des compagnies à participation étrangère pour les réassureurs locaux. La Résolution du CNSP n° 396 de 2020 a par ailleurs autorisé l'émission d'obligations et d'autres titres de créance (titres assurantiels) par les réassureurs locaux. Enfin, un nouveau cadre prévoyant la liberté contractuelle pour les risques importants a été institué par la Résolution du CNSP n° 407 de 2021.

2.32. La contribution des activités d'assurance au PIB brésilien est passée de 3,29% (2015) à 4% (2020). Une croissance rapide a été observée ces dernières années: les primes sont passées de 289,5 milliards de BRL en 2020 à 306,3 milliards en 2021. La population brésilienne reste toutefois sous-assurée.

2.33. Le segment des assurances sur la vie demeure plus important que celui des assurances autres que sur la vie; en termes de primes brutes, ces segments sont respectivement passés de 48,7 milliards d'USD et 22,3 milliards d'USD en 2017 à 35,6 milliards d'USD et 16,8 milliards d'USD en 2021. Cette baisse générale de 26% est principalement imputable à l'évolution du taux de change. En reais brésiliens, une croissance réelle a été constatée.

2.34. La concentration du marché en matière d'activités d'assurance reste élevée. En 2021, la part de marché des 10 plus grandes entreprises du secteur était toujours aux alentours de 80% en termes de primes directes – à l'instar des niveaux observés au cours des années précédentes (tableau 2.1).

**Tableau 2.1 Concentration du marché brésilien de l'assurance**

Année	10 plus grandes entreprises (part de marché en %)		
	Autre que sur la vie	Sur la vie	Total
2017	61,47	90,97	78,80
2018	60,06	90,07	79,27
2019	60,02	90,63	79,82
2020	61,26	91,03	80,55
2021	63,21	89,98	81,09

2.35. En termes de primes, le Brésil représente près de la moitié du marché de l'assurance d'Amérique latine. Entre 2017 et 2021, le montant total des actifs était ventilé comme suit (tableau 2.2):

**Tableau 2.2 Primes d'assurance brésiliennes**

Total des actifs (milliards d'USD)	2017	2018	2019	2020	2021
Assurance et réassurance	60,7	55,0	55,4	44,3	44,6
Caisses de retraite ouvertes	225,4	217,7	228,9	186,8	185,3
Capitalisation	10,5	9,0	8,7	6,9	6,7

2.36. La bancassurance est importante, en particulier dans les activités d'assurance-vie; bon nombre de grandes banques proposent une gamme complète de services d'assurance, alors que les grandes compagnies indépendantes ont tendance à prédominer sur le marché de l'assurance autre que sur la vie. Néanmoins, les courtiers représentent toujours un important circuit de distribution. Les courtiers d'assurance doivent s'inscrire auprès de la SUSEP après avoir passé un examen technique.

2.37. La SUSEP a souscrit des mémorandums d'accord avec le Bureau fédéral des assurances (FIO, États-Unis) et l'Argentine, et un mémorandum d'accord avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), au moyen duquel elle peut coopérer et échanger des renseignements avec tous les autres signataires (actuellement 79 contrôleurs d'assurance). En 2015, la SUSEP s'est vu accorder une équivalence provisoire avec les dispositions de la Directive Solvabilité II (article 227) par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), un premier pas important vers une équivalence totale. En 2022, la SUSEP deviendra signataire du mémorandum d'accord de l'ASSAL (Asociación de Supervisores de Seguros de América Latina).

#### 2.2.4 Marché des valeurs mobilières

2.38. En dépit de la dévaluation du real brésilien entre 2017 et 2021, l'inflation a pour l'essentiel été maîtrisée pendant la période considérée. Dans ce contexte, le marché brésilien des valeurs mobilières s'est développé entre 2016 et 2017, non seulement du point de vue du nombre total des offres publiques (croissance de 40,9%) sur les marchés primaire et secondaire, mais également du point de vue du montant total des transactions financières (croissance de 34,1%). En 2017, considérée comme une année de résurgence du marché par rapport aux années précédentes, les offres publiques enregistrées ont à elles seules augmenté de 51,8% en nombre et de 22,1% du point de vue du montant des transactions financières. On a cette année-là recensé 10 entrées en bourse, contre seulement 1 en 2016. Les offres placées suite à une distribution restreinte (qui ne visent que les investisseurs qualifiés) ont augmenté de 42% en nombre et de 39,4% du point de vue du montant des transactions financières – principalement des obligations (environ 51%), reflétant la baisse constante et considérable du taux d'intérêt de base national.

2.39. Suite à cette reprise du marché en 2017, la plus grande volatilité observée en 2018 a induit le retrait d'offres enregistrées, dans la mesure où celles-ci requièrent des délais plus spécifiques et plus longs. Les offres à diffusion restreinte ont en revanche affiché une progression en 2018, grâce à leur flexibilité du point de vue de la structure et des procédures de placement. S'agissant des offres enregistrées, il n'y a eu que trois entrées en bourse en 2018, ce qui traduit les hésitations habituellement observées les années où ont lieu les élections générales dans le pays, l'instabilité macroéconomique mondiale causée par les différends commerciaux internationaux et la hausse notable du taux d'intérêt de référence des États-Unis.

2.40. En 2019, on a observé une augmentation sensible du nombre (27%) et du montant des transactions financières (66%) des offres publiques dans leur ensemble (celles enregistrées et celles qui ne sont pas soumises à l'obligation d'enregistrement), alors que le taux d'intérêt de base national (taux d'intérêt interbancaire au jour le jour ou SELIC) (tableau 2.3) avait sensiblement diminué. À elles seules, les offres enregistrées ont fait de 2019 la meilleure année, parmi les sept dernières écoulées, en termes de nombre et de montant des transactions financières. Les offres d'actions ont augmenté de 1 750% en nombre et de 1 140% en termes de montant des transactions financières. Les offres placées suite à une distribution restreinte ont également augmenté: de 24% en nombre et de 51% en termes de montant des transactions financières.

**Tableau 2.3 Offres d'actions brésiliennes**

Type d'offre	2017		2018		2019		2020	
	Offres	Milliards de BRL	Offres	Milliards de BRL	Offres	Milliards de BRL	Offres	Milliards de BRL
Offres des marchés primaire et secondaire enregistrées auprès de la CVM	167	50 568	128	33 503	189	93 804	163	121 012
Dispense d'enregistrement accordée	14	642	5	410	-	-	3	5 006
Offres à distribution restreinte clôturées	804	174 908	975	247 997	1 219	374 424	1 777	295 219
<b>Total</b>	<b>985</b>	<b>226 118</b>	<b>1 108</b>	<b>281 810</b>	<b>1 408</b>	<b>468 228</b>	<b>1 943</b>	<b>421 237</b>

2.41. En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné une forte volatilité des prix des produits financiers mais n'a pas notablement réduit les offres sur le marché des valeurs mobilières. Si l'on prend en compte l'ensemble des offres, le montant consolidé des transactions financières enregistré en 2020 a été supérieur de 53% à celui enregistré en 2018, et inférieur de seulement 8% à celui enregistré en 2019. En 2020, le nombre total de titres de valeurs mobilières émis a été de 1 362, soit une réduction de moins de 2% par rapport à 2019 (1 382). En comparaison avec 2018, les émissions de titres ont enregistré une hausse de 26% en 2020. Le nombre d'acteurs du marché soumis à réglementation (pas tous les acteurs du marché mais la majorité d'entre eux, par exemple les émetteurs de titres, les fournisseurs de services et les investisseurs dits "non-résidents") a atteint 61 776, ce qui représente une hausse de 12% par rapport à 2019 (54 956) et de 21% par rapport à 2018. Sur l'ensemble des acteurs du marché, ce sont les fonds d'investissement et les agents d'investissement autonomes qui ont enregistré la plus forte croissance entre 2019 et 2020, les premiers passant de 19 427 à 22 295 et les deuxièmes, de 10 798 à 13 881. De plus, les plates-formes de financement participatif se sont multipliées: elles étaient au nombre de 14 en 2018, de 26 en 2019 et de 32 à la fin de 2020. Enfin, le nombre de personnes physiques enregistrées au titre de la catégorie B3 (Bourse du Brésil) représentait 99% des 3,2 millions de personnes enregistrées au total (personnes morales et physiques confondues) dans le pays.

2.42. Au cours des décennies passées, les marchés des valeurs mobilières du monde entier ont montré une capacité d'évolution et de transformation constante. Les progrès technologiques et l'intégration des marchés financiers mondiaux sont des catalyseurs pour l'émergence ininterrompue de nouveaux modèles et arrangements de produits et de nouveaux services, et pour l'évolution de la structure de marché elle-même. Dans ce contexte, la difficulté est de définir plus finement comment stimuler le développement du marché et son efficacité tout en maîtrisant son comportement et en protégeant les investisseurs et l'intégrité du marché dans son ensemble. Pendant la période à l'examen, l'un des aboutissements les plus importants sur le marché brésilien des valeurs mobilières a été l'adoption de l'Instruction de la CVM n° 626 de 2020 et de la Résolution de la CVM n° 29, énonçant des directives pour la création et le fonctionnement d'un laboratoire réglementaire administré par la Commission des valeurs mobilières du Brésil (CVM). En moins d'un an, 33 participants avaient présenté une demande d'admission, dont 3 avaient vu leur demande acceptée, 26 avaient été déclarés inaptes par le Comité du laboratoire et 4 avaient vu leur demande rejetée par le Conseil des commissaires (2 pour n'avoir pas démontré la nécessité d'opérer hors du régime ordinaire et 2 au motif de l'absence des circonstances favorables et des possibilités telles qu'énoncées à l'article 12 de la Résolution de la CVM n° 29).

2.43. Les conditions structurelles sont restées propices au développement des marchés de capitaux brésiliens entre 2017 et 2020, et n'ont pas changé entre 2019 et la fin de 2020. Au cours de ces deux années, elles ont bénéficié de l'abaissement du taux d'intérêt de base et du processus de décapitalisation des fonds de relance du gouvernement débloqués par le biais d'une politique de développement et des banques.

### 2.2.5 Entreprises publiques et privatisation

2.44. Avec la publication de la Loi n° 13 303 en 2016, le Brésil a pris une mesure clé en vue du respect des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance des entreprises publiques. Cela a directement contribué à inverser le scénario économique négatif, non seulement en allégeant les contraintes exercées sur le budget national mais également en améliorant les services offerts à la population. On peut citer comme exemple significatif s'inscrivant dans le cadre de cette démarche l'adhésion du Brésil aux Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques en 2021, suite à un examen par les pairs effectué en 2019.

2.45. En 2017, le Secrétariat à la coordination et au contrôle des entreprises d'État (SEST) du Ministère de l'économie a établi son indicateur de gouvernance (IG-SEST), un instrument créé pour vérifier le respect des pratiques légales et réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise par les entreprises publiques. En 2021, l'IG-SEST est entré dans son 5<sup>ème</sup> cycle et a incorporé de nouveaux aspects, y compris non financiers, comme les mesures s'inscrivant sur les plans environnemental, social et de la gouvernance, et la conduite responsable des entreprises.

2.46. En 2021, le gouvernement central détenait 154 entreprises, dont 47 détenues directement, représentant 7,6% du PIB. Pendant la période à l'examen, deux entreprises directement détenues ont été liquidées (Codomar et Casemg) et une autre (Ceitec) est en cours de liquidation en 2022. De plus, depuis 2017, le désinvestissement concerne pour l'essentiel le secteur de l'énergie, 97 entreprises publiques (directement et indirectement détenues) ayant été cédées.<sup>2</sup>

2.47. En matière de transparence, des rapports sur les données globales des entreprises publiques sont publiés depuis 2020. En 2021, la première édition du rapport sur les avantages du personnel des entreprises publiques et la deuxième édition du rapport global sur les entreprises publiques au Brésil sont parus, la deuxième en portugais et en anglais.

2.48. Il convient de mentionner que les entreprises publiques ne sont pas traitées différemment des entreprises privées par les organismes de réglementation sectoriels, ni en ce qui concerne la législation environnementale. L'État brésilien sépare, sur le plan juridique, ses fonctions liées à son statut d'actionnaire majoritaire, ses fonctions de réglementation et ses activités de contrôle des ressources publiques. De plus, la Constitution fédérale du Brésil, établit, au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 173, que "les entreprises publiques et les entreprises à capitaux mixtes ne peuvent pas bénéficier d'avantages fiscaux ne visant pas les entreprises du secteur privé". Il s'agit d'un instrument de neutralité concurrentielle évitant que soient octroyés aux entreprises publiques des subventions, des exonérations fiscales ou des immunités dont pourraient également bénéficier les entreprises privées opérant dans le même secteur économique.

2.49. Depuis la création du Programme de partenariat pour l'investissement (Loi n° 13 334 de 2016), le Brésil connaît un développement accru de projets nouveaux et mieux structurés. Le Programme de partenariat pour l'investissement vise à élargir et renforcer les interactions entre l'État et le secteur privé au moyen de contrats de partenariat prévoyant la mise en place de projets d'infrastructures publiques et d'autres mesures de privatisation. À cette fin, le programme privilégie des lignes directrices comme la stabilité, la légalité, la certitude juridique, la prévisibilité et la transparence dans les relations entre l'état et les entités privées impliquées.

2.50. Les projets d'infrastructure considérés comme des priorités essentielles sont sélectionnés pour le programme par le Président de la République, sur recommandation d'un conseil de ministres. Une fois conçus et structurés, ils sont proposés aux investisseurs privés par voie de procédures concurrentielles. Dans le cadre de ses activités, le Conseil du Programme de partenariat pour l'investissement peut recommander l'incorporation d'une entreprise publique dans le programme, en suggérant sa privation ou sa liquidation (extinction). Cette dernière attribution du Conseil s'explique par son rôle au sein du Programme national de privatisation (PND). Le Programme de partenariats pour l'investissement pourrait aussi agir aux niveaux des États et des municipalités, dans la mesure où leurs entreprises publiques sont également visées par le programme de privatisation.

---

<sup>2</sup> Renseignements disponibles sur le panorama du SEST à l'adresse suivante:  
<http://www.panoramadasestatais.planejamento.gov.br/QvAJAXZfc/opendoc.htm?document=paineldopanoramadasestatais.qvw&lang=en-US&host=QVS%40srvbsaiasprd07&anonymous=true>.

2.51. Pendant la période considérée (2017-2021), 18 projets impliquant la privatisation directe d'une entreprise publique fédérale ont été inclus dans le portefeuille du Programme de partenariat pour l'investissement (bien que l'un d'entre eux en ait été exclu en 2021). Les entreprises publiques incluses opèrent dans des secteurs d'activité différents, comme l'électricité, le transport (autorité portuaire), la mobilité urbaine, l'informatique, les télécommunications et les plates-formes commerciales, entre autres.

2.52. Les projets ont considérablement évolué depuis 2017, ce qui a permis la privatisation de deux entreprises publiques importantes en 2022: Eletrobras (électricité) et Codesa (autorité portuaire). Deux entreprises publiques ont en outre été liquidées: Casemg (stockage de vrac, principalement de céréales) et Codomar (autorité portuaire).

2.53. Des privatisations indirectes, considérées comme des désinvestissements, ont aussi été incluses dans le cadre du Programme de partenariat pour l'investissement entre 2017 et 2022. Les plus importantes ont concerné des filiales contrôlées par Petrobras (pétrole et gaz) et Eletrobras (électricité). D'autres types de désinvestissements concernant des entreprises publiques incluses dans le portefeuille ont déjà fait l'objet d'enchères: aéroports (31 détenus par Infraero), terminaux portuaires (1), chemins de fer nationaux (2), irrigation et transferts fluviaux entre les bassins (1).

### 2.2.6 Marchés publics

2.54. Le Brésil applique un système décentralisé de marchés publics. Les autorités fédérales, celles des États et celles des municipalités peuvent passer des marchés publics conformément à la Loi sur les marchés publics (Loi n° 14 133 de 2021), qui prévoit cinq types de procédures d'appel d'offres qui peuvent être utilisées par les entités et les organismes publics: l'appel d'offres ouvert, les enchères électroniques inversées, le dialogue compétitif, le concours et les enchères publiques. D'après cette loi, les entités publiques ne peuvent appliquer un traitement différencié entre une entreprise brésilienne et une entreprise étrangère. Pour l'achat de biens et de services courants, les enchères inversées ("Pregão") ont confirmé leur statut de modalité la plus populaire, réalisée principalement par voie électronique, ayant amélioré l'efficacité et la transparence du système brésilien de passation des marchés.

2.55. L'accès à l'information est une caractéristique importante du système de passation des marchés publics au Brésil. Pendant la période considérée, le gouvernement a poursuivi ses efforts de modernisation de ses systèmes de passation des marchés, notamment avec la création de la Plate-forme nationale des marchés publics (PNCP), qui centralise la publication des avis au public, renforçant ainsi la transparence des procédures de passation des marchés (<https://www.gov.br/pncp/pt-br>).

2.56. Les soumissionnaires peuvent aussi facilement trouver des informations détaillées en ligne grâce au Groupe spécial sur les marchés publics (<http://paineldecompras.economia.gov.br>) et au portail Transparence (<http://www.portaltransparencia.gov.br>). En outre, la législation fait obligation aux administrations tant fédérales qu'infra-fédérales d'assurer une large publicité aux processus d'appel d'offres.

2.57. Enfin et surtout, le Brésil a engagé en 2020 ses négociations en vue d'accéder à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP). En juin 2022, il a présenté son offre finale en vue de son accession à l'AMP et est, en août 2022, dans l'attente de la réponse des signataires.

### 2.2.7 Régime de change et régime applicable aux capitaux étrangers

2.58. Il n'y a qu'un seul marché des changes au Brésil. Les clients peuvent négocier librement la monnaie et le taux de change avec les établissements autorisés à mener des activités sur le marché des changes. Il n'existe aucune prescription concernant le rapatriement du produit des exportations, et les exportateurs sont autorisés à conserver l'intégralité de leurs recettes à l'étranger.

2.59. Aucune autorisation n'est exigée pour faire entrer des capitaux étrangers au Brésil. Néanmoins, tous les capitaux étrangers – y compris les investissements étrangers directs et les investissements de portefeuille étrangers, ainsi que le crédit et le financement étrangers – qui entrent dans le pays doivent être enregistrés auprès de la Banque centrale. L'enregistrement s'effectue au moyen des formulaires de déclaration électronique dans les modules correspondants

du Registre de déclaration électronique, qui fait partie du Système d'information de la Banque centrale (SISBACEN). De même, l'autorisation de la Banque centrale n'est pas exigée pour le rapatriement des investissements et des revenus liés aux capitaux étrangers, par exemple pour la liquidation des investissements en actions ou obligations, les versements de dividendes et les paiements sur un prêt étranger. Il importe de souligner que tous les règlements traitant de la Banque centrale et relatifs aux capitaux internationaux sont en cours de révision du fait de l'adoption de la Loi n° 14 286 de 2021 (Loi sur les changes et les capitaux internationaux). La nouvelle loi et le nouveau règlement entreront tous les deux en vigueur le 31 décembre 2022. Conformément aux dispositions de la nouvelle loi, le futur règlement sera innovant, en ce qu'il utilisera le critère de proportionnalité pour établir les prescriptions relatives à la communication d'informations à la Banque centrale en fonction de fourchettes de valeurs et de conditions spécifiques. Ainsi, il y aura une réduction significative du nombre d'opérations de capitaux étrangers soumises à l'obligation de communication d'informations à la Banque centrale.

### **2.2.8 Assurance à l'exportation**

2.60. L'un des mécanismes officiels de promotion des exportations brésiliennes est l'assurance-crédit à l'exportation (SCE), garantie par le Fonds de garantie à l'exportation (FGE). L'assurance-crédit à l'exportation couvre les risques de crédit des financements à l'exportation accordés par des institutions financières privées ou publiques. La politique est pensée de telle manière à ne pas évincer les assureurs privés du marché. Aussi vise-t-elle les segments du marché sur lesquels l'offre de couverture des risques par des compagnies d'assurance privées n'est pas très importante. Compte tenu de cette ligne directrice, la SCE peut couvrir le risque commercial des exportations brésiliennes réalisées par des compagnies de toute taille, pour les transactions dont le délai de remboursement est supérieur à deux ans. Elle peut également couvrir le risque commercial associé à des transactions à court terme (par exemple dont le délai de remboursement est inférieur à deux ans) dans le cas des exportations réalisées par des petites ou moyennes entreprises (PME) – même si cette modalité de la SCE n'est pas opérationnelle depuis 2018, en raison de problèmes de budget. Dans certaines conditions, la SCE peut aussi couvrir le risque associé aux cautionnements de bonne fin, aux cautionnements de remboursement et aux cautions de soumission accordées par des institutions financières.

2.61. Entre 2017 et 2021, 75 opérations d'assurance-crédit à l'exportation ont été approuvées au titre de la SCE/du Fonds, ce qui correspond à une couverture approuvée totale de 16,5 milliards d'USD.

2.62. Même s'il n'est pas encore membre à part entière de l'OCDE, le Brésil suit le modèle de tarification approuvé dans le cadre de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. En outre, il est partie à l'Accord sectoriel de l'OCDE sur les crédits à l'exportation des aéronefs civils et applique le taux de prime minimal et les autres conditions prévues dans cet accord sectoriel. Ainsi, les primes de risque de la SCE sont établies selon une méthode reconnue comme reflétant avec exactitude le risque de la transaction.

### **2.2.9 Financement à long terme de la production et des exportations**

2.63. La Banque nationale de développement économique et social (BNDES), une banque d'État créée en 1952, est la principale source de crédit à long terme au Brésil. Depuis sa création, elle joue un rôle crucial en stimulant le développement industriel et infrastructurel du pays. Tout au long de son histoire, ses activités ont évolué en fonction des défis sociaux et économiques nationaux, et à l'heure actuelle elles contribuent entre autres à soutenir l'innovation technologique, le développement socio-environnemental durable et la modernisation de l'administration publique. Pour l'heure, le financement à long terme que nécessitent les investissements en capital fixe – qu'il soit obtenu directement sur le marché des capitaux ou indirectement par l'entremise du système bancaire – reste peu abondant, et les activités de la BNDES sont venues compléter celles des banques commerciales, avec une nette segmentation entre le crédit à court terme et le crédit à long terme. Le marché financier du Brésil demeure principalement orienté vers le court terme, et les liquidités sont concentrées dans un petit nombre d'actifs.

2.64. Les lignes de crédit offertes par la BNDES comprennent le financement à long terme pour la mise en place de projets d'investissement et l'exploitation commerciale de nouvelles machines et de nouveaux matériels, ainsi que le financement des exportations brésiliennes, dans le respect des

principes d'éthique, de préservation de l'environnement et de développement durable. Elles contribuent également à renforcer le capital des entreprises privées et à développer les marchés de capitaux.

2.65. En 2021, les décaissements de la BNDES se sont élevés à 64,3 milliards de BRL et 191 093 opérations de crédit ont été effectuées. En comparaison avec l'année précédente, les décaissements sont ainsi restés à peu près stables, ne diminuant que de moins de 1%. La BNDES a dégagé un bénéfice net de 34,1 milliards de BRL en 2021. Elle est parvenue à générer des résultats financiers concordant avec ses activités de banque de développement, et à la fin de 2021, son portefeuille de prêts net de provisions visant à couvrir les risques de crédit s'élevait à 439,5 milliards de BRL. Le total des actifs se chiffrait à 737,2 milliards de BRL en 2021, soit une réduction de 5,3% par rapport à 2020.

2.66. La BNDES aspire à être la banque du développement durable du Brésil et ses missions sont en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD). Le soutien apporté aux micro, petites et moyennes entreprises vise par exemple à créer des emplois et à intensifier la productivité et la compétitivité, en contribuant à promouvoir des conditions de travail décentes et la croissance économique, et à réduire les inégalités. Les mesures d'encouragement en faveur de l'enseignement de base et de la formation professionnelle, qui font partie du programme de la Banque en matière d'éducation, constituent une stratégie reconnue pour réduire la pauvreté. La construction d'une infrastructure résiliente, la promotion d'une industrialisation inclusive et durable et la promotion de l'innovation continuent de présenter de l'intérêt dans le cadre de la stratégie de l'institution. Les missions de la BNDES s'inscrivent également dans le cadre de la transition vers une économie sobre en carbone, l'accent étant mis sur le développement des énergies renouvelables, le développement du marché des crédits de carbone et la promotion des activités productives ayant des retombées positives sur l'environnement.

2.67. Outre le crédit, la BNDES a un rôle primordial dans la structuration de projets, l'octroi de garanties, le placement de fonds et l'émission d'obligations vertes. En parallèle, la transformation numérique, les partenariats avec des agents bancaires et les technologies financières rapprochent l'institution des entrepreneurs, ce qui a des retombées directes sur la création d'emplois et de revenus. Depuis 2016, la BNDES a procédé à des remboursements de dettes au Trésor national pour un montant de 472 milliards de BRL. Les recettes sont intégralement utilisées pour réduire la dette publique du Brésil. Les amortissements n'ont aucune incidence sur la structure du capital de la BNDES, le plein respect des règles prudentielles en matière bancaire et l'observation du calendrier des décaissements des opérations déjà traitées ou prévues.

2.68. En 2021, les défauts de paiement dans le cadre du portefeuille de crédit de la BNDES représentaient 0,19% de l'encours total et se situaient donc en deçà de la moyenne nationale de 2,30% observée cette année-là. Son ratio d'adéquation des fonds propres (ratio de Bâle) s'établissait à 40,2%, alors que le ratio prescrit par la Banque centrale est de 10,0%. La Banque s'efforce d'harmoniser ses taux d'intérêt concurrentiels avec la préservation des fonds publics en exerçant une surveillance constante sur les crédits et sur les garanties couvrant la position débitrice pendant toute la durée des contrats.

2.69. La BNDES offre deux lignes de crédit à l'exportation: a) le crédit avant expédition, qui procure des fonds de roulement aux exportateurs brésiliens; et b) le crédit après expédition, qui facilite l'exploitation commerciale des biens et services exportés au moyen d'un crédit acheteur ou d'un crédit fournisseur, conformément aux normes internationales. Les décaissements de la BNDES au titre des crédits à l'exportation sont tombés de 815,4 millions d'USD en 2017 à 477,9 millions d'USD à la fin de 2021, principalement en raison de la baisse de la demande des exportateurs. En 2021, les biens d'équipement ont représenté la quasi-totalité des décaissements relevant du financement des exportations. Il s'agit notamment d'autobus, de camions, de véhicules utilitaires légers, de machines et de matériel industriels, et d'aéronefs.

### 2.3 Politiques sociales

2.70. Durant la période à l'examen, le Brésil a continué d'accorder la priorité au développement social en conjuguant le renforcement de politiques universelles sur le plan de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale avec une répartition des revenus et des politiques axées sur la promotion de l'inclusion sociale des populations vulnérables et à faible revenu.

2.71. Le Brésil poursuit par ailleurs ses efforts en vue du développement social, en renforçant ses politiques de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au moyen de plans, de programmes et de mesures, conformément aux normes internationales du travail, afin de promouvoir des conditions de travail décentes. Ces politiques contribuent également à améliorer l'inclusion sociale et à lutter contre les pratiques commerciales concurrentielles illégales. Entre 2017 et 2020, les autorités brésiliennes ont soustrait 6 426 personnes à une situation de travail forcé et retiré 8 194 enfants du marché du travail.

2.72. Le Brésil met aussi en œuvre des pratiques en matière de dialogue social et des outils technologiques pour informer, former et faire connaître aux acteurs sociaux le système juridique national et les normes internationales du travail afin d'aider les entreprises à mettre en place, de manière durable, des conditions de travail décentes dans tout le pays.

2.73. L'année 2020 a été difficile pour le Brésil, en ce qu'elle a exigé la structuration de réponses rapides et efficaces pour faire face aux répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Avec les programmes Aide d'urgence (Auxílio Emergencial) et Aide d'urgence résiduelle (Auxílio Emergencial Residual), les programmes d'aide du Brésil ont atteint des niveaux historiques en 2021, bénéficiant à 14,69 millions de familles.

2.74. La majorité des bénéficiaires du programme Aide d'urgence (plus de 50%) étaient des femmes chefs de famille, chacune ayant reçu 375,00 BRL par mois. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 33,4% ont reçu la prestation standard de 250,00 BRL. Une autre tranche de 15,6% des familles étaient des personnes seules, ayant chacune reçu 150,00 BRL.

2.75. La perspective de l'expiration du programme Aide d'urgence, en octobre 2021, et les difficultés liées à la situation de l'après-pandémie ont exigé une réponse rapide du gouvernement fédéral afin d'atténuer les pertes de revenus des familles les plus vulnérables et de favoriser la relance de l'économie. Cela s'est fait par le biais de l'établissement d'une stratégie visant à renforcer la protection sociale et de politiques de transfert de revenus, rendues possibles par Aide Brésil (Auxílio Brasil), un programme d'assistance ayant remplacé le programme Bolsa Família, instauré en vertu de la mesure provisoire n° 1 061 de 2021, devenue la Loi n° 14 284 de 2021.

2.76. Le programme "Auxílio Brasil" répond aux objectifs suivants: favoriser la citoyenneté grâce à un mécanisme de soutien et de revenus garantis, au moyen des allocations accordées au titre du régime de santé unifié (SUAS) et de politiques axées sur les bénéficiaires; favoriser, de manière prioritaire, le développement des enfants et des adolescents, grâce à un soutien financier en faveur des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants et adolescents en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté; favoriser le développement des enfants en bas âge, en mettant l'accent sur la santé et la stimulation des compétences physiques, cognitives, linguistiques et socio-affectives, conformément aux dispositions de la Loi n° 13 257 de 2016; élargir l'offre de soins de santé pour les enfants des centres de soin de jour; encourager les enfants, les adolescents et les jeunes gens à avoir d'excellents résultats dans le domaine des sciences et des technologies; et favoriser l'émancipation des familles en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté.

2.77. Le public cible est constitué des familles en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté et qui comptent des femmes enceintes, des femmes allaitantes ou des personnes âgées de moins de 21 ans. Les cinq allocations prévues par le programme Auxílio Brasil sont exposées dans la partie introductive de l'article 4 de la Loi n° 14 284 de 2021 et à l'article premier de la Loi n° 14 342 de 2022.

2.78. Le montant versé par famille dans le cadre d'Auxílio Brasil dépend de l'éventail d'allocations auxquelles chaque famille peut prétendre, et peut varier en fonction des revenus et de la composition de la famille, le montant minimum étant de 400,00 BRL. Ce programme représente un progrès par rapport au programme Bolsa Família, car il est plus simple, plus compréhensible, plus équitable et, en règle générale, il prévoit des montants supérieurs.

2.79. En guise d'exemple de son impact, on peut citer le montant moyen d'Auxílio Brasil, d'environ 407,91 BRL en mai 2022. Cela représente une augmentation de plus de 100% par rapport au montant moyen versé par famille dans le cadre de Bolsa Família pour la dernière série chronologique (189,00 BRL), qui couvre la période commençant en juillet 2018, mois du dernier réajustement, et ne tient pas compte des mois pendant lesquels l'Aide d'urgence a été payée, en 2020 et 2021. Si l'on calcule l'ancien montant moyen corrigé de l'inflation (jusqu'en mai 2022), d'environ 227,00 BRL, l'augmentation après incorporation de l'allocation exceptionnelle équivaut à environ 80%.

2.80. Le maintien des prestations du programme Auxílio Brasil dépend, entre autres choses, du respect de certaines conditions visant à encourager les familles à exercer leur droit d'accès aux politiques publiques d'aide sociale, d'éducation et de santé. Parmi les critères pris en considération, on peut citer une fréquentation scolaire mensuelle d'au moins 60% pour les enfants ayant entre 4 et 5 ans et de 75% pour ceux ayant entre 6 et 21 ans, le respect du calendrier national de vaccination, établi par le Ministère de la santé, le suivi nutritionnel des enfants jusqu'à 7 ans et le suivi médical prénatal des femmes enceintes.

2.81. En résumé, la création du programme Auxílio Brasil, avec son nouveau cortège d'allocations, les montants qu'il prévoit et la révision à la hausse des seuils de pauvreté et de pauvreté extrême, est une étape importante dans les efforts progressivement déployés pour garantir le droit à un revenu de base de citoyenneté (revenu minimum), prévu par la Loi n° 10 835 de 2004.

2.82. Enfin, il convient de mentionner le Programme d'aide pour le gaz (Auxílio Gás), créé pour réduire l'impact du prix du gaz de cuisine sur le budget des familles à faible revenu. Une seule allocation sera versée par famille bénéficiaire au titre de ce programme, tous les deux mois, le montant étant de 52,00 BRL, ce qui représente 50% (cinquante pourcent) du prix de référence national moyen d'une bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 13 kg.

### **3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE (2017-2021)**

#### **3.1 Évolution récente du commerce extérieur brésilien**

3.1. Le commerce extérieur brésilien a augmenté depuis 2017, tant en termes nominaux qu'en pourcentage du PIB. Entre 2017 et 2021, il a connu une augmentation en valeur de 40%, qui l'a fait passer de 379 milliards d'USD à 532 milliards d'USD. Son rapport au PIB est passé de 24,3% en 2017 à 39,2% en 2021. La part des exportations brésiliennes dans le commerce mondial a également enregistré une hausse, de 1,2% en 2017 à 1,3% en 2021.

3.2. La période 2017-2021 a été caractérisée par d'importants excédents du commerce des marchandises. En 2017, l'excédent du commerce des marchandises a atteint 57,3 milliards d'USD, avant de baisser à 43,4 milliards d'USD en 2018 et à 26,6 milliards d'USD en 2019. Durant les deux années suivantes, les excédents ont renoué avec la croissance et atteint 32,4 milliards d'USD et 36,4 milliards d'USD, respectivement. S'agissant de la destination des marchandises, les exportations à destination de l'Asie ont augmenté de 67,4%; celles destinées à l'Amérique du Nord de 22,1%; celles destinées à l'Europe de 21,7%; celles destinées au Moyen-Orient de 3,5%; et celles destinées à l'Afrique de 0,9%. Les exportations à destination de l'Amérique du Sud ont quant à elles diminué de 3,4% pendant la période.

3.3. Le secteur manufacturier a représenté 56% des exportations, les industries extractives 24% et l'agriculture, la sylviculture et la pêche 20%. Les principaux produits exportés ont été le minerai et le concentré de fer, les fèves de soja, les huiles de pétrole et les huiles de minéraux bitumineux (brutes), les sucres et mélasses, la viande d'animaux de l'espèce bovine, les déchets de fèves de soja et autres aliments pour animaux, les huiles de pétrole et les huiles de minéraux bitumineux (autres que brutes), les viandes et abats comestibles de volailles, et les lingots et autres formes primaires en fer ou en acier.

3.4. De 2017 à 2021, la part des produits intermédiaires dans les importations totales s'est établie à 64%. Venaient ensuite les biens de consommation (13%), les biens d'équipement (13%) et les combustibles et lubrifiants (12%). Les huiles de pétrole et les huiles de minéraux bitumeux (autres que brutes), les engrais, les équipements de télécommunication et leurs parties, les parties et accessoires des véhicules automobiles et les produits électroniques ont été les principaux produits importés par le Brésil.

#### **3.2 Droits de douane**

3.5. Tous les partenaires commerciaux du Brésil bénéficient au moins du traitement tarifaire de la nation la plus favorisée (NPF). Le Tarif extérieur commun (TEC) du MERCOSUR et la Nomenclature commune du MERCOSUR (NCM) sont actuellement fondés sur la version 2022 du Système harmonisé (SH), conformément à la Résolution n° 272/2021 du Comité exécutif de la Chambre de commerce extérieur (GECEX). Le règlement consolide par ailleurs les niveaux des droits de douane appliqués au Brésil, ce qui améliore la transparence pour les négociants brésiliens et les partenaires étrangers.

3.6. Pour 2022, les droits NPF appliqués par le Brésil sont entièrement *ad valorem* et portent sur 10 435 lignes à 8 chiffres. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la moyenne simple des droits NPF appliqués était de 9,4% et avait baissé de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2017.

3.7. En réponse à la pandémie de COVID-19, le Brésil a ramené à zéro les droits d'importation NPF visant certains équipements médicaux et de protection entre le 18 mars 2020 et décembre 2022. En août 2022, la liste des produits concernés contenait 548 produits.

3.8. En novembre 2021, le Brésil a aussi mis en place une réduction horizontale de 10 points de pourcentage dans l'ensemble de ses lignes tarifaires NPF, et une réduction de 2% à 0% pour toutes les lignes tarifaires précédemment assujetties à ce niveau de droits, dans le but d'atténuer les répercussions économiques de la pandémie. Cette réduction temporaire devait rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.<sup>3</sup> Une réduction linéaire supplémentaire de 10% a été appliquée le 1<sup>er</sup> juillet 2022, prorogeant ainsi la validité des réductions jusqu'au 31 décembre 2023.

3.9. Parallèlement aux mesures nationales, le MERCOSUR a réduit les niveaux de droits depuis 2017. Environ 200 codes de la NCM assortis d'un taux de droit NPF égal ou supérieur à 4% ont vu ce taux être ramené à 0% dans le TEC, affectant principalement des produits chimiques, pharmaceutiques et aéronautiques.

3.10. Récemment, le MERCOSUR a approuvé de nouvelles réductions dans le TEC, qui devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il s'agit d'une réduction ramenant le taux de 2% à 0% pour toutes les lignes tarifaires précédemment assujetties à ce taux (soit 2 123 lignes tarifaires) et d'une réduction de 10% pour l'ensemble des lignes tarifaires NPF, soit 4 763 lignes.

### 3.3 Mesures visant directement les importations

3.11. Pendant la période à l'examen, conformément aux dispositions de la Loi sur la liberté économique et aux dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, le Brésil a déployé des efforts pour réduire le coût de l'intervention de l'État dans les opérations de commerce extérieur au minimum nécessaire pour garantir que les politiques publiques sont correctement appliquées. Dans ce contexte, le Secrétariat du commerce extérieur (SECEX) a retiré plusieurs prescriptions en matière de licences d'importation automatiques et non automatiques imposées à des fins économiques. Ainsi, entre 2020 et 2021, les importations liées à des mesures correctives commerciales, à des enquêtes sur l'origine non préférentielle, au suivi des statistiques et au remplacement de marchandises défectueuses ont été exclues du régime des licences.

3.12. Actuellement, le SECEX applique uniquement des prescriptions en matière de licences d'importation automatiques aux importations relevant des modalités de suspension et d'exemption du régime spécial de ristourne. Les prescriptions en matière de licences d'importation non automatiques s'appliquent quant à elles aux importations de marchandises usagées, aux opérations assujetties à un examen du degré de similitude et aux opérations relevant de contingents tarifaires. De plus, en 2021, le SECEX a simplifié la procédure de délivrance des licences d'importation permettant d'importer des lignes de production usagées au Brésil en ramenant de 30 jours à 10 jours le délai d'analyse aux fins de la licence et en supprimant les procédures administratives inutiles.

3.13. Du fait des mesures adoptées pour réduire les obstacles non tarifaires associés au régime de licences d'importation du Brésil, le nombre de licences délivrées par le SECEX a diminué, passant de 1,2 million en 2019 à 380 000 en 2021. Durant la même période, la valeur commerciale des importations soumises à licence a chuté de 37 milliards d'USD à 20 milliards d'USD. De plus, le délai moyen pour la délivrance d'une licence d'importation est passé de 1,9 jour à 0,6 jour, environ 80% des licences étant analysées de manière automatisée. Tous ces chiffres peuvent être consultés en ligne sur le site Web de Siscomex.<sup>4</sup>

3.14. Le Brésil a aussi mis en place des arrangements pour l'échange bilatéral de certificats d'origine signés numériquement pour le commerce avec l'Argentine, la Colombie, le Paraguay et l'Uruguay. Dans ces pays, les certificats d'origine numériques peuvent entièrement remplacer les certificats d'origine en version imprimée.

<sup>3</sup> Résolution du GECEX n° 269/2021.

<sup>4</sup> <https://www.gov.br/siscomex/pt-br/informacoes/importacao/paineis-licenciamento-de-importacao>.

### 3.4 Participation à l'OMC

#### 3.4.1 Négociations

3.15. Le Brésil reste fermement attaché à la préservation et au renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles et il réaffirme le rôle prépondérant de l'OMC en tant que pilier essentiel de la gouvernance économique mondiale.

3.16. L'agriculture reste l'une des principales priorités du Brésil. L'absence d'un résultat spécifique sur l'agriculture à la CM11 et à la CM12 devrait marquer la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle étape pour les négociations sur l'agriculture, avec de nouveaux principes directeurs pour la CM13. L'unique point sur lequel les Membres sont parvenus à un consensus concernant l'agriculture est l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, à savoir que le mandat des Membres devrait se limiter à un nouveau départ. Le Brésil était favorable à ce que les Membres tirent avantage de cette table rase dans le domaine de l'agriculture pour réfléchir à la nécessaire modernisation conceptuelle des négociations sur l'agriculture. Cette modernisation conceptuelle devrait inclure, entre autres choses, une évaluation de la manière dont les deux principaux thèmes des négociations sur l'agriculture – le soutien interne, y compris la détention de stocks publics, et l'accès aux marchés – seraient abordés à la lumière de nouveaux paramètres.

3.17. Durant la période à l'examen, le Brésil a activement participé aux négociations des initiatives conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement et la réglementation intérieure dans le domaine des services. Le Brésil a pris part à la conclusion de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services en décembre 2021 et a présenté une liste d'engagements avant la finalisation avec cinq secteurs supplémentaires (services postaux, services de télécommunication, services concernant l'environnement, services de transport maritime et services de transport aérien). Le Brésil a également joué un rôle actif dans toutes les négociations au cours de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12).

3.18. En juin 2022, le Brésil a présenté son offre finale concernant l'accès aux marchés dans le contexte de son accession à l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC. Il a communiqué son intention d'accéder à l'AMP en mai 2020, distribué sa réponse à la liste de questions en octobre 2020 et présenté l'offre initiale et l'offre révisée au cours de l'année 2021. Le pays a le statut d'observateur au Comité de l'AMP depuis 2017. Si la négociation devait aboutir, le Brésil serait le premier pays latino-américain à devenir Partie à l'AMP. Cette approche s'inscrit dans le cadre du programme du Brésil visant à conclure des accords internationaux sur les marchés publics et des accords commerciaux contenant des chapitres sur les marchés publics, comme dans le cas des accords conclus avec le Pérou et le Chili (en vigueur), avec des pays du MERCOSUR, et entre le MERCOSUR et l'Union européenne et le MERCOSUR et l'AELE.

3.19. Le Brésil a aussi présenté à l'OMC, en juin 2022, sa demande d'accession à l'Accord sur le commerce des aéronefs civils. L'intention du Brésil de rejoindre cet accord renforce l'engagement du gouvernement fédéral envers le programme de libéralisation du commerce sur le plan multilatéral, parallèlement au processus d'accession du pays à l'AMP en cours.

#### 3.4.2 Règlement des différends

3.20. Le Brésil attache une grande importance au renforcement du mécanisme de règlement des différends de l'OMC et participe activement à ce mécanisme depuis le tout premier différend ayant dépassé le stade des consultations (*États-Unis – Essence*). À ce jour, il a participé à 215 des 612 différends portés devant l'OMC – 34 en qualité de plaignant, 17 en qualité de défendeur et 164 en qualité de tierce partie. La plupart des affaires auxquelles le Brésil a participé ou participe concernent des questions qui sont au cœur du système commercial multilatéral, par exemple l'octroi de subventions pour les produits industriels (*Canada – Aéronefs* et *Canada – Aéronefs commerciaux*) et les produits agricoles (*UE – Sucre*, *États-Unis – Coton upland*, *Indonésie – Viande de poulet* et *Inde – Sucre*), l'application de mesures restrictives pour le commerce par les pays développés (*États-Unis – Jus d'orange*, *UE – Viande de volaille*), la protection de l'environnement (*Brésil – Pneumatiques*) et la protection de la santé publique (*UE – Médicaments en transit*).

3.21. S'agissant uniquement des différends en cours et des mesures prises à partir de décembre 2020, le Brésil est partie à 4 différends en qualité de plaignant et à 36 en qualité de tierce partie. Le Brésil conteste les restrictions imposées par l'Indonésie sur l'importation de volailles (*Indonésie – Poulet*), les subventions accordées par la Thaïlande (*Thaïlande – Sucre*) et par l'Inde (*Inde – Sucre*) à leur secteur sucrier, ainsi que les prescriptions SPS adoptées par les États-Unis visant les volailles brésiliennes.

3.22. Le Brésil a récemment adopté la Loi n° 14.353/2022, qui permet la suspension de concessions et d'autres obligations pour les Membres qui ont fait appel de rapports de groupes spéciaux dans lesquels le Brésil est partie plaignante auprès d'un organe d'appel non opérationnel (c'est-à-dire un appel formé "dans le vide"), faisant ainsi obstruction à la conclusion d'un différend. L'objectif de cette loi est de remédier aux insuffisances actuelles du système de règlement des différends de l'OMC en créant des incitations à trouver une solution au moyen de négociations entre les parties à un différend et/ou par le recours à d'autres moyens de règlement.

3.23. Dans le but de vaincre la paralysie de l'Organe d'appel, le Brésil a adhéré en 2020 à l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA). L'AMPA est fondé sur l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends et offre une solution alternative provisoire pour garantir le fonctionnement du système fondé sur des règles en utilisant un système de recours indépendant et efficace.

### 3.4.3 Traitement spécial et différencié

3.24. En 2019, le Brésil a décidé de commencer à renoncer à l'utilisation du traitement spécial et différencié dans les négociations en cours et futures à l'OMC, dans le but de contribuer à faire progresser l'OMC. Il importe toutefois de souligner que le Brésil continue d'attacher une grande importance au traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement Membres de l'OMC en fonction de leurs besoins individuels de développement, traitement qui leur offre la flexibilité nécessaire pour intégrer pleinement le système commercial multilatéral. Selon le Brésil, le traitement spécial et différencié devrait être ciblé, fondé sur les besoins et axé sur la pleine mise en œuvre des dispositions des Accords de l'OMC de manière à promouvoir le développement, qui est l'un des objectifs du système commercial multilatéral.

3.25. Le Brésil accorde aussi beaucoup de valeur au rôle que joue le Comité du commerce et du développement dans le cadre de l'examen des accords commerciaux régionaux (ACR) entre pays en développement et des régimes préférentiels en faveur des pays en développement qui sont autorisés au titre de la Clause d'habilitation.

3.26. La Clause d'habilitation est par ailleurs le fondement juridique, établi par l'OMC, du Système généralisé de préférences (SGP). Pendant la période considérée, le Brésil a été retiré des schémas SGP du Japon, en 2019, et de l'Union économique eurasiatique (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et République kirghize), en 2021. Le Brésil reste bénéficiaire des schémas SGP de l'Australie, des États-Unis, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse.<sup>5</sup>

### 3.4.4 Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD)

3.27. À la CM12, le Brésil a annoncé qu'il se joindrait à la Déclaration ministérielle présentée dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et qu'il deviendrait coauteur de cette initiative plurilatérale. Même lors de la tenue des consultations internes, le Brésil a été le seul non-coauteur à présenter une proposition dans le domaine en question. Le document INF/TE/SSD/W/12 souligne le rôle central que joue le secteur agricole dans la promotion du développement durable et appelle l'attention sur les répercussions environnementales des subventions agricoles. Le Brésil a aussi participé de manière constructive aux discussions sur le commerce et la durabilité tenues au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

---

<sup>5</sup> L'autorisation légale pour bénéficier du traitement en franchise de droits au titre du programme SGP des États-Unis a expiré le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (19 U.S.C., section 2465). Le renouvellement du programme est encore à l'examen au Congrès. La pratique du Congrès a consisté à proroger le programme rétroactivement à compter de la date d'expiration initiale, de sorte que les importateurs soient remboursés pour les droits encourus depuis l'expiration.

### 3.4.5 Accords préférentiels

3.28. Même s'il accorde la priorité au système commercial multilatéral, le Brésil estime que les accords commerciaux préférentiels peuvent jouer un rôle complémentaire dans les efforts visant à mettre les avantages du commerce international au service de l'objectif que constitue le développement économique et social de tous les Membres.

3.29. Le Brésil cherche de nouveaux partenaires pour accroître, diversifier et améliorer ses relations commerciales, en plus de ses partenaires au sein du MERCOSUR, dans le but de garantir la croissance et la stabilité de son économie et de s'intégrer, sur le plan de la compétitivité, dans l'économie mondiale.

3.30. Au sein de la région Amérique latine, le Brésil participe aux accords régionaux conclus sous l'égide de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI). Sa politique commerciale est structurée autour de l'union douanière du MERCOSUR. Tel qu'il est indiqué ci-après, le MERCOSUR a des accords commerciaux avec plusieurs pays d'Amérique latine et des accords de libre-échange avec tous les pays d'Amérique du Sud.

3.31. Depuis 2017, la stratégie du Brésil consiste aussi à aller au-delà de ses partenaires latino-américains traditionnels, à intensifier son programme de négociations commerciales et à négocier des accords commerciaux complets. Certains accords commerciaux sont entrés en vigueur durant la période à l'examen (Brésil-Argentine, Brésil-Chili, Brésil-Mexique, Brésil-Paraguay, MERCOSUR-Colombie, MERCOSUR-Égypte) et des négociations d'ALE ont été achevées (MERCOSUR-Union européenne, MERCOSUR-Association européenne de libre-échange (AELE) et MERCOSUR-Singapour) La signature et la ratification de ces accords sont encore attendues et la négociation d'autres accords (par exemple avec la République de Corée, le Canada et le Liban) est en cours.<sup>6</sup> Aux côtés d'autres membres du MERCOSUR, le Brésil a mené des dialogues exploratoires avec l'Indonésie et le Viet Nam et lancé des négociations avec l'Indonésie en décembre 2021. Ces initiatives reflètent l'ouverture et le soutien croissants tant du gouvernement brésilien que du secteur privé aux négociations en matière de libre-échange.

## 3.5 MERCOSUR

3.32. Le MERCOSUR a été créé en 1991 en vertu du Traité d'Asuncion<sup>7</sup>, et sa structure institutionnelle a été définie en 1994 par le Protocole d'Ouro Preto. Il est le principal accord préférentiel du Brésil sous l'angle de la valeur des échanges, car il représente plus de 10% de ses échanges de marchandises; il est aussi le point d'appui essentiel pour une intégration régionale renforcée et pour la négociation d'accords extrarégionaux. Le marché du MERCOSUR est particulièrement important pour le Brésil puisqu'il est la principale destination de ses exportations de biens manufacturés à plus forte valeur ajoutée.

3.33. Le Groupe du Marché commun (GMC) et le Conseil du Marché commun (CMC) sont les principales instances de décision du MERCOSUR. Le Conseil est composé des ministres des relations extérieures et de l'économie des États membres, et sa mission est de formuler des politiques et de promouvoir des actions pour accroître le Marché commun. Le GMC surveille l'application du Traité d'Asuncion, de ses protocoles et de ses accords, et il peut faire des recommandations au Conseil. Il est habilité à édicter des résolutions contraignantes s'appliquant à l'ensemble des États membres. Il est aussi chargé des négociations avec d'autres pays, groupes de pays et organisations internationales. La Commission du commerce du MERCOSUR (CCM) assure la mise en œuvre des instruments communs de politique commerciale.

3.34. Le règlement des différends au sein du MERCOSUR est régi par le Protocole d'Olivos, signé en février 2002 et en vigueur depuis janvier 2004. En vertu de ce protocole, les États membres peuvent choisir de porter leurs différends devant le MERCOSUR ou devant l'OMC. Moyennant l'accord des

<sup>6</sup> Les Accords avec le Chili et la Colombie visent à dynamiser les relations entre le MERCOSUR et l'Alliance du Pacifique, à la lumière des engagements pris au Sommet de Puerto Vallarta entre le MERCOSUR et l'Alliance du Pacifique en juillet 2018, et qui mettent l'accent sur le libre-échange et l'intégration économique régionale, y compris des questions telles que les services, l'investissement et la facilitation des échanges.

<sup>7</sup> Le Traité du MERCOSUR est incorporé dans le régime juridique de l'ALADI en tant qu'Accord de complémentarité économique (ACE) n° 18. Les accords de complémentarité économique de l'ALADI doivent être ouverts à l'adhésion de tout pays membre de l'Association.

parties, le Groupe du Marché commun peut assurer une médiation. Les affaires sont entendues par un tribunal d'arbitrage *ad hoc* (TAHM) et/ou par un Tribunal permanent de révision (TPR) composé de cinq juges.

3.35. Créé en décembre 2005, le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) symbolise la décision politique de renforcer et d'approfondir le processus d'intégration et de faire progresser les intérêts et les valeurs que les pays de la région ont en commun.

3.36. Durant la période à l'examen, le MERCOSUR a pris d'importantes mesures axées sur la consolidation et la modernisation de l'union douanière. Ses États membres appliquent un tarif extérieur commun (TEC) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Pour la première fois, en juillet 2022, les membres du MERCOSUR ont décidé de réduire le TEC de 10%, à titre permanent. Différentes exceptions ont été admises en vertu de décisions du CMC. Tous les États membres sont actuellement autorisés à avoir une liste d'exceptions énumérant les produits auxquels s'appliqueront des droits de douane supérieurs ou inférieurs à ceux du TEC. Il existe des dispositions différentes pour chaque pays. Le Brésil peut inclure dans sa liste un maximum de 100 lignes tarifaires et en modifier 20% au maximum tous les 6 mois, jusqu'à la fin de 2028.<sup>8</sup> Il est aussi autorisé à établir des droits de douane spéciaux pour les biens d'équipement et pour les produits informatiques et des télécommunications jusqu'à la fin de 2028.<sup>9</sup>

3.37. Les secteurs du sucre et de l'automobile sont les seuls à être exclus du libre-échange au sein du MERCOSUR. Aucun échéancier n'a été établi pour l'inclusion du sucre dans le régime de libre-échange, bien que des discussions sur le sujet aient repris en 2017. Depuis la création du MERCOSUR, il était prévu d'inclure le sucre dans l'union douanière et un groupe spécial avait été créé à cet égard. Le Brésil estime qu'il est temps de faire avancer les travaux visant à une libéralisation graduelle du commerce de sucre au sein du MERCOSUR. Dans le secteur de l'automobile, les échanges entre le Brésil et les autres membres du MERCOSUR sont encore régis en grande partie par des accords bilatéraux dans le cadre de l'ALADI.<sup>10</sup> Les échanges s'effectuent en franchise de droits dans le secteur sous certaines conditions. En 2020, un accord sur le secteur automobile a été conclu entre le Brésil et le Paraguay. La politique automobile commune convenue par les États membres en 2000 et 2001 n'est pas entrée pleinement en vigueur comme prévu à l'origine. Le Brésil entend parvenir à l'établissement d'un régime commun du MERCOSUR pour le secteur automobile depuis que des accords sectoriels bilatéraux ont été conclus avec tous les partenaires du MERCOSUR.

3.38. Créé en 2006, le Fonds pour la convergence structurelle du MERCOSUR (FOCEM) (Décisions n° 45/2004 et 18/2005 du CMC) témoigne de l'engagement du MERCOSUR à combler les écarts de développement entre les pays de la région. Il finance le développement des infrastructures et des initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans le cadre du MERCOSUR. Le Fonds reçoit des contributions de tous les États membres. Le Paraguay et l'Uruguay en sont les principaux bénéficiaires, et le Brésil en est le principal contributeur. Dans la Décision n° 22/2015 du CMC, le FOCEM a été renouvelé pour 10 ans à compter de la date d'incorporation de la décision dans leur droit interne par tous les États membres.

3.39. Le Protocole de Montevideo sur le commerce des services est entré en vigueur en 2005 entre l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay. Il établit un calendrier pour la libéralisation des services au sein du MERCOSUR (sous l'angle de l'accès aux marchés comme du traitement national). En vertu de ce protocole, les Parties ont inscrit des engagements dans la quasi-totalité des secteurs et sous-secteurs de la Classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120). En 2019, le bloc a approuvé une révision du Protocole pour incorporer les services financiers et, en 2021, les Parties au MERCOSUR sont convenues d'incorporer des disciplines sur les services postaux, la réglementation intérieure et les télécommunications. Un accord de reconnaissance mutuelle sur la qualification de certains services personnels a également été conclu en 2021.

<sup>8</sup> Les dispositions sont identiques dans le cas de l'Argentine. Le Paraguay a été autorisé à maintenir une liste de 649 positions tarifaires au maximum jusqu'à la fin de 2030, et l'Uruguay peut inclure dans sa liste un maximum de 225 positions tarifaires jusqu'à la fin de 2029 (Décision n° 11/21 du CMC).

<sup>9</sup> Décision n° 08/21 du CMC.

<sup>10</sup> 44<sup>ème</sup> Protocole additionnel à l'ACE n° 14 (Brésil-Argentine), à l'ACE n° 2 (Brésil-Uruguay) et à l'ACE n° 69 (Brésil-République bolivarienne du Venezuela) et 1<sup>er</sup> Protocole additionnel à l'ACE n° 74 (Brésil-Paraguay).

3.40. Le Protocole relatif à la coopération et à la facilitation des investissements (Décision n° 03/2017 du CMC) constitue un jalon important pour la réglementation des investissements dans la région. Il répond à l'intérêt des milieux économiques concernant la réduction des risques et la prévention des différends liés aux investissements. Il vise aussi à encourager les investissements mutuels au sein de la région par le biais de mécanismes intergouvernementaux de dialogue, qui soutiennent les entreprises dans le processus d'internationalisation. Le Protocole fera connaître plus largement les débouchés commerciaux et favorisera des échanges de renseignements sur les cadres réglementaires et les mécanismes appropriés visant à prévenir, voire à régler, les différends. Il établit un cadre solide en matière d'investissement pour tous les États membres et sera applicable aux investissements étrangers directs effectués avant ou après son entrée en vigueur. Le Protocole sur les marchés publics, également signé en 2017, vise à créer de nouvelles possibilités commerciales pour le secteur privé et ainsi à générer des emplois et du revenu et à réduire les coûts pour le secteur publique, afin de contribuer au développement économique et social des États membres.

3.41. En 2020, les membres du MERCOSUR ont achevé les négociations sur l'Accord sur le commerce électronique. Au vu de l'importance croissante du commerce électronique au Brésil et dans les économies de la région, cet accord a pour but de faciliter le commerce par voie électronique, d'offrir une certitude juridique et de créer un environnement qui protège les utilisateurs du commerce électronique, leur vie privée et leurs données. À cet égard, l'Accord sur le commerce électronique du MERCOSUR contient des dispositions sur: la non-imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques; l'authentification et la signature électroniques; la protection des consommateurs en ligne; la protection des renseignements personnels; le transfert d'informations transfrontières par voie électronique; l'emplacement des installations informatiques; des principes sur l'accès à Internet et son utilisation pour le commerce électronique; les messages électroniques commerciaux non sollicités (le "spam"); la facilitation des échanges électroniques; et la coopération.

3.42. En 2015, le CMC a approuvé le Plan d'action visant à renforcer les mécanismes commerciaux et économiques du MERCOSUR. Un groupe spécial a été créé pour identifier les mesures jugées préjudiciables au libre-échange dans les domaines des règlements techniques, des mesures sanitaires et phytosanitaires, des taxes intérieures et des procédures bureaucratiques. S'agissant spécifiquement des règlements techniques, le Brésil soutient fermement des améliorations relatives aux mécanismes d'approbation et de révision des règlements techniques du MERCOSUR.

3.43. En 2019, des accords liés au commerce ont été signés sur les questions suivantes: facilitation des échanges (élimination des redevances et taxes sur les échanges mutuels); indications géographiques pour de nombreux produits; cadre pour la conclusion d'initiatives sur la facilitation des échanges dans le domaine des règlements techniques; accord de reconnaissance mutuelle pour les signatures numériques; et accord sur l'élimination des taxes d'itinérance dans le domaine des télécommunications entre pays du MERCOSUR. Cette même année, un accord sur la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés a été signé par les Directeurs généraux des douanes du MERCOSUR.

3.44. Il importe également de rappeler que les États membres se sont accordés sur un certain nombre d'instruments destinés à faciliter la circulation des citoyens dans les États membres. La participation active de la société civile et des mouvements sociaux aux débats sur les politiques publiques dans des domaines aussi divers que l'éducation, la santé, le travail, les droits de l'homme et autres contribue elle aussi à la responsabilité sociale et politique. Elle constitue à la fois une percée institutionnelle et un engagement à faire progresser le volet social du programme d'intégration du MERCOSUR.

### **3.5.1 MERCOSUR et accords régionaux**

3.45. Le MERCOSUR a conclu un large éventail d'accords commerciaux sous l'égide de l'ALADI. Ces accords, dénommés "accords de complémentarité économique" (ACE), ont été signés avec l'État plurinational de Bolivie (ACE-36), le Chili (ACE-35), le Mexique (ACE-54, ACE-55), le Pérou (ACE-58), la Colombie (ACE-72), l'Équateur (ACE-59), la République bolivarienne du Venezuela (ACE-59) et Cuba (ACE-62). Outre les accords susmentionnés, conclus dans le cadre du MERCOSUR, le Brésil a signé un accord bilatéral de préférences tarifaires fixes avec le Mexique (ACE-53) et d'autres accords de portée partielle avec le Guyana (AAP-38), Saint-Kitts-et-Nevis (AAP-38) et le Suriname (AAP-41).

### 3.5.2 MERCOSUR et accords extrarégionaux<sup>11</sup>

3.46. L'Union européenne et le MERCOSUR ont conclu un accord politique en 2019 en vue de conclure un accord commercial ambitieux, équilibré et global. Quand l'accord entrera en vigueur, l'UE appliquera une élimination tarifaire totale à 92% des importations en provenance du MERCOSUR et à 95% de ses lignes tarifaires, en plus de concessions partielles dans le cadre de contingents tarifaires, de marges de préférence fixes et de prix d'entrée, ce qui élèvera la portée de l'accord à 99% en termes de lignes tarifaires. L'offre du MERCOSUR prévoit l'élimination tarifaire totale pour 91% des importations bilatérales en provenance de l'UE et pour 91% des lignes tarifaires. Le MERCOSUR accorde également des concessions partielles à l'UE pour 32 lignes tarifaires. En outre, l'accord prévoit l'ouverture, une plus grande transparence et la certitude juridique sur les marchés pour les services, les investissements et les marchés publics, ainsi que la réduction des obstacles non tarifaires et la consolidation d'un programme de bonnes pratiques réglementaires, en plus de l'établissement de disciplines modernes dans le domaine de la facilitation des échanges et de la propriété intellectuelle, entre autres thèmes. En juillet 2022, les textes de l'accord faisaient l'objet d'une révision juridique et formelle, après quoi ils seraient traduits et envoyés aux parties pour signature. En 2020, les parties ont annoncé également l'achèvement des négociations sur le dialogue politique et la partie consacrée à la coopération de l'Accord d'association.

3.47. Les négociations entre le MERCOSUR et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont été achevées en principe en 2019, deux ans après leur premier cycle. L'achèvement de ces négociations, qui constitue un autre résultat des efforts déployés pour élargir le réseau d'accords commerciaux du Brésil et du MERCOSUR, est intervenu peu après la fin des négociations entre le MERCOSUR et l'Union européenne. Le Brésil estime qu'à la fin de la période de mise en œuvre, 97% des exportations en provenance de l'AELE seront admises en franchise de droits ou partiellement libéralisées dans le MERCOSUR, ce chiffre étant de 98% à 99% pour les exportations du MERCOSUR à destination du marché de l'AELE, en fonction du pays d'importation. L'accord inclut aussi des dispositions sur les services, les investissements, les marchés publics et la propriété intellectuelle. En juillet 2022, l'accord faisait l'objet d'une révision juridique et formelle, après quoi les parties pourraient l'envoyer pour signature.

3.48. Les négociations en vue d'un ALE entre le MERCOSUR et Singapour ont été lancées en 2018 et ont été achevées quant au fond en juillet 2022. L'accord couvre le commerce des marchandises et des services, ainsi que les investissements entre les parties. De plus, il contient des engagements concernant des thèmes actuels tels que la facilitation des échanges, la propriété intellectuelle, les marchés publics et le commerce électronique.

3.49. En 2018, le MERCOSUR a lancé des négociations sur des accords de libre-échange avec le Canada et la République de Corée. Le dernier cycle de négociations en présentiel entre le MERCOSUR et le Canada a eu lieu en juillet 2019 à Ottawa, et d'importants progrès avaient été accomplis dans plusieurs groupes de négociation, suivis par d'autres progrès au cours d'un cycle virtuel en 2020. Le dernier cycle entre le MERCOSUR et la République de Corée s'est tenu en septembre 2021, en mode virtuel. Dans les deux processus de négociation, les experts de différents groupes techniques ont poursuivi les discussions lors de réunions virtuelles.

3.50. Le MERCOSUR et la République du Liban ont tenu leur premier cycle de négociations en vue d'un ALE entre les parties en 2019, à Beyrouth. De plus, le MERCOSUR et le Liban ont organisé une rencontre virtuelle en 2020 pour discuter des aspects réglementaires et de l'accès aux marchés pour les marchandises, en plus de définir quelles seraient les étapes à venir des négociations.

3.51. En 2020, le Brésil a approuvé le mandat de négociation pour des accords de libre-échange avec l'Indonésie et le Viet Nam. Le dialogue exploratoire entre le MERCOSUR et le Viet Nam s'est achevé en 2020 et, en juillet 2022, les négociations n'avaient pas encore commencé. En décembre 2021, le MERCOSUR et l'Indonésie ont annoncé le lancement de négociations en vue d'un accord de partenariat économique global couvrant le commerce des marchandises et des services, l'investissement et un large éventail de questions non tarifaires. Le premier cycle de négociations devrait se tenir au second semestre de 2022.

---

<sup>11</sup> De plus amples renseignements sur les accords commerciaux extrarégionaux du MERCOSUR sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.gov.br/siscomex/pt-br/acordos-comerciais>.

3.52. En 2017, l'Accord de libre-échange entre le MERCOSUR et l'Égypte est entré en vigueur. Au titre de cet accord, le MERCOSUR a accordé l'élimination totale des droits visant 10 166 lignes tarifaires à 8 chiffres (99% des lignes tarifaires totales). La période de démantèlement des droits se terminera en septembre 2026. L'Accord contient aussi une clause évolutive sur la possibilité de futurs mémorandums d'accord pour l'ouverture de négociations sur l'accès aux marchés pour le commerce des services et les investissements.

3.53. En 2019, le MERCOSUR et l'Inde ont repris le dialogue sur une éventuelle expansion de l'Accord commercial préférentiel signé en 2004 et entré en vigueur en juin 2009. De plus, le MERCOSUR et Israël travaillent depuis 2020 à une possible expansion de l'ALE signé en 2007.

3.54. Avant la période à l'examen, le Brésil et les autres pays du MERCOSUR ont ratifié un accord commercial préférentiel avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU). Le MERCOSUR a également signé un ALE avec la Palestine, dont le texte a été approuvé par le Congrès brésilien en 2018 et est actuellement à l'examen à la Présidence de la République.

### **3.5.3 Système global de préférences commerciales<sup>12</sup>**

3.55. Le Brésil continue de participer au système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) de 1988, auquel le MERCOSUR a commencé à participer en tant que bloc, dès 1991, avec une liste unique de concessions. Le MERCOSUR accorde des préférences aux pays participants pour quelque 127 lignes tarifaires du SH2002. Ces préférences vont de 10 à 100% et couvrent les produits agricoles, les carburants, les produits chimiques, les cuirs et peaux bruts, et les produits en fer et en acier.

### **3.6 Accords d'investissement**

3.56. Dans les années 1990, le Brésil a signé 14 accords bilatéraux d'investissement, mais le Congrès national brésilien a décidé de n'en ratifier aucun.

3.57. Après le rejet des accords bilatéraux d'investissement par le Congrès national, le gouvernement brésilien a intensifié ses travaux visant à définir de nouvelles directives pour poursuivre les négociations sur des accords d'investissement. Le Brésil s'est concentré sur l'élaboration d'un nouveau modèle d'accord d'investissement qui se fonde sur un examen minutieux des études réalisées par des organisations internationales (lignes directrices de la CNUCED et de l'OCDE), sur de larges consultations avec le secteur privé brésilien et sur des comparaisons internationales. Ce processus a mené à la rédaction de l'Accord de coopération et de facilitation de l'investissement (CFIA), qui vise des résultats équilibrés en combinant la promotion d'un environnement attractif pour les investisseurs avec la préservation d'une marge de manœuvre pour les politiques publiques. Le nouveau modèle brésilien balaye les limitations identifiées dans les accords bilatéraux d'investissement traditionnels en faveur d'une approche positive qui comprend une coopération institutionnelle et une facilitation des flux d'investissements. Ce modèle est utilisé depuis 2013.

3.58. Le Brésil a déjà signé des CFIA avec le Mozambique (2015), l'Angola (2015), le Mexique (2015), le Malawi (2015), la Colombie (2015), le Chili (2015), le Pérou (2016), l'Éthiopie (2018), le Suriname (2018), le Guyana (2018), les Émirats arabes unis (2019), le Maroc (2019), l'Équateur (2019) et l'Inde (2020). Parmi les premiers CFIA, les accords conclus avec l'Angola et le Mexique sont déjà en vigueur. Le Protocole au MERCOSUR sur la coopération et la facilitation de l'investissement (PCFI) a été signé en 2017 et est aussi en vigueur. Le Brésil participe en outre à un dialogue exploratoire avec l'Arabie saoudite et a achevé, pendant la période à l'examen, des négociations d'ALE avec l'AELE et Singapour, qui contiennent des chapitres sur l'investissement inspirés des dispositions des CFIA.

---

<sup>12</sup> <https://www.gov.br/siscomex/pt-br/informacoes/acordos-comerciais/sgpc>.

## 4 CADRES INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE

### 4.1 Questions transversales

#### 4.1.1 Mise en œuvre des bonnes pratiques réglementaires

4.1. Il convient de noter que le Brésil a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer la qualité et la transparence de son processus réglementaire. En 2018, le Bureau du chef du personnel de la présidence du Brésil, de concert avec les organismes de réglementation et les ministères sectoriels, a publié des lignes directrices et un guide pour l'étude de l'impact réglementaire (EIR), fournissant des instructions pour la mise en œuvre de l'EIR dans la pratique par tout organe de l'administration publique et présentant un ensemble de normes minimales communes pour l'application de cet outil.

4.2. L'année suivante, les lois n° 13 848/2019 (Loi sur les organismes de réglementation) et n° 13 874/2019 (Loi sur la liberté économique) ont été promulguées, portant adoption de l'EIR, des consultations publiques et de l'évaluation des résultats de la réglementation (ARR) pour les organismes de réglementation et d'autres organes de l'administration publique. Fin 2020, le Protocole sur la transparence, les questions commerciales et les bonnes pratiques réglementaires avec les États-Unis a été signé et est entré en vigueur en juin 2022. Celui-ci comporte une annexe consacrée aux engagements contraignants relatifs aux bonnes pratiques réglementaires, élargissant les exigences de l'EIR et de la participation sociale et apportant des innovations concernant l'institution de la surveillance réglementaire, le programme réglementaire et le rapport annuel de l'impact réglementaire des règlements publiés. Un décret présidentiel visant à soutenir la mise en œuvre du protocole se trouve au stade de la rédaction finale.

4.3. En 2021, la Loi n° 14 195/2021 (Loi sur les conditions de l'activité des entreprises) a été approuvée et a permis de faire progresser la législation économique dans le domaine des conditions de l'activité des entreprises.

4.4. Il convient également de mentionner le Décret n° 10 139/2019 (décret modificatif), qui a établi des procédures en matière d'examen et de consolidation de la réglementation, englobant tous les règlements en vigueur et instituant l'examen régulier de l'ensemble de la réglementation la première année de chaque mandat présidentiel. L'effort ciblé a concerné 79 organismes publics, dont des ministères, des organismes liés à la présidence de la République, des commandements militaires, des fondations et des entités autonomes. Au total, plus de 80 000 actes normatifs ont été identifiés, parmi lesquels plus de 90% ont été examinés, aboutissant à l'abrogation d'environ 42% des normes traitées jusqu'à présent.

4.5. En juin 2022, l'Examen de l'OCDE de la réforme de la réglementation au Brésil a été achevé. Celui-ci a analysé les secteurs dans lesquels il existe des obstacles à la concurrence, comme des règlements qui créent des obstacles à l'entrée des entreprises, qui empêchent l'entrée des entreprises ou qui limitent les activités dans les secteurs professionnels et les secteurs des réseaux. De manière complémentaire, l'examen a également identifié les efforts déployés par le gouvernement visant à élaborer des politiques et des outils destinés à améliorer la qualité de la réglementation, tels que l'évaluation *ex ante* des projets de réglementation, la participation des parties prenantes à l'élaboration des règles et la simplification administrative. Sur la base des recommandations issues de l'examen, des plans d'action sont en cours d'élaboration pour mettre en œuvre des initiatives destinées à rapprocher le pays des meilleures pratiques mondiales.

#### 4.1.2 Normes et règlements techniques

4.6. Depuis 2019, conformément à la législation sur les droits de liberté économique, l'Institut national de métrologie, de normalisation et de qualité industrielle (INMETRO) s'emploie à moderniser ses méthodes d'approbation réglementaire dans le but de réduire les formalités administratives et de simplifier les règles. Les délais d'approbation tacite de certaines décisions de l'INMETRO sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020, comme indiqué dans le tableau ci-après. En septembre 2020, l'INMETRO a également mis en place un système d'évaluation des risques à trois niveaux pour les activités de métrologie légale et d'évaluation de la conformité obligatoire.<sup>13</sup> En outre, depuis

<sup>13</sup> Arrêtés INMETRO n° 265 du 10 août 2020 et n° 282 du 26 août 2020.

juillet 2020, des demandes de révision des règlements techniques qui s'écartent des normes internationales peuvent être adressées à la présidence de l'INMETRO. Il convient de souligner, en outre, que, en février 2022, l'INMETRO a publié l'arrêté n° 30 portant approbation de son nouveau cadre réglementaire. Cet arrêté établit des lignes directrices relatives à la modernisation de l'approche réglementaire de l'Institut et fixe une période de transition de cinq ans pour sa mise en œuvre. En août 2022, l'INMETRO élaborait une feuille de route pour la mise en œuvre (tableau 4.1).

**Tableau 4.1 Délais pour l'approbation tacite de l'INMETRO**

<b>Délais pour l'approbation tacite de l'INMETRO, 2022</b>	
<b>Décision</b>	<b>Délai maximum (jours)</b>
Licence ou autorisation d'importation	30
Inscription au registre des produits	55
Inscription au registre des déclarations des fournisseurs	100
Approbation de modèle (prototypes d'instruments de mesure)	150

4.7. En application de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), le Brésil a notifié à l'OMC, entre janvier 2017 et mai 2022, 1 446 règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité, y compris de nouveaux règlements, des addenda, des révisions et des corrigenda, ainsi que des suppléments. En règle générale, les normes internationales servent de base à l'élaboration des règlements techniques. L'INMETRO est le point d'information national en ce qui concerne les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité au Brésil. Il est aussi chargé de promouvoir la coopération bilatérale, régionale et multilatérale avec les autres points d'information OTC de l'OMC en vue d'améliorer la transparence et d'encourager le partage de renseignements.

4.8. De 2017 à 2021, le Brésil a renforcé sa participation aux travaux des organisations internationales vouées à l'élaboration et à l'application des normes – par exemple le Codex Alimentarius, l'ISO, la CEI, l'UIT, ainsi que le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) des Nations Unies – pour s'assurer que ses règlements restent conformes aux normes internationales dans les secteurs concernés. Il s'est aussi davantage impliqué dans des initiatives liées à l'harmonisation internationale et à la convergence des réglementations dans le domaine de la médecine, des dispositifs médicaux et des produits cosmétiques.

4.9. La normalisation volontaire au Brésil relève de la responsabilité de l'Associação Brasileira de Normas Técnicas (ABNT), une entité privée à but non lucratif, fondée en 1940. L'ABNT est reconnue par la loi fédérale comme le seul organisme national de normalisation au Brésil, chargé de l'élaboration des normes nationales brésiliennes dans tous les domaines de la connaissance. L'ABNT élabore des normes nationales en coordonnant un processus de normalisation fondé sur le consensus et représente le Brésil dans les organisations internationales de normalisation comme l'ISO et la CEI, ainsi que dans les organisations régionales de normalisation, comme la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT) et l'Association de normalisation du MERCOSUR (AMN). L'ABNT a signé en 1995 l'Annexe 3 de l'accord OTC – "Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes". Les normes techniques brésiliennes sont élaborées par les comités techniques de l'ABNT, dans le cadre desquels toutes les parties prenantes sont autorisées à contribuer et à participer au processus de normalisation. En outre, l'ABNT a conclu des accords de coopération avec des organismes nationaux de normalisation de divers pays.

4.10. Par ailleurs, le Brésil a conclu des accords de reconnaissance mutuelle avec des instances multilatérales telles que le Bureau international des poids et mesures (BIPM), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), la Coopération interaméricaine d'accréditation (IAAC), le Forum international de l'accréditation (IAF), l'American Aerospace Quality Group (AAQG), le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et le Partenariat mondial pour les bonnes pratiques agricoles (Globalgap), et il a commencé à participer en qualité de membre à part entière aux décisions de l'OCDE sur l'acceptation mutuelle des données et sur les bonnes pratiques de laboratoire en ce qui concerne les pesticides, leurs composants et les produits connexes, ainsi que les produits chimiques industriels.

4.11. Dans le cadre du MERCOSUR, le Brésil a mis en œuvre la Résolution GMC n° 45/2017, la Décision CMC n° 20/2018 – Accord du MERCOSUR sur les bonnes pratiques réglementaires et la cohérence de la réglementation – et la Décision CMC n° 16/2019 sur le cadre général des initiatives de facilitation du commerce. Le Brésil a entrepris l'harmonisation de ses règlements techniques, qui sont notifiés à l'OMC à l'issue des consultations internes menées par chacun des Membres et avant d'être adoptés en une fois par le Marché commun, par voie de résolutions.

4.12. Sur le plan bilatéral, le Brésil et l'Argentine ont conclu, en 2022, les négociations sur un accord de reconnaissance mutuelle sur l'homologation des véhicules concernant les questions de sécurité. Le Brésil participe également à des initiatives de coopération bilatérale en matière de règlements techniques avec les partenaires suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Cabo Verde, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État plurinational de Bolivie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Guatemala, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mexique, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Singapour, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine et Uruguay.

4.13. S'agissant des mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19, le Brésil a présenté plus de notifications que tout autre membre de l'OMC. Au titre de l'Accord OTC, le Brésil a notifié 65 règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité, portant sur les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux et autres fournitures médicales. Parmi les mesures adoptées par l'Agence brésilienne de réglementation sanitaire (ANVISA)<sup>14</sup> figurent:

- l'adoption rapide de procédures extraordinaires et temporaires pour gérer l'urgence de santé publique liée au COVID-19, afin de rationaliser ou simplifier les règlements techniques, les procédures d'évaluation de la conformité et les procédures connexes et, ainsi, garantir l'approvisionnement en produits essentiels sûrs;
- l'assouplissement temporaire de certains règlements pour garantir l'accès aux produits médicaux essentiels; et
- l'adoption de stratégies de contrôle plus étroites pour identifier les pénuries de médicaments et de dispositifs médicaux essentiels et de voies réglementaires extraordinaires pour améliorer la production de ces produits et leur accès.

4.14. En raison des restrictions en matière de voyages imposées pendant la pandémie et des difficultés liées à l'autorisation de mise sur le marché des produits médicaux, l'ANVISA a adopté des mesures extraordinaires aux fins de la délivrance de certificats de bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour les produits médicaux et mis en œuvre d'autres assouplissements réglementaires, parmi lesquels:

- la délivrance de certificats de BPF extraordinaires et temporaires d'une durée de validité plus courte au lieu de certificats de BPF ordinaires;
- la délivrance d'autorisations d'utilisation d'urgence, d'autorisations d'importation d'urgence ou d'enregistrements temporaires au lieu d'enregistrements de produits ordinaires;
- la priorisation de l'enregistrement des dispositifs médicaux nécessaires à la gestion clinique de la COVID-19 (par exemple l'oxygénothérapie, les oxymètres de pouls, les thermomètres, les pompes à perfusion et à aspiration, les appareils de radiographies, les appareils à ultrasons, les tomodensitomètres, les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* ainsi que les équipements de protection individuelle);
- le passage de l'inspection sur place uniquement à l'inspection à distance, le cas échéant;

---

<sup>14</sup> De plus amples renseignements sur les mesures prises par l'ANVISA en réponse aux pandémies sont disponibles aux adresses suivantes, en portugais: <https://www.gov.br/anvisa/pt-br/assuntos/paf/coronavirus>; et <https://www.gov.br/anvisa/pt-br/centraisdeconteudo/publicacoes/gestao/relatorio-sobre-os-500-dias-de-acoes-da-anvisa-no-enfrentamento-a-covid-19>.

- l'acceptation des résultats de l'évaluation de la conformité de certaines autorités sanitaires qui remplissent les critères minimaux;
- le renforcement de la coopération internationale en matière de réglementation afin d'accélérer l'approbation des vaccins et autres produits médicaux essentiels; et
- le maintien des normes internationales pertinentes comme base des réglementations techniques concernant certains biens médicaux essentiels, ainsi que des normes, guides ou recommandations internationaux pertinents comme base des procédures d'évaluation de la conformité liées à ces mesures.

#### 4.1.3 Facilitation des échanges

4.15. Au cours de la période considérée, le Brésil a poursuivi la rationalisation des formalités en matière de commerce extérieur et la modernisation de son Système intégré de commerce extérieur (SISCOMEX) dans le cadre de son programme de guichet unique (Programa Portal Único de Comércio Exterior). Lancé en 2014 et coordonné conjointement par le Secrétariat au commerce extérieur (SECEX) du Ministère de l'économie et le Secrétariat spécial aux recettes fédérales du Brésil (RFB), ce programme est au cœur des politiques brésiliennes en matière de facilitation des échanges et vise à réduire les formalités administratives. Il permettra aussi aux entreprises de ne présenter les renseignements qu'une seule fois, ce qui représentera un gain de temps et d'argent aussi bien pour les exportateurs que pour les importateurs.

4.16. Le programme de guichet unique comprend une série de mesures devant être mises en œuvre progressivement. Il repose sur les dispositions de l'AFE relatives au guichet unique. Ces dispositions ont été transposées dans la législation brésilienne par le Décret présidentiel n° 8.229/2014 portant modification du Décret n° 660/1992. La Loi n° 12.195/2021 prévoyait l'obligation d'un guichet unique du commerce.

4.17. Suite à la publication de la Résolution du GECEX n° 378/2022, le site Web du guichet unique ([www.siscomex.gov.br](http://www.siscomex.gov.br)), qui permettait déjà d'accéder à des informations concernant la législation, les prescriptions, les documents, les formulaires et les systèmes liés au commerce, a intégré le point d'information national du Brésil sur le commerce extérieur, Comex Responde (disponible en portugais, anglais et espagnol).

4.18. L'instrument de présentation de documents numériques par les importateurs et les exportateurs a été mis en œuvre en 2015 dans le cadre du système de guichet unique et est utilisé pour presque toutes les procédures de licences et de mainlevée, en particulier pour les négociants installés à distance des frontières du pays. L'utilisation de cette solution a toutefois ses limites, puisque certains accords internationaux exigent des organismes qu'ils conservent les documents papier.

4.19. La nouvelle procédure d'exportation a été entièrement mise en œuvre en 2018, permettant une simplification qui assure une plus grande efficacité et une réduction des coûts pour les opérateurs. Celle-ci prévoit la réduction du nombre de documents requis pour la conclusion des opérations de commerce extérieur au moyen de la Déclaration unique d'exportation (DUE); l'intégration de la DUE au système national eInvoice; le nouveau système de contrôle du fret et de transit douanier; l'octroi de licences globales pour plus d'une exportation; la mise en œuvre de contrôles administratifs *a posteriori*; l'adoption de procédures parallèles au lieu de procédures séquentielles. Le délai moyen d'exportation est ainsi passé de 13 à 5 jours, ce qui a permis au secteur privé d'économiser 14 milliards d'USD par an.

4.20. La nouvelle procédure d'importation (NIP) s'applique depuis 2018 et devrait prendre pleinement effet d'ici à la fin de 2025. La NIP permet déjà de couvrir jusqu'à 40% du volume total importé au Brésil. Bien qu'elle soit encore en cours d'élaboration, celle-ci a déjà eu une incidence majeure sur la réduction du délai d'importation. Le délai moyen d'importation au Brésil est passé de 17 à 9 jours, ce qui représente une économie annuelle de 10 milliards d'USD pour le secteur privé.

4.21. Au cours de la période à l'examen, le Brésil a également continué d'apporter des améliorations à son programme d'opérateurs économiques agréés (OEA), en complétant progressivement les avantages<sup>15</sup> offerts aux participants par le RFB par des avantages concédés par d'autres organismes administratifs concernés par le biais du SISCOMEX.<sup>16</sup> En 2021, le programme d'OEA géré par le RFB a été étendu au SECEX et des initiatives sont en cours en vue de l'intégration du Secrétariat aux affaires vétérinaires et phytosanitaires (SDA), de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), de l'Agence brésilienne de réglementation sanitaire (ANVISA), de l'armée brésilienne et de l'Institut national de métrologie, de qualité et de technologie (INMETRO).<sup>17</sup>

4.22. À la fin du mois de février 2022, le programme d'OEA comptait 490 opérateurs économiques certifiés, représentant 25,79% du volume total des échanges et 26,54% des déclarations d'importation et d'exportation enregistrées au cours de ce mois. Les OEA ont bénéficié de délais de dédouanement nettement plus courts que les autres opérateurs. En plus d'être partie à un accord du MERCOSUR de reconnaissance mutuelle relatif aux programmes d'OEA, le Brésil a signé des accords bilatéraux en la matière avec l'État plurinational de Bolivie, la Chine, la Colombie, le Mexique, le Pérou, l'Uruguay, l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay. Des discussions préliminaires sur la reconnaissance mutuelle des programmes d'OEA sont également en cours entre le MERCOSUR et l'Alliance du Pacifique, et un accord avec les États-Unis devrait être signé en septembre 2022.

4.23. Dans le cadre du programme d'OEA, le SECEX a mis en œuvre, en 2021, son système d'OEA intégrés, qui vise à élargir les effets positifs de ce programme. Les entreprises précédemment certifiées par le Secrétariat spécial aux recettes fédérales du Brésil (RFB) en tant qu'opérateurs économiques agréés peuvent demander à bénéficier du système d'OEA intégrés du SECEX. Les avantages offerts par ce système permettent aux entreprises privées présentant un faible risque d'obtenir une réduction des documents et renseignements à communiquer pour bénéficier du régime spécial de ristourne (suspension), ainsi que d'un examen prioritaire des demandes pour bénéficier de ce régime et de sa modalité d'exemption. En outre, les entreprises certifiées disposent d'un point de contact exclusif au sein du SECEX pour résoudre plus rapidement les difficultés opérationnelles liées aux régimes spéciaux de ristourne (suspension et exemption).

4.24. En 2020, le Brésil a publié sa première étude sur le temps nécessaire à la mainlevée, réalisée conformément à la méthodologie de l'Organisation mondiale des douanes, sur la base de 262 787 transactions d'importation (par voie aérienne, maritime et routière) enregistrées entre juin et juillet 2019.<sup>18</sup> Cette étude a révélé qu'en moyenne, il s'écoulait 7,4 jours entre l'arrivée des marchandises et leur sortie effective de la zone sous contrôle douanier. Les temps moyens nécessaires à la mainlevée pour les envois arrivant par voie aérienne, maritime et routière étaient respectivement de 5,8 jours, 9,7 jours et 2,3 jours.<sup>19</sup> L'étude formule un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles: la normalisation des procédures et des délais dans les réseaux nationaux respectifs des organes administratifs; la réduction des retards dans l'évaluation des risques; la création d'un mécanisme national pour le paiement rapide des taxes liées au commerce et des droits de licence; la séparation du flux physique des marchandises des documents les concernant et des flux financiers; et le remplacement des flux de travail séquentiels par des flux parallèles.

4.25. Au cours de la période à l'examen, le Brésil a participé activement aux activités du Comité de la facilitation des échanges, y compris par la notification de la date de mise en œuvre définitive de ses trois engagements de la catégorie B (31 décembre 2019), la présentation de six exposés relatifs au partage de données d'expérience et le dépôt d'une proposition sur la coopération douanière portant sur l'échange électronique d'informations et de données.<sup>20</sup>

<sup>15</sup> Un aperçu des avantages des OEA est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.gov.br/receitafederal/pt-br/assuntos/aduana-e-comercio-exterior/importacao-e-exportacao/oea/beneficios-do-programa-oea>.

<sup>16</sup> Ordonnance n° 2 384/2017 du RFB et Instruction normative n° 1 985/2020 du RFB.

<sup>17</sup> Adresse consultée: <https://www.gov.br/receitafederal/pt-br/assuntos/aduana-e-comercio-exterior/importacao-e-exportacao/oea/beneficios-do-programa-oea/oea-integrado>.

<sup>18</sup> Adresse consultée: <https://www.gov.br/receitafederal/pt-br/acao-a-informacao/dados-abertos/resultados/aduana/estudos-e-analises/time-release-study-brasil>.

<sup>19</sup> Les données sur les importations par voie routière ont été recueillies aux deux principaux points d'entrée du Brésil et représentent environ 46% du volume total importé au moyen de ce mode de transport.

<sup>20</sup> Documents de l'OMC G/TFA/N/BRA/1/Add.1 du 14 mars 2018 et G/TFA/W/51/Rev.1 du 11 novembre 2021. Les exposés relatifs au partage de données d'expérience présentés par le Brésil peuvent être consultés à l'adresse suivante: <https://tfadatabase.org/members/brazil/experience-sharing>.

4.26. Une autre disposition importante de l'AFE mise en œuvre par le Brésil en 2016 concerne le Comité national de la facilitation des échanges (CONFAC). Celui-ci a été restructuré en vertu du Décret présidentiel n° 10.373/2020 et son règlement intérieur a été approuvé en vertu de la Résolution du GECEX n° 377/2022. Le CONFAC reste chargé de diriger, coordonner, harmoniser et superviser les activités des organismes fédéraux liées aux opérations de commerce extérieur, en tenant notamment compte de la mise en œuvre des engagements pris par le Brésil au titre de l'AFE. L'importance de la participation du secteur privé a été mise en exergue avec le maintien d'un sous-comité pour la coopération au sein duquel des parties prenantes publiques et privées peuvent travailler ensemble à l'amélioration de la facilitation des échanges au Brésil.

4.27. En 2020, le Brésil et les États-Unis ont signé un protocole sur les règles commerciales et la transparence. Négocié dans le cadre de la Commission sur les relations économiques et commerciales (ATEC) Brésil-États-Unis, l'accord comprend une annexe portant sur la facilitation des échanges et l'administration douanière. Le protocole, qui est entré en vigueur en juin 2022, comprend des dispositions pertinentes relatives aux décisions anticipées, aux sanctions, à l'utilisation de la technologie dans le contrôle des importations, des exportations et du transit, et à la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés.

#### 4.1.4 Questions sanitaires et phytosanitaires

4.28. Le Brésil est déterminé à protéger la santé des animaux, à préserver les végétaux et à assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires conformément à l'Accord SPS de l'OMC. Toutes les mesures visant à protéger la santé des personnes ou des animaux contre les risques d'origine alimentaire, à protéger la santé des personnes contre les maladies d'origine animale ou végétale et à protéger les animaux et les végétaux contre les parasites ou les maladies sont régulièrement notifiées au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'OMC et publiées sur Internet. Les événements sanitaires ou phytosanitaires pertinents sont aussi immédiatement déclarés aux organisations internationales compétentes ainsi qu'aux autorités des partenaires commerciaux. Les points d'information du Brésil sont le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire et l'Agence nationale de surveillance sanitaire, dont les travaux sont coordonnés. Les mesures sanitaires et phytosanitaires sont normalement fondées sur les normes, directives ou recommandations émanant du Codex Alimentarius, de l'OIE et de la CIPV.

4.29. Depuis la création de l'OMC, le Brésil a signé plus de 30 accords bilatéraux sur les questions sanitaires et phytosanitaires, dans le respect des principes de l'Accord SPS, en plus de plusieurs accords régionaux. Les objets principaux de ces accords sont les suivants: définir des règles communes, simplifier les contrôles à l'importation, offrir une plus grande prévisibilité aux parties en fixant des délais, harmoniser les procédures de certification et faciliter le commerce bilatéral et l'admission de certains produits. On peut mesurer l'importance de ces accords pour les exportateurs brésiliens et leurs partenaires commerciaux par l'accroissement durable de la production et du volume des échanges bilatéraux avec plus de 100 pays et par l'intégration des petits et moyens producteurs agricoles brésiliens au marché international dans des secteurs tels que l'apiculture, les produits biologiques, ainsi que les fruits frais et les fleurs.

4.30. Toutefois, l'agro-industrie brésilienne n'a pas encore atteint son potentiel de développement, essentiellement du fait que certains pays ne reconnaissent pas les accords d'équivalence et de l'absence de régionalisation, comme le prescrivent les articles 4 et 6 de l'Accord SPS. Une autre préoccupation importante tient au fait que tous les pays n'ont pas correctement pris en compte les travaux du Codex Alimentarius sur l'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR), afin de fonder leurs politiques sur des principes scientifiques solides et d'envisager des mesures moins restrictives pour le commerce.

#### 4.1.5 Politique de la concurrence

4.31. Depuis l'entrée en vigueur en 2012 de la nouvelle loi brésilienne sur la concurrence (Loi n° 12 529/2011), le Système brésilien de défense de la concurrence (SBDC) a été considérablement modifié. Conformément aux meilleures pratiques internationales, la création d'un organisme unique et autonome chargé de la concurrence et l'introduction d'une politique de contrôle des fusions *ex ante* ont permis de réaliser des gains d'efficacité importants et de moderniser l'application de la législation antitrust au Brésil. Ces mesures ont par ailleurs permis à l'Autorité antitrust brésilienne, le Conseil administratif de défense économique (CADE), d'axer davantage ses efforts sur les

précédents pertinents, la prévisibilité et la sécurité juridique, et elles lui ont fourni les outils et le cadre nécessaires pour examiner attentivement les affaires de concurrence et créer un précédent juridique cohérent et solide au Brésil.

4.32. La politique de contrôle *ex ante* des fusions a depuis été consolidée, permettant des améliorations considérables dans l'évaluation des fusions par le CADE, grâce à l'utilisation efficace de l'examen accéléré des cas lorsque ceux-ci sont considérés comme présentant moins de risques en matière de concurrence. Le processus de prise de décisions relatives aux fusions a permis une optimisation considérable des ressources institutionnelles. La majorité des cas de fusions étant traités par la Surintendance générale, le Tribunal administratif du CADE peut se concentrer sur les cas de fusions contestées et complexes, sur les cas faisant intervenir des ententes et d'autres pratiques anticoncurrentielles et sur ses compétences en matière de prise de décisions et de normalisation. En d'autres termes, cette configuration institutionnelle permet au Tribunal de concentrer ses ressources sur les cas susceptibles d'avoir la plus forte incidence sur le marché et les consommateurs brésiliens.

4.33. Les gains d'efficacité découlant des modifications apportées à la politique de contrôle des fusions et à la structure organisationnelle du CADE a favorisé la progression et la réussite des enquêtes et des évaluations relatives aux comportements anticoncurrentiels. Ainsi, le CADE a été en mesure de moderniser efficacement ses activités de lutte contre les ententes en élargissant et en développant de manière significative son programme de clémence, en augmentant l'utilisation des outils d'enquête et des techniques de renseignement et en renforçant la coopération interinstitutionnelle avec les autres autorités compétentes.

4.34. S'agissant du programme de clémence brésilien, celui-ci n'a cessé d'évoluer depuis la réforme de la concurrence intervenue en 2012 et constitue désormais l'un des aspects les plus importants dans l'application de la législation sur les ententes, suscitant l'intérêt d'autres pays dans le monde. En 2021, par exemple, le CADE a reçu 5 demandes de clémence au titre de la première partie à se manifester, 15 addenda à des accords de clémence et 17 demandes d'accords de cessation et d'abstention. Des accords de clémence ne sont possibles que dans le cas de la première partie se manifestant auprès de l'autorité antitrust. Ils incitent donc les parties à une entente à se manifester en premier et à s'assurer ainsi de bénéficier des avantages de ces accords, qui peuvent prendre la forme d'une immunité juridique dans les domaines administratif et pénal ou d'une réduction d'un à deux tiers des amendes applicables aux retardataires.

4.35. Pour améliorer l'efficacité de ce programme, le CADE a également développé des instruments connexes à l'accord de clémence. Les accords de cessation et d'abstention (abréviation en portugais: TCC) sont des accords dont peuvent bénéficier les retardataires, qui ne sont pas autorisés à signer un accord de clémence. Bien que les accords de cessation et d'abstention ne confèrent pas une immunité juridique totale à leurs signataires, en matière de poursuites administratives et pénales, ils permettent une réduction significative – d'un à deux tiers – des amendes applicables aux ententes. La valeur de cette réduction dépend de différentes variables, telles que l'ordre de demande de signature de l'accord avec le CADE (plus la demande de signature de l'accord intervient tôt, plus la réduction accordée à la partie à l'entente est élevée), l'état d'avancement des procédures pour lesquelles les accords sont signés, la qualité des nouveaux éléments de preuve communiqués par la partie à l'entente, entre autres éléments. Ainsi, le programme de TCC a également été mis en œuvre afin d'inciter les parties à une entente à se présenter le plus rapidement possible au CADE afin de bénéficier d'une réduction plus importante des amendes.

4.36. L'efficacité apportée par cet instrument juridique repose sur le renforcement des éléments de preuve dont disposent les autorités antitrust pour intenter des poursuites. Il s'agit ainsi d'empêcher que les décisions antitrust rendues dans la sphère juridique administrative soient portées devant les tribunaux et, éventuellement, annulées.

4.37. Outre les programmes de clémence et de TCC, l'autorité a également mis en place le programme dit de clémence plus, qui permet aux retardataires dans une enquête initiale portant sur une entente de dénoncer d'autres ententes dont l'autorité antitrust n'avait auparavant pas connaissance. Dans ce cas de figure, le CADE accorde au participant au programme de clémence plus une réduction d'un tiers des amendes applicables dans le cadre de l'enquête sur l'entente initiale, ainsi qu'un accord de clémence pour les nouvelles infractions mises en lumière par le requérant.

4.38. Les accords interinstitutionnels ont également considérablement augmenté ces dernières années. En juillet 2022, le CADE avait conclu des accords de coopération technique avec tous les ministères publics du Brésil. Au cours de la période considérée, le CADE a conclu des accords de coopération technique avec les institutions et organismes de réglementation suivants: Agence nationale de la protection des données (ANPD), Agence nationale des télécommunications (ANATEL), Agence nationale pour la santé (ANS), Agence nationale de transport par voie d'eau (ANTAQ), Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), Agence nationale du cinéma (ANCINE), Agence nationale de réglementation sanitaire (ANVISA), Agence nationale du pétrole (ANP), Agence nationale des transports terrestres (ANTT), Institut national de la propriété industrielle (INPI) et Commission des valeurs mobilières du Brésil (CVM). Le CADE a également signé en 2018 avec la Banque centrale du Brésil l'Acte normatif conjoint n° 1<sup>21</sup>, qui fixe les procédures à suivre par la Banque centrale et le CADE dans le cadre des examens de fusions et de l'analyse des pratiques anticoncurrentielles sur les marchés financiers. La norme prévoit le partage d'informations entre les deux entités dans ces cas de figure ainsi que des réunions périodiques.

4.39. Enfin, dans le cadre d'une politique institutionnelle commune globale qui a pris de l'importance dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le CADE s'est efforcé d'améliorer ses outils numériques et d'en lancer de nouveaux. Il n'a cessé d'améliorer son projet de détection, connu sous le nom de "The Brain Project" au niveau national, conformément aux meilleures pratiques internationales en matière d'enquête sur les ententes. Ce projet consiste en une interface logicielle qui combine des données, des instruments d'extraction de données et des critères statistiques dans le but de détecter les ententes. Il s'agit d'un outil puissant permettant d'identifier des faits peu plausibles et des pratiques suspectes. L'outil de présentation en ligne des projets de fusion et la plate-forme pour les accords de clémence (Clique Denúncia), qui existaient déjà, ont joué un rôle essentiel dans le nouveau contexte marqué par la pandémie, du fait qu'ils permettaient d'éviter les contacts physiques. L'outil de recherche de la jurisprudence et la plate-forme de données sur les marchés (PIM) ont été lancés et ont constitué des instruments importants pour l'application des règles de la concurrence au Brésil. L'autorité brésilienne de la concurrence a dû adapter considérablement son fonctionnement habituel dans le contexte de la COVID-19 afin de continuer à exercer efficacement ses activités. Elle a dû, ainsi, s'appuyer davantage sur ses outils de détection pour les enquêtes et sur le programme de clémence, plutôt que sur les opérations de perquisition et de saisie.

4.40. L'organisation interne de la Surintendance générale et, en particulier, la mise sur pied d'une Unité de filtrage chargée de recevoir et d'évaluer les plaintes et les demandes de clémence ont également grandement favorisé la détection des cas de pratiques anticoncurrentielles et la conduite effective des enquêtes, et ont permis l'identification des cas les plus préjudiciables et leur classement par ordre de priorité. S'agissant de la détection des ententes, l'efficacité des activités de la Surintendance générale a été encore renforcée avec la mise en place en 2013 d'une Unité de renseignement chargée de la détection *ex officio* des ententes, en particulier dans le cadre des marchés publics. Cette unité met en place des partenariats avec des institutions publiques pouvant lui fournir des données sur les marchés publics au Brésil, et elle élabore des procédures, fondées sur les meilleures pratiques internationales, consistant à appliquer des filtres et à rechercher des données afin d'identifier les conduites susceptibles de nuire à l'ordre économique. Le CADE a également créé récemment une unité spécialisée dans les comportements unilatéraux.<sup>22</sup> Cette unité est chargée de recevoir et d'analyser les plaintes et d'enquêter sur ces pratiques. Selon l'examen par les pairs de l'OCDE du droit et de la politique de la concurrence du Brésil (2019)<sup>23</sup>, de l'avis général, le fait de combiner les fusions et les comportements unilatéraux dans les mêmes unités signifiait inévitablement que davantage de ressources étaient en pratique consacrées à l'examen des fusions compte tenu des délais légaux. En créant une unité spécialisée dans les comportements unilatéraux, le CADE rétablira l'équilibre en faveur d'un plus grand nombre d'enquêtes sur les comportements unilatéraux.

4.41. L'autorité brésilienne de la concurrence a également cherché à consolider la politique brésilienne en matière de concurrence et à préserver son efficacité; elle a pour ce faire fourni des orientations normatives et a garanti la prévisibilité du système. En 2016, le CADE a publié la

<sup>21</sup> [https://www.bcb.gov.br/conteudo/home-ptbr/TextosApresentacoes/Ato%20normativo%20conjunto%205\\_12\\_2018%20limpa.pdf](https://www.bcb.gov.br/conteudo/home-ptbr/TextosApresentacoes/Ato%20normativo%20conjunto%205_12_2018%20limpa.pdf).

<sup>22</sup> La Surintendance générale est subdivisée en 11 coordinations générales d'analyse antitrust ("CGAA") et l'unité spécialisée dans les comportements unilatéraux est la CGAA 11.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse suivante:

Résolution n° 17, qui régleme les cas relatifs à la notification de contrats d'association. Il a publié la même année la Résolution n° 16, qui établit un délai de 30 jours pour l'évaluation des fusions soumises à la procédure accélérée. En 2015, le CADE a publié la Résolution n° 11, qui définit le Système électronique d'information comme système officiel de gestion de l'information de l'autorité. Cette initiative vise à réduire la durée de traitement des affaires de concurrence, à améliorer la transparence pour le public et à réduire les dépenses publiques. En outre, tous les citoyens peuvent accéder en ligne aux versions publiques des fichiers et des documents du CADE. Cette possibilité est tout particulièrement appréciée par les entreprises qui sont tenues de présenter des notifications ou de négocier des affaires avec l'autorité.

4.42. Afin de renforcer la transparence de ses activités, depuis 2015, l'autorité brésilienne de la concurrence a publié et mis à jour plusieurs lignes directrices dans le but de favoriser le respect de la législation de la concurrence au Brésil en renforçant la prévisibilité des paramètres utilisés dans son analyse. Parmi celles-ci figurent les Lignes directrices pour l'analyse des opérations de fusion antérieures – Gun Jumping (2015), les Lignes directrices pour les programmes visant le respect de la concurrence (2016), les Lignes directrices sur les accords de cessation et d'abstention (2016); les Lignes directrices sur le programme de clémence antitrust (2016); les Lignes directrices sur les perquisitions à l'aube (2017); les Lignes directrices sur les mesures correctives (2018); et, plus récemment, la Lutte contre les ententes dans les marchés publics – Lignes directrices pratiques à l'intention des responsables des marchés publics (2021) et les Lignes directrices sur les paramètres de présentation d'éléments de preuve dans les demandes de mesures de clémence (2021).<sup>24</sup>

4.43. La coopération internationale est une autre caractéristique importante du droit et de la politique de la concurrence au Brésil. Le CADE a coopéré avec plusieurs juridictions étrangères pour résoudre des affaires de pratiques anticoncurrentielles, évaluer des fusions et instaurer une concertation étroite en vue d'une convergence des travaux visant à faire respecter plus efficacement le droit de la concurrence. Les activités internationales du CADE sont guidées par l'idée que la convergence des enquêtes, des pratiques et des procédures entre les autorités est essentielle pour réduire les délais, les coûts et les ressources nécessaires à l'examen des fusions et aux enquêtes anticoncurrentielles. L'échange constant d'informations sur les hypothèses et les pratiques antitrust adoptées dans les différentes juridictions conduit à des améliorations et à l'élaboration progressive de normes communes pour l'examen des fusions, ainsi qu'à l'amélioration des techniques d'enquête sur les pratiques anticoncurrentielles.

4.44. Cet échange est d'autant plus important compte tenu de la nécessité de constamment coordonner les réponses antitrust aux fusions transfrontières qui impliquent différentes autorités antitrust (pourtant autonomes). L'objectif ultime est de prendre des décisions rapides et cohérentes. Des voies de communication ordinaires entre les unités techniques des autorités antitrust permettent aux organismes de parvenir à une compréhension commune des différentes questions de concurrence, ce qui, à son tour, favorise la sécurité juridique et la prévisibilité, au profit des conditions de l'activité des entreprises.

4.45. Les instances internationales tendent à fixer les ordres du jour et ainsi à orienter d'importants débats sur la politique de concurrence, et ces discussions influent sur le comportement des entreprises et des cabinets juridiques. La coopération internationale du CADE a progressivement évolué au cours des 10 dernières années. Elle est désormais plus large en termes de juridictions et de sujets.

4.46. En 2021, la dynamique observée l'année précédente dans la coopération internationale s'est maintenue, avec un nombre élevé d'interactions virtuelles. Malgré les restrictions dues à la pandémie de COVID-19, le CADE a renforcé sa participation aux travaux des instances internationales concernant la politique de la concurrence et a intensifié sa coopération avec d'autres autorités antitrust, avec l'échange d'informations et de données d'expériences, ainsi que la réalisation d'actions conjointes. Les principales activités internationales du CADE se concentrent dans les instances suivantes (tableau 4.2):

---

<sup>24</sup> La version en anglais des lignes directrices du CADE est disponible à l'adresse suivante: <https://www.gov.br/cade/en/content-hubs/publications/guidelines>.

**Tableau 4.2 Participation du CADE à des instances internationales**

<b>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</b>
Comité de la concurrence – membre associé depuis 2019
Groupe de travail sur la concurrence et la réglementation (WP2)
Groupe de travail sur la coopération et les mesures d'application (WP3)
Forum mondial sur la concurrence
Forum sur la concurrence d'Amérique latine et des Caraïbes
<b>Réseau international de la concurrence (RIC)</b>
Groupe directeur – membre depuis 2005; nouveau mandat 2021-2023
Groupe de travail sur les fusions – coprésidence au cours du mandat 2020-2023
<b>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)</b>
Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence
Groupe de travail sur les fusions transfrontières
<b>BRICS</b>
Groupe de travail sur la concurrence et les marchés numériques – coordinateur avec l'autorité russe de la concurrence
Groupe de travail sur la concurrence sur le marché automobile
Groupe de travail sur la concurrence dans le secteur pharmaceutique

4.47. Le CADE est également très actif en matière de coopération internationale dans certains cas, notamment avec les autorités de la concurrence des États-Unis (DOJ), du Chili et de l'Afrique du Sud. Le tableau ci-après présente les cas spécifiques de coopération du CADE avec d'autres autorités antitrust au cours de l'année 2021 (tableau 4.3).

**Tableau 4.3 Tableau 4.1 Coopération du CADE avec les autorités antitrust**

Affaires	Marché	Autorités
Delta/Latam	Aviation	États-Unis (DOJ)
Danfoss/Eaton	Solutions hydrauliques	États-Unis (DOJ)
Fiat/Peugeot	Automobile	Union européenne
Tupy/Teksid	Composants en fonte	Argentine
Hapag-Lloyd/Nile Dutch	Transport maritime par conteneur	États-Unis (DOJ)
Faurecia/Hella	Composants automobiles	Afrique du Sud
Discovery/Warner Media	Divertissement	Afrique du Sud
		Chili
Veolia Environnement/Suez	Traitement des eaux	Chili
		Union européenne
Valmet Oyj/Neles Corporation	Matériel pour l'industrie du papier et de la cellulose	Chili

4.48. En conclusion, les derniers chiffres montrent une amélioration significative sur le plan des résultats, malgré le contexte difficile de la pandémie. Le CADE a tenu en 2021 18 audiences ordinaires et 1 audience extraordinaire, portant le nombre total d'affaires jugées l'année dernière à 73. En 2021, le CADE a enregistré le plus grand nombre d'examen de son histoire, 627 fusions ayant été soumises à examen. Sur ce nombre, 611 opérations ont été effectivement examinées, avec un délai moyen de 33 jours pour procéder à l'évaluation d'un cas. Si l'on ne tient compte que des cas soumis à la procédure accélérée, à savoir ceux qui sont considérés comme présentant moins de risques du point de vue de la concurrence, ce chiffre tombe à 20 jours, soit l'un des délais les plus courts au monde. Le Département des études économiques (DEE) du CADE a publié en 2021 une étude visant à évaluer l'incidence des actions du Conseil. Celle-ci a conclu que les actions du CADE (relatives aux ententes, aux comportements unilatéraux et aux fusions) ont permis d'économiser 4,2 milliards de BRL en 2021, dont 3,2 milliards de BRL grâce aux activités exclusivement liées aux fusions. S'agissant des efforts déployés contre les pratiques antitrust, 610 millions de BRL ont été collectés dans des affaires d'entente et 401 millions de BRL dans des affaires de comportement unilatéral.

#### 4.1.6 Mesures correctives commerciales

4.49. Pendant la période à l'examen, le Brésil a appliqué des mesures correctives commerciales, comme des mesures antidumping et des mesures compensatoires, conformément aux règles pertinentes de l'OMC. Le nombre de nouvelles mesures appliquées chaque année a fortement diminué et le nombre de mesures en vigueur est passé de 180 en 2017 à 152 en 2021.

4.50. En 2019, l'autorité brésilienne chargée des enquêtes sur les mesures correctives commerciales a été rebaptisée Sous-Secrétariat à la défense commerciale et à l'intérêt public (SDCOM) et ses compétences ont été modifiées pour lui permettre de mener des évaluations de l'intérêt public, lesquelles étaient auparavant réalisées par le Groupe technique pour l'évaluation de l'intérêt général (GTIP).

4.51. L'évaluation de l'intérêt public vise à apprécier l'existence d'éléments justifiant à titre exceptionnel la suspension ou la modification de mesures définitives, lorsque l'incidence de l'imposition de la mesure antidumping ou compensatoire sur l'ensemble des agents économiques pourrait s'avérer plus néfaste, par rapport aux effets positifs de l'application de cette mesure. À cette fin, des critères tels que l'incidence sur la chaîne d'approvisionnement en aval et en amont, la disponibilité de produits de substitution en provenance de pays non visés par la mesure, ainsi que la structure du marché et la concurrence peuvent être examinés. À cet égard, des ordonnances ont été publiées afin de favoriser une plus grande sécurité juridique, davantage de transparence et une plus grande prévisibilité pour les entités publiques et privées quant aux éléments susceptibles d'être pris en compte dans l'évaluation de l'intérêt public.

4.52. Le Brésil a par ailleurs poursuivi la modernisation de son cadre juridique afin de clarifier les règles existantes et d'apporter plus de transparence et de prévisibilité à la conduite des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales. Ce processus de modernisation a notamment donné lieu à la publication d'un nouveau décret régissant les procédures administratives relatives aux enquêtes en matière de droits compensateurs (Décret n° 10 839/2021), ainsi qu'à la promulgation d'une ordonnance du SECEX réglementant certaines des procédures prévues par ledit décret et définissant les renseignements devant être présentés par le requérant dans chaque cas (par exemple enquêtes initiales, réexamens à l'extinction et autres évaluations). Le nouveau décret affine les règles appliquées aux enquêtes en matière de droits compensateurs, en les harmonisant avec les procédures déjà appliquées aux enquêtes antidumping. Il intègre également des modifications pertinentes concernant les déterminations préliminaires obligatoires pour les enquêtes initiales en matière de droits compensateurs et établit un calendrier précis des étapes de l'enquête, telles que les phases de probation et de manifestation.

4.53. En outre, au cours de la période considérée, le Brésil a publié un décret visant à réglementer la participation des branches de production fragmentées aux enquêtes en matière de mesures correctives commerciales: les délais pour le dépôt des demandes et des informations complémentaires aux demandes et pour l'analyse des informations communiquées par les branches de production sont déterminés par l'autorité compétente chargée de l'enquête, dans le cadre de chaque procédure, en tenant compte des particularités de chaque secteur fragmenté de la branche de production nationale et des principes de proportionnalité et de caractère raisonnable. Les critères permettant de qualifier la production nationale d'un produit donné de branche de production fragmentée ont également été déterminés.

4.54. La refonte de la législation brésilienne relative aux mesures correctives commerciales a également compris la publication de nouvelles règles prévoyant: i) des procédures permettant de recommander l'extension des droits antidumping à un montant inférieur au droit en vigueur; ii) des procédures et des facteurs permettant de recommander l'extension des droits antidumping avec la suspension immédiate de leur application; iii) des procédures applicables à l'analyse du prix à l'exportation dans le cadre des réexamens à l'extinction; et iv) la possibilité d'une phase de pré-demande facultative dans les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales. Fin 2021, le Brésil a encouragé un processus de consolidation de la législation du pays, en réduisant le nombre d'ordonnances et en simplifiant le cadre juridique pour les mesures correctives commerciales.

4.55. Il convient aussi de noter que divers efforts ont été faits pour faciliter la participation des parties intéressées dans les enquêtes portant sur des mesures correctives commerciales menées par le Brésil. Par exemple, le Brésil a publié plusieurs guides dans le but de diffuser auprès du grand public des connaissances sur les questions liées aux mesures correctives commerciales.

#### **4.1.7 Propriété intellectuelle**

4.56. Dans le cadre des efforts déployés en vue d'améliorer le système de propriété intellectuelle (PI) du pays, le gouvernement brésilien a lancé sa Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle (ENPI) en 2021. Celle-ci vise à mettre en place un système national de propriété intellectuelle efficace et équilibré, qui sera largement connu, utilisé et appliqué. L'ENPI devrait

favoriser la créativité, les investissements dans l'innovation et l'accès aux connaissances, contribuant ainsi à améliorer la compétitivité globale de l'économie brésilienne et le développement socioéconomique du pays. Elle comporte 210 mesures réparties en 7 axes principaux, devant être mis en œuvre au cours des 10 prochaines années: i) la PI au service de la compétitivité et du développement; ii) la sensibilisation, l'éducation et le renforcement des capacités en matière de PI; iii) la gouvernance et le renforcement institutionnel; iv) la modernisation du cadre juridique; v) l'application des droits et la sécurité juridique; vi) l'intelligence et la vision de l'avenir; et vii) l'insertion du Brésil dans le système mondial de la PI.

4.57. L'ENPI a déjà donné des résultats substantiels depuis son adoption, parmi lesquels: la réduction de 80% des retards dans le traitement des demandes de brevets; la suppression de la participation obligatoire de l'ANVISA (Agence nationale de réglementation sanitaire) dans le processus de brevetage; la création d'outils pour la diffusion et la commercialisation de la PI; l'élaboration de matériels pour lutter contre les délits en matière de PI dans l'environnement numérique, suivie de mesures répressives à cette fin; l'intégration de la PI dans les programmes en faveur des PME et de l'innovation; l'élaboration d'une proposition visant à simplifier la réglementation relative aux transactions portant sur un transfert de technologie.

4.58. Aux fins de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie, des parties prenantes des secteurs public et privé ont été réunies pour discuter de propositions visant à améliorer le cadre juridique brésilien en matière de PI. La participation de différentes institutions vise également à renforcer la transparence et l'application des meilleures pratiques en matière de gouvernance en rapprochant les connaissances techniques et les objectifs politiques afin d'élaborer et d'améliorer les programmes, les projets et la législation en matière de PI. La coordination des institutions publiques en partenariat avec les institutions privées génère également des résultats et des gains immatériels qui contribuent à la crédibilité et à la stabilité du système brésilien de PI à moyen et à long terme.

4.59. L'un des principaux acteurs du système brésilien de PI, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI – l'office brésilien des brevets et des marques), a continué d'améliorer ses services, soulignant l'importance accordée à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle, compte tenu de la poursuite du développement social et économique du Brésil, tout en respectant l'équilibre entre les droits et les devoirs des producteurs et des utilisateurs de technologie.

4.60. L'effort le plus important réalisé ces dernières années par l'INPI a été l'amélioration de sa productivité. À cet égard, l'INPI a également développé plusieurs systèmes destinés à simplifier ses processus internes, à éliminer les formalités administratives inutiles et à accroître la productivité des examinateurs. Le Système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS), géré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a ainsi pu être mis en œuvre en 2013. Il a permis de rendre la gestion plus cohérente et s'est révélé être un outil important pour l'examen des marques. Ce partenariat a été étendu aux dépôts de demandes au moyen du système de Madrid, et devrait bientôt également concerner les dessins et modèles industriels. Un point connexe à prendre en considération est la révision constante du cadre normatif; un examen des procédures et des processus administratifs a ainsi été mené aussi bien pour les brevets que pour les marques. L'INPI élabore actuellement un système de gestion de la qualité visant à améliorer la conformité des décisions des examinateurs. En outre, l'Institut étudie le recours à des technologies modernes afin de réduire la complexité de l'examen. Ces mesures contribueront certainement à faire augmenter l'ampleur des examens effectués et à réduire les retards dans le traitement des demandes de marques et de brevets.

4.61. L'INPI a également encouragé plusieurs actions visant à atténuer l'incidence des retards dans le traitement des demandes de brevets, comme le projet de lutte contre les retards de traitement qui visait, en 2 ans, à réduire le nombre total de demandes de brevets déposées jusqu'en 2016 nécessitant un examen et en attente de décision, qui s'élevait à 149 912 (à la fin de 2021, cette réduction atteignait 77%, contre un objectif initial de 80%).

4.62. De nouveaux programmes pilotes de procédure accélérée d'examen des demandes de brevet sont en cours de négociation. Parallèlement, des mesures relatives à l'examen prioritaire des demandes de brevet ont été mises en place. La première mesure entend transformer l'ancien "examen prioritaire" (limité aux demandes nécessitant un examen technique) en "procédure prioritaire" (englobant l'ensemble des étapes du processus de brevetage – de la communication des documents accompagnant la demande à la fin du processus à l'INPI). La deuxième mesure est un

projet pilote qui permet de donner la priorité aux demandes de brevet portant sur une technologie déjà disponible sur le marché et aux demandes portant sur une technologie mise au point grâce à un financement public.

4.63. À l'instar d'autres offices de la propriété intellectuelle dans le monde, l'INPI a aussi mis en œuvre un projet d'office central, grâce auquel les demandes de brevet et de marque peuvent être examinées dans différents offices régionaux distincts du siège situé à Rio de Janeiro. En 2022, plus de 80% des examinateurs de marques travaillaient à domicile.

4.64. Suite à l'adhésion du Brésil au Protocole de Madrid en 2019, l'INPI a mis en œuvre l'obligation de créer un moyen direct de recevoir les demandes d'enregistrement mondial de marques et de permettre aux Brésiliens de déposer leurs marques à l'étranger, contribuant ainsi à ce que le Brésil figure, en 2021, au 14<sup>ème</sup> rang en tant qu'office désigné et au 36<sup>ème</sup> rang en tant qu'office de certification. En outre, le Brésil a entamé la procédure finale d'adhésion au système de La Haye pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels et a lancé une nouvelle version du Manuel des dessins et modèles industriels.

4.65. S'agissant des autres actifs de propriété intellectuelle, l'INPI a mis en place des initiatives pertinentes pour améliorer ses services, comme le lancement – encore en cours – d'un système automatique d'enregistrement des logiciels par voie électronique en temps réel; le développement d'un système d'enregistrement électronique des topographies de circuits intégrés; la mise au point d'un système de génération automatique des imprimés des brevets publiés et des demandes de brevet. En ce qui concerne les dessins et modèles industriels, un groupe de travail a été mis en place pour faciliter l'examen des demandes en attente, ramenant celles-ci à zéro.

4.66. Dans le domaine du droit d'auteur, depuis la promulgation de la Loi n° 12 853/2013, qui a modifié la Loi n° 9 610/1998 (Loi sur le droit d'auteur), le gouvernement fédéral a compétence en matière d'autorisation, de surveillance et d'inspection de la gestion collective des droits d'auteur. Désormais, les organismes de gestion collective (OGC) doivent être agréés par un organe de l'administration publique fédérale et présenter tous les ans des renseignements et des documents permettant de vérifier la régularité des activités exercées afin de garantir une gestion transparente et efficace.

4.67. Actuellement, cette attribution relève de la responsabilité du Secrétariat national au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle (SNDAPI), qui est rattaché au Secrétariat spécial à la culture du Ministère du tourisme. En plus du suivi annuel des entités agréées, depuis 2018, le SNDAPI a examiné et accepté les demandes de 14 OGC, leur permettant ainsi de percevoir leurs droits respectifs.

4.68. S'agissant de l'enregistrement des œuvres protégées par le droit d'auteur, le gouvernement fédéral brésilien a intensifié ses efforts en vue de centraliser et de numériser les services. À cet égard, le Décret n° 10 359/2020 a accordé au SNDAPI les pouvoirs de proposer et de superviser l'élaboration et l'application des règles relatives à l'activité d'enregistrement des œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle; de soutenir et d'orienter les organismes publics fédéraux chargés de l'enregistrement des droits d'auteur; et de mettre en place et de gérer la base de données et les informations du système brésilien d'enregistrement des droits d'auteur. Le système est en cours de développement.

4.69. S'agissant de la modernisation de la législation nationale en matière de droit d'auteur, en 2019, une consultation publique a été organisée en vue d'améliorer et d'actualiser la Loi sur le droit d'auteur face aux nouvelles formes de distribution et de consommation des œuvres intellectuelles dans le contexte numérique. Un rapport sur la consultation publique a été élaboré après évaluation des contributions reçues. En 2022, le SNDAPI continue de surveiller le processus de traitement des propositions et de fournir un soutien technique chaque fois que nécessaire.

4.70. S'agissant de l'adhésion à des accords internationaux ou de leur transcription dans le droit national, en juillet 2022, en vertu du Message n° 390, le Président de la République a transmis au Congrès national une proposition d'adhésion au Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).

4.71. En outre, au cours de la période considérée, le Brésil a adopté des mesures destinées à mettre en œuvre le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (ci-après le "Traité de Marrakech"), promulgué au Brésil en vertu du Décret n° 9 522/2018. Le Traité de Marrakech prévoit des exceptions au droit d'auteur pour faciliter la création et les échanges transfrontières de versions de livres et d'autres œuvres protégées par le droit d'auteur rendues accessibles au public cible. En 2020, le SNDAPI a organisé une consultation publique pour recueillir des informations et des suggestions sur le projet de décret visant à réglementer le Traité. Par la suite, le Décret n° 10 882/2021 a réglementé le processus administratif de reconnaissance des entités agréées, ainsi que leur inspection et l'application de sanctions. Afin de promouvoir la transparence et la sécurité juridique, le SNDAPI a publié un Guide sur l'application du Traité de Marrakech et sa réglementation, destiné aux bénéficiaires, aux entités demandant une autorisation et à la société en général.

#### **4.1.8 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)**

4.72. L'actuelle Constitution fédérale brésilienne de 1988 dispose, dans son article 179, que l'Union, les États, le District fédéral et les municipalités accorderont aux micro et petites entreprises (MPE) un traitement juridique différencié, visant à les encourager en simplifiant, éliminant ou réduisant par la voie législative leurs obligations sur le plan administratif, fiscal, de la sécurité sociale et du crédit.

4.73. En outre, conformément à l'article 146 de la Constitution fédérale, la Loi complémentaire n° 123/2006 définit le traitement spécial et différencié des MPE et en fixe les règles générales. La loi susmentionnée définit également les MPE, le régime fiscal spécial et d'autres dispositions importantes relatives au cadre juridique de ces entreprises.

4.74. S'agissant de la réglementation technique, l'Arrêté n° 425/2016 de l'Institut national de métrologie, de qualité et de technologie (INMETRO) accorde un traitement spécial et différencié aux micro et petites entreprises pour ce qui est des obligations de paiement visées par l'arrêté en question.<sup>25</sup> À cet égard, un certain nombre de règlements techniques établis par l'INMETRO accordent un traitement spécial aux PME, en prévoyant des procédures d'évaluation de la conformité moins contraignantes. S'agissant des procédures d'évaluation de la conformité, par exemple, l'Arrêté n° 200/2021 de l'INMETRO, portant approbation des exigences générales pour la certification des produits, exempte les PME des audits dans le cadre du traitement des plaintes.

4.75. Le Décret n° 10 411/2020 régit l'évaluation de l'impact réglementaire et fixe les procédures, dans les cas où la consultation publique est obligatoire, pour la communication d'observations par le public, comme les moyens d'envoyer des observations et les délais appliqués. Bien que le décret en question ne mentionne pas explicitement les PME, celles-ci sont couvertes par la législation. Le Décret n° 10 139/2019 prévoit la révision et la consolidation des actes normatifs, conformément aux meilleures pratiques internationales, ce qui affecte directement l'ensemble de l'environnement réglementaire, favorisant également les PME, bien que celles-ci ne soient pas mentionnées explicitement. Ces règlements ont pour effet d'intégrer de meilleures pratiques réglementaires dans le système juridique brésilien, ce qui favorise en fin de compte les micro et petites entreprises.

4.76. La Loi complémentaire n° 123/2006 définit, dans son article 3, les micro et petites entreprises comme suit:

- microentreprise, entreprise générant des recettes brutes de 360 000,00 BRL ou moins; et
- petite entreprise, entreprise générant des recettes brutes supérieures à 360 000,00 BRL, mais inférieures ou égales à 4 800 000,00 BRL.

4.77. Selon la cartographie des entreprises de 2022, un outil mis à disposition par le Ministère de l'économie, le Brésil compte 18 374 022 micro et petites entreprises, soit 94% du total des 19 617 237 entreprises brésiliennes. Selon la Fondation Getulio Vargas (FGV) et Sebrae (2020), les micro et petites entreprises brésiliennes représentent 51% de l'emploi total et 30% du PIB brésilien.

---

<sup>25</sup> Disponible à l'adresse suivante: <http://sistema-sil.inmetro.gov.br/rtac/RTAC002438.pdf>.

4.78. Les données de l'Institut national de la statistique brésilien (IBGE) précisent la composition des micro et petites entreprises brésiliennes selon le sexe des travailleurs et des entrepreneurs. Il est également possible d'observer le nombre d'employés par activité économique dans ce segment (tableau 4.4).

**Tableau 4.4 Employés de micro et petites entreprises brésiliennes**

Microdonnées de la PNAD – 2021 (T4)				
Personnes de plus de 14 ans	Hommes	Femmes	Total	% de femmes
<b>Nombre total de personnes de plus de 14 ans</b>	83 282 000	89 001 000	172 283 000	51,70%
Personnes de plus de 14 ans dans la population active	60 528 000	47 230 000	107 758 000	43,80%
Personnes de plus de 14 ans employées	<b>55 065 000</b>	<b>40 682 000</b>	<b>95 747 000</b>	<b>42,50%</b>
Personnes de plus de 14 ans sans emploi	5 463 000	6 547 000	12 010 000	54,50%
<b>Taux de chômage (%)</b>	9,00%	13,90%	11,10%	
Activité principale	Hommes	Femmes	Total	% de femmes
Employés du secteur privé	29 207 605	17 730 621	46 938 226	37,80%
<b>Auto-entrepreneurs</b>	<b>16 947 925</b>	<b>8 995 757</b>	<b>25 943 682</b>	<b>34,70%</b>
Employés du secteur public (comprenant les entreprises à capitaux mixtes)	4 279 707	6 308 478	10 588 185	59,60%
Travailleurs domestiques	477 307	5 220 044	5 697 351	91,60%
<b>Employeurs</b>	<b>2 720 260</b>	<b>1 153 623</b>	<b>3 873 883</b>	<b>29,80%</b>
Travailleurs domestiques	716 650	1 202 644	1 919 294	62,70%
Militaires de l'armée, de la marine, de l'aéronautique, de la police militaire ou du corps des pompiers	715 616	71 220	786 836	9,10%
<b>Nombre total d'entrepreneurs</b>	<b>19 668 185</b>	<b>10 149 380</b>	<b>29 817 565</b>	<b>34,04%</b>
Dont l'entreprise est enregistrée (CNPI)	6 046 062	3 485 983	9 532 045	
Dont l'entreprise n'est pas enregistrée (CNPI)	13 622 123	6 663 397	20 285 520	
% informel	69,30%	65,70%	68,00%	
Employeurs	Hommes	Femmes	Total	
Dont l'entreprise est enregistrée (CNPI)	2 122 214	1 001 686	3 123 900	
Dont l'entreprise n'est pas enregistrée (CNPI)	598 046	151 937	749 983	
% informel	22,00%	13,20%	19,40%	
Auto-entrepreneurs	Hommes	Femmes	Total	
Dont l'entreprise est enregistrée (CNPI)	3 923 848	2 484 297	6 408 145	
Dont l'entreprise n'est pas enregistrée (CNPI)	13 024 077	6 511 460	19 535 537	
% informel	76,80%	72,40%	75,30%	
Employeurs par groupe d'activité	Hommes	Femmes	Total	% de femmes
Agriculture, élevage, sylviculture, pêche et aquaculture	489 990	102 398	592 388	17,30%
Industrie générale	546 112	329 942	876 055	37,70%
Construction	780 086	53 257	833 343	6,40%
Vente et réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2 007 567	1 200 491	3 208 058	37,40%
Transport, entreposage et courrier	436 554	39 860	476 415	8,40%
Hébergement et restauration	514 070	439 390	953 460	46,10%
Information, communication et activités financières, immobilières, professionnelles et administratives	1 095 095	563 222	1 658 317	34,00%
Éducation, santé et services sociaux	229 134	328 648	557 782	58,90%
Autres services	544 038	579 042	1 123 080	51,60%
Activités mal définies	1 460	1 670	3 130	53,30%
<b>Total</b>	<b>6 644 107</b>	<b>3 637 920</b>	<b>10 282 028</b>	<b>35,38%</b>
Femmes dans l'économie brésilienne – statistiques				
Groupe	Millions de femmes	% du total		
<b>1. Nombre total de personnes de plus de 14 ans</b>	<b>89</b>	<b>100%</b>		
1.1. Hors de la population active	41,8	46,90%		
<b>1.2. Dans la population active</b>	<b>47,2</b>	<b>53,10%</b>		
1.2.1 Sans emploi	6,5	7,40%		
<b>1.2.2 Employé</b>	<b>40,7</b>	<b>45,70%</b>		
1.2.2.1 travailleurs (tous types)	30,5	34,30%		
<b>1.2.2.2. Entrepreneurs</b>	<b>10,1</b>	<b>11,40%</b>		
1.2.2.2.1. Informels	6,7	7,50%		
1.2.2.2.2. Formels	3,5	3,90%		

4.79. Le Secrétariat spécial au commerce extérieur et aux affaires internationales (SECINT) du Ministère de l'économie dispose d'un cadre institutionnel visant à soutenir les MPME souhaitant exporter, le PNCE (Plan national pour la culture de l'exportation). Celui-ci encourage les actions

concertées par le biais d'un réseau d'institutions nationales et étatiques pour aider les MPME à faire du commerce à l'étranger. La plate-forme numérique du PNCE fournit aux entreprises brésiliennes une évaluation commerciale générée automatiquement et une liste d'actions recommandées à mettre en œuvre pour les aider à exporter.

4.80. Le programme Apprendre à exporter (Aprendendo a Exportar), qui est un recueil de guides virtuels consacrés aux questions liées aux processus et activités d'exportation, est un autre de ces programmes. Son approche permet à des personnes venant de différents horizons, quelles que soient leurs connaissances préalables en matière de commerce international, d'en comprendre le processus, des toutes premières étapes de l'internationalisation jusqu'à la vente effective à l'étranger. Il convient de mentionner que cet outil a été conçu non seulement en vue de soutenir les MPME souhaitant exporter, mais aussi dans le but de diffuser la culture de l'exportation dans l'ensemble du pays.

4.81. En outre, le gouvernement brésilien s'efforce de mettre en œuvre une plate-forme numérique sur les services liés au commerce, appelée BRAEXP, en partenariat avec le gouvernement britannique, dans le cadre du programme de facilitation des échanges.

4.82. BRAEXP est conçu comme un marché reliant différents fournisseurs et leurs systèmes, sur laquelle les MPME pourront effectuer une évaluation de leur maturité à l'exportation et trouver un large éventail de services d'exportation répondant à leurs besoins, depuis les cours de gestion et les études de marché jusqu'au financement, aux assurances et à la logistique. Ce projet, qui est le premier du genre en Amérique latine, est fondé sur le concept de "services intégrés pour les MPME dans le commerce international" (ISMIT), c'est-à-dire la numérisation et l'intégration de tous les services permettant l'exportation.

4.83. Cette initiative est coordonnée par le Ministère de l'économie et bénéficie de la participation de cinq autres institutions nationales: le Ministère des affaires étrangères, l'Agence brésilienne du commerce de la promotion des exportations (Apex), le Service brésilien de soutien aux micro et petites entreprises (Sebrae), la Confédération nationale de l'industrie brésilienne (CNI) et la Confédération brésilienne de l'agriculture et de l'élevage (CNA).

4.84. Les gouvernements brésilien et britannique ont établi un partenariat important dans le cadre du programme de facilitation des échanges afin de promouvoir une croissance économique inclusive et durable au Brésil grâce à l'internationalisation des MPME du pays. Cette coopération comprend la création de BRAEXP.

4.85. En outre, dans le cadre du dialogue commercial entre le Brésil et les États-Unis, les deux pays s'efforcent de promouvoir la coopération en matière de facilitation des échanges pour les MPME, y compris l'échange d'informations et de bonnes pratiques et la participation des acteurs du secteur privé concernés dans ces initiatives.

4.86. S'agissant des ACR, des chapitres consacrés au soutien des MPME dans le commerce transfrontières figurent dans l'Accord de libre-échange entre le Brésil et le Chili, en vigueur depuis janvier 2022, et dans les textes des accords de principe conclus entre le MERCOSUR et l'Union européenne, en juin 2019, et le MERCOSUR et Singapour, en juillet 2022. Les dispositions de ces chapitres sont principalement axées sur la facilitation de l'accès aux informations liées au commerce, telles que les taux de droits de douane, la réglementation et les procédures appliquées à l'importation, à l'exportation et au transit, entre autres choses. En outre, des engagements ont été pris en matière de coopération et d'échange d'informations afin d'améliorer la capacité des MPME à tirer parti des possibilités créées par ces accords.

## 4.2 Questions sectorielles

### 4.2.1 Industrie

4.87. Selon l'Institut national brésilien de la statistique (IBGE), en tenant compte du système de comptes nationaux trimestriels, entre 2018 et 2021, les résultats du secteur industriel au Brésil ont été touchés par diverses évolutions au cours de la période considérée. En 2018, le secteur industriel a progressé de 0,7%, tandis que le PIB dans son ensemble a augmenté de 1,8%. Bien que le PIB cette année-là ait été le plus élevé depuis 2013, l'industrie n'a pas enregistré de bons résultats, en

particulier dans les services publics. Le secteur industriel représentait 21,6% du PIB, répartis entre les industries extractives (3,0%), l'industrie manufacturière (11,3%), les services publics (2,8%) et la construction (4,5%). Sur le plan des dépenses, les composantes de la formation brute de capital fixe (FBCF) étaient la construction (47,0%), les machines et équipements (38,0%) et les autres secteurs (14,0%). Le taux d'investissement s'élevait à 15,1%, et le taux d'épargne à 14,5%.

4.88. En 2019, l'industrie a une nouvelle fois enregistré de mauvais résultats, avec une baisse de 0,7%, bien que le PIB ait augmenté de 1,2%. Cette année-là, le secteur industriel a représenté 20,9% du PIB, répartis comme suit: industries extractives (3,0%), industrie manufacturière (11,0%), services publics (3,2%) et construction (3,7%). La FBCF comprenait la construction (44,0%), les machines et équipements (40%) et les autres secteurs (16,0%). Le taux d'investissement était de 15,5%, et le taux d'épargne de 12,2%.

4.89. En 2020, l'industrie a diminué de 3,5%, soit une valeur proche de celle du PIB (-4,1%). Le secteur industriel représentait 20,4% du PIB, répartis comme suit: industries extractives (2,9%), industrie manufacturière (11,3%), services publics (2,9%) et construction (3,3%). La FBCF comprenait la construction (42,0%), les machines et équipements (42,0%) et les autres secteurs (15,0%). Le taux d'investissement était de 16,4%, et le taux d'épargne de 15,0%. Les résultats de cette année-là ont été affectés par l'imposition de confinements dans le pays, suite à la survenue de la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les chaînes de production industrielle. Les principaux produits industriels ont été les produits alimentaires et pharmaceutiques.

4.90. En 2021, l'industrie a progressé de 4,5%, contribuant au redressement du PIB (4,6%). Le secteur industriel représentait 22,2% du PIB, répartis entre les industries extractives (5,5%), l'industrie manufacturière (11,3%), les services publics (2,7%) et la construction (2,6%). La FBCF se composait de la construction (38,8%), des machines et équipements (48,0%) et des autres secteurs (13,2%). Le taux d'investissement était de 19,2% et le taux d'épargne de 17,4%. Cette année a été marquée par une reprise dans le secteur industriel; toutefois, ses résultats ont été affectés par d'autres difficultés, telles que la hausse de l'inflation, l'augmentation du taux d'intérêt de référence, la perturbation des chaînes d'approvisionnement industrielles et l'augmentation du coût de l'électricité et des combustibles pour l'industrie.

#### 4.2.2 Agriculture

4.91. La compétitivité de longue date de l'agro-industrie brésilienne et l'évolution tendancielle de sa production et de ses exportations ont été étayées par des investissements soutenus dans la recherche agricole, ce qui a consolidé la position du pays parmi les chefs de file de la production et des exportations agricoles. En 2021, les exportations du secteur agro-industriel ont atteint 120,5 milliards d'USD, soit 43% des exportations totales du Brésil. La part du Brésil dans le commerce mondial de produits agro-industriels est de 6,6%. Le pays est le premier exportateur de fèves de soja, de viande de volaille, de viande bovine, de sucre et de café, et le deuxième exportateur de maïs et de coton.

4.92. La production céréalière brésilienne en 2021/22 s'est élevée à 272,5 millions de tonnes, soit 29% de plus qu'en 2016/17, malgré des conditions climatiques défavorables dans certains grands États agricoles.

4.93. La politique agricole brésilienne s'inspire d'une approche axée sur le marché, qui fait une large place au crédit rural et à la gestion des risques par le biais de l'assurance rurale privée. Selon la définition de l'OMC, le Brésil n'a accordé aucun soutien des prix du marché (SPM) aux produits agricoles entre le dernier examen et la campagne agricole 2019/20.

4.94. D'après les estimations du soutien aux producteurs (ESP) établies par l'OCDE, le Brésil est l'un des pays qui accordent le moins de subventions aux producteurs agricoles, avec une ESP largement inférieure à la moyenne de l'OCDE.

4.95. Les principales sources de financement agricole restent les ressources obligatoires consacrées au crédit rural et provenant des dépôts à vue et de l'épargne rurale, les ressources des établissements financiers, librement allouées au crédit rural à des taux d'intérêt libres, et les titres de crédit pour l'agro-industrie (LCA) destinés au crédit rural et les lignes de crédit gérées par la Banque nationale de développement économique et social (BNDES), ainsi que les "fonds

constitutionnels" destinés à réduire les inégalités régionales et à promouvoir le développement social et économique par le financement de l'agriculture, de l'agro-industrie et d'autres secteurs, en plus des infrastructures, de l'innovation et de la technologie. Ces fonds sont destinés aux régions Nord, Nord-Est et Centre-Ouest (FNO, FNE et FCO).

4.96. La part des ressources obligatoires consacrées au crédit rural est passée de 34% à 25% dans le cas des dépôts à vue et de 74% à 59% dans le cas de l'épargne rurale depuis 2017. Par ailleurs, depuis cette date, une partie du solde des titres de crédit pour l'agro-industrie (LCA), qui sont des opérations de crédit adossées à des valeurs à revenu fixe en lien avec l'agro-industrie, est consacrée au crédit rural. Depuis 2016, 35% du total des fonds levés grâce à cet instrument financier doivent être affectés au crédit rural, sans frais pour le Trésor national.

4.97. Le gouvernement adopte des politiques nationales visant à promouvoir la production de denrées alimentaires par les petits agriculteurs grâce à des programmes d'achats publics effectués aux prix du marché. Par le biais du programme Nourrir le Brésil (*Programa Alimenta Brasil*, PAB), qui a remplacé le Programme d'acquisition de produits alimentaires (*Programa de Aquisição de Alimentos*, PAA), le gouvernement achète des produits alimentaires produits par des agriculteurs familiaux et les distribue à des organisations sociales qui s'occupent de personnes et de familles en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le nouveau programme garantit la sécurité alimentaire tant des producteurs que des consommateurs et renforce les réseaux commerciaux locaux et régionaux. Par rapport au PAA, le PAB a augmenté le plafond annuel des montants versés aux familles pour l'achat de produits alimentaires. Au cours des 10 dernières années, le programme a investi plus de 5 milliards de BRL. En 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, le programme a investi 700 millions de BRL, ce qui a permis de garantir un marché aux agriculteurs confrontés à la fermeture de leurs circuits de commercialisation en raison de l'isolement social, en plus de garantir un flux de dons alimentaires aux entités d'assistance sociale. Un autre programme d'achat public important, le Programme national d'alimentation scolaire, favorise pour sa part l'achat de produits alimentaires auprès d'exploitations agricoles familiales pour les repas scolaires.

4.98. Le Programme Citernes (*Programa Cisternas*) s'inscrit dans un contexte de promotion des mesures d'adaptation au climat et d'amélioration de la qualité de vie des populations rurales et concerne plus particulièrement les zones semi-arides du territoire brésilien. La Loi n° 12 873/2013 et le Décret n° 9 606/2018 représentent des innovations dans le processus de mise en œuvre des technologies sociales pour l'accès à l'eau qui ont été soutenues dans le cadre d'une stratégie d'accès universel à l'eau dans les zones rurales aux fins de la consommation humaine et de la production agricole, dans le but d'assurer le plein développement humain et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles en situation de vulnérabilité sociale.

4.99. Depuis 2003, environ 1,3 million de citernes ont été livrées par le gouvernement fédéral. Le programme a prouvé son efficacité, compte tenu de ses effets significatifs et variés, que ce soit sur la santé et la qualité de vie des familles économiquement vulnérables, ou en permettant l'augmentation et la diversification de la production agroalimentaire, le dynamisme de l'économie locale et la génération de revenus pour les familles bénéficiaires.

### 4.2.3 Services

4.100. En 2021, les exportations brésiliennes de marchandises et de services ont atteint un total de 317,2 milliards d'USD. Les exportations de marchandises ont augmenté de 34,8% par rapport à 2020, parallèlement aux exportations de services, qui ont progressé de 16,1% pour se chiffrer à un total de 33,2 milliards d'USD en 2021. Cette même année, les importations de marchandises et de services ont augmenté de 30,8% par rapport à 2020, s'établissant à 297,9 milliards d'USD. Les importations de marchandises ont progressé de 38,9%, tandis que les importations de services ont seulement augmenté de 1,5%, avec un total de 50,3 milliards d'USD en 2021.

4.101. Entre 2017 et 2021, les exportations de services ont diminué de 3,8%, faisant tomber la part des services dans les exportations brésiliennes de 13,6% à 10,5%. Les importations de services se sont contractées de 30,9%, si bien que leur part dans la structure des importations brésiliennes a été ramenée de 31,2% à 16,9%. Le déficit du compte des services a diminué depuis 2018, pour s'établir à 17,1 milliards d'USD en 2021. Cette réduction du déficit résultait de la contraction de l'activité économique provoquée par la pandémie de COVID-19 en 2020/21, qui avait lourdement pesé sur les importations de services. En 2021, le déficit a reculé de 18,3% par rapport à 2020.

4.102. Ces dernières années, le Brésil a pratiquement maintenu sa participation au commerce mondial des services, se classant 33<sup>ème</sup> exportateur mondial en 2021. Il s'est classé à la 26<sup>ème</sup> place des pays importateurs de services cette même année.

4.103. La contribution du secteur des services brésilien au produit intérieur brut (PIB) du pays a diminué ces dernières années, reculant de 63,3% (2017) à 59,4% (2021), tandis que la part du secteur industriel a augmenté, passant de 18,2% (2017) à 18,9% (2021). En 2021, le secteur des services génère 47% de tous les emplois formels du pays, d'après les données du Ministère du travail (CAGED/MTE).

4.104. S'agissant des données brésiliennes sur le commerce extérieur des services, il convient de noter que le Système intégré national de commerce extérieur concernant les services et les actifs incorporels (SISCOSERV) a été arrêté en 2020. L'arrêt du système s'inscrivait dans un vaste processus de réduction des formalités administratives, de facilitation et d'amélioration des conditions de l'activité des entreprises lancé par le gouvernement fédéral, sur la base de la Loi sur la liberté économique (Loi n° 13 874/2019). L'objectif était de réduire les coûts et de simplifier les processus pour les agents publics et privés. Cette mesure n'a pas entraîné de perte d'informations, les statistiques relatives au commerce extérieur des services ayant continué à être produites et publiées par la Banque centrale du Brésil sur la base des contrats de change, conformément aux meilleures pratiques et recommandations du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6 – FMI).

#### 4.2.4 Énergies renouvelables

4.105. La palette énergétique du Brésil est l'une de celles contenant le plus d'énergies renouvelables au monde. Selon le bilan énergétique national (BEN, EPE 2022), 44,7% de l'approvisionnement énergétique national provient de sources renouvelables. La diversification de la palette énergétique, rendue possible par l'expansion de l'offre de dérivés de la canne à sucre, d'énergie éolienne et de biodiesel, contribue au maintien de cette part élevée. Les sources renouvelables continueront d'assurer une vaste proportion de l'offre énergétique, en raison notamment de l'utilisation de l'énergie hydraulique, de nouvelles énergies renouvelables (éolien et solaire) et de la bioénergie, y compris les biocarburants.

4.106. Seulement 30% du potentiel hydroélectrique du pays sont exploités. Le potentiel d'accroissement de la production de cette source d'énergie renouvelable et abordable fait partie intégrante de la stratégie nationale à long terme pour le secteur. L'accès généralisé à une énergie abordable est un facteur crucial pour atteindre les objectifs de développement durable et promouvoir l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, pour favoriser l'intégration nationale et réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour améliorer la compétitivité. C'est pourquoi le Brésil investit dans la recherche et les nouvelles technologies destinées à améliorer la production, le transport<sup>26</sup> et la distribution de l'énergie.

4.107. Par ailleurs, le Brésil estime que la bioénergie, y compris les biocarburants, constitue un outil indispensable à l'expansion et à la diversification de sa matrice énergétique. À l'heure actuelle, l'électricité tirée de la biomasse<sup>27</sup> – principalement produite par des usines de transformation de la canne à sucre – représente environ 8% de l'approvisionnement total en électricité du Brésil. D'ici à 2031, la biomasse et les énergies éolienne et solaire devraient répondre à 22% de ses besoins énergétiques en électricité. Dans le secteur des transports, l'utilisation de l'éthanol et du biodiesel joue un rôle essentiel pour parvenir à un développement durable, pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et pour assurer la sécurité énergétique. Le cas du Brésil démontre qu'il est possible de produire et d'utiliser des biocarburants de façon durable et à grande échelle, et le pays continue d'œuvrer à la création d'un marché international des biocarburants.

4.108. La politique brésilienne en matière de biocarburants (RenovaBio), dont l'objectif principal est de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant la production et l'utilisation de biocarburants dans le secteur des transports, constitue un développement essentiel. Le Brésil est le deuxième producteur de biocarburants, avec une production totale de 411 kbp/j, juste derrière les États-Unis, qui sont le principal producteur mondial, avec une production de 665 kbp/j. Il importe également de souligner que l'essence brésilienne a une teneur en éthanol anhydre de 27%, soit le pourcentage le plus élevé au monde.

<sup>26</sup> Transport d'énergie électrique à haute tension.

<sup>27</sup> Y compris les résidus solides urbains et le biogaz.

#### 4.2.5 Transport terrestre

4.109. Ces dernières années, les concessionnaires de chemins de fer et les opérateurs agréés se sont montrés plus enclins à investir pour augmenter les capacités de transport ferroviaire disponibles. Des propositions d'investissement sont actuellement analysées par les services gouvernementaux compétents, concernant le renouvellement anticipé des contrats de concession ferroviaire, les nouvelles concessions et les contrats d'autorisation.

##### *Renouvellement anticipé des contrats de concession ferroviaire*

4.110. Depuis 2020, le renouvellement anticipé des concessions ferroviaires permet aux concessionnaires d'exploiter les principales voies de chemin de fer brésiliennes pour une période de 30 ans supplémentaire en échange de nouveaux investissements. Il s'agit, entre autres, des voies de chemin de fer suivantes:

- *Rumo Malha Paulista* (2 118 km de long), qui est la principale ligne ferroviaire à destination du port de Santos;
- *Vale Carajás* (996 km de long), qui relie le port d'Itaqui au nord du Brésil et assure principalement le transport de fer et de céréales;
- *Vale Vitória Minas* (894 km de long), qui relie le port de Vitória aux mines de fer situées aux alentours de Belo Horizonte et assure principalement le transport de fer et de céréales; et
- *MRS* (1 821 km de long), qui relie les mines de fer situées aux alentours de Belo Horizonte à différents ports de Rio de Janeiro et de São Paulo.

##### *Nouvelles concessions*

4.111. Depuis 2019, le Ministère des infrastructures a développé les nouveaux projets de concession importants suivants, avec pour principal objectif de générer des emplois et de stimuler la croissance économique:

- *Ferrovía Norte Sul* (EF-151, 1 537 km de long);
- *Ferrovía de Integração Oeste-Leste*, phase un (FIOL 1, EF 334, 537 km de long);
- *Ferrogrão* (EF-170, 965 km de long);
- *Ferrovía de Integração Oeste-Leste*, phase deux (FIOL 2, EF 334, 485 km de long); et
- *Ferrovía de Integração do Centro-Oeste*, phase un (FICO 1, EF 354, 383 km de long).

4.112. Le processus d'octroi de concessions a été conclu pour les deux premiers projets susmentionnés, tandis que la mise aux enchères des trois autres projets devrait intervenir d'ici 2024.

##### *Nouveaux contrats d'autorisation*

4.113. En 2021, le Brésil a publié la Loi n° 14 273, qui prévoit la possibilité d'étudier la construction de nouvelles voies de chemin de fer par le biais de contrats d'autorisation, à l'instar du modèle prévu par la Loi Staggers relative aux transports ferroviaires de 1980 aux États-Unis. En vertu de ce nouveau cadre juridique, toute partie privée intéressée peut demander à l'Agence nationale des transports terrestres (ANTT) l'autorisation d'exploiter des nouvelles voies de chemin de fer, après formalisation d'un contrat d'adhésion.

4.114. Dans le cadre du nouveau régime ferroviaire de marché ouvert, 27 nouveaux contrats ont été attribués et 54 nouvelles propositions sont en cours d'analyse. Si toutes les propositions sont approuvées, le réseau ferroviaire sera doté d'environ 20 000 km de voies ferrées supplémentaires.

#### 4.2.6 Transport aérien

4.115. Le marché intérieur brésilien de l'aviation reste l'un des principaux au monde et le pays possède le plus grand nombre d'aéroports. La réglementation brésilienne du transport aérien s'appuie sur un régime de libre concurrence fondé sur une libre détermination des prix et des routes, en fonction des considérations commerciales liées au marché.

4.116. En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre de vols réguliers et non réguliers a chuté de 50,8% en 2020 par rapport à 2019. Le nombre de passagers a baissé pour la première fois depuis 2016, avec 52 millions de passagers nationaux et internationaux, soit une réduction de 56,4% par rapport à 2019. Dans ce contexte, le gouvernement brésilien a adopté des mesures d'urgence pour atténuer les effets économiques négatifs de la crise sur le secteur, tout en s'efforçant de protéger les intérêts des passagers. Par exemple, une mesure a été adoptée pour exempter temporairement les entreprises d'amendes pour avoir retardé le remboursement des billets d'avion. Parmi les autres mesures pertinentes figurent la Mesure provisoire n° 925/2020 (convertie en Loi n° 14 034/2020) et la Décision n° 556/2020 de l'ANAC. Malgré ces initiatives, les principales compagnies aériennes brésiennes ont enregistré des pertes de 20,4 milliards de BRL en 2020.

4.117. Le marché intérieur a connu une chute brutale en 2020, avec seulement 406 300 vols (-49,4%) et 45,2 millions de passagers transportés (-52,4%). Le taux d'utilisation des aéronefs (PKP/SKO) a enregistré une baisse de 80% par rapport à 2019. Les revenus par siège-kilomètre offert ont diminué de 53,4% et les coûts et dépenses par siège-kilomètre offert ont augmenté de 40,8%.

4.118. Le marché international a été encore plus durement touché par la pandémie, affichant une réduction plus marquée de l'offre et de la demande, avec seulement 59 900 vols effectués (-58,9%) et un nombre de passagers transportés de seulement 6,8 millions (-72%). Cela a entraîné une chute du taux d'utilisation des aéronefs (PKP/SKO) de 84% à 65%. Les compagnies brésiennes ont représenté 34% de la demande internationale (PKP) transportée en 2020.

4.119. En 2020, quelque 21,5% des importations du Brésil (en valeur) et 6,1% de ses exportations ont été transportées par voie aérienne, contre 21,3% des importations et 5,9% des exportations en 2016. En 2020, les compagnies brésiennes réalisaient 20,3% du total du transport aérien international de marchandises dans le pays, contre 24% en 2015.

4.120. En 2020, la compagnie aérienne privée Gol a conservé la part la plus importante du marché du transport intérieur de passagers, avec 16,7 millions de passagers, suivie par Latam et Azul. Le prix moyen du billet d'avion sur les vols intérieurs a baissé de 14,5% en 2020 par rapport à l'année précédente en termes réels, tandis que le rendement moyen sur les vols intérieurs (prix facturé par kilomètre parcouru) a diminué de 23,3%. Azul a enregistré la valeur de rendement moyen la plus élevée, avec 0,347 BRL. Latam et Gol ont enregistré des valeurs de rendement moyen de 0,266 BRL et 0,260 BRL, respectivement.

4.121. Le marché du transport aérien reste concentré. Aucune entreprise nationale publique n'est présente sur ce segment et aucune fusion ou reprise n'est intervenue depuis 2013, malgré la suspension des activités d'Avianca en mai 2019. En 2015 et en 2020, 13 entreprises brésiennes fournissaient des services de transport aérien public réguliers et non réguliers (à l'exception des services de taxi aérien), dont 3 étaient principalement des opérateurs de fret. En 2020, 106 compagnies au total fournissaient des services de transport aérien international, 30 d'entre elles n'étant présentes que sur le marché du fret. Trois compagnies brésiennes (Gol, Tam et Azul) représentaient 99,5% de la part du marché intérieur (en termes de passagers-kilomètres payants-PKP) et 99% des passagers transportés sur des vols intérieurs au-dessus du territoire national. Figurant parmi les plus grandes sociétés de transport de fret, LATAM Cargo Brasil (anciennement Absa LAN Cargo) transportait 30,9% de l'ensemble du fret sur le marché intérieur. Les compagnies brésiennes assuraient 29,4% des vols internationaux à destination et en provenance du Brésil en 2020. Latam, Gol et Azul intervenaient pour 85% dans le nombre des vols internationaux assurés par des compagnies brésiennes. Une fois les transporteurs nationaux et étrangers pris dans leur ensemble, on voit que ces trois compagnies brésiennes avaient assuré, respectivement, 13,5%, 7,2% et 4,3% des vols en 2020, alors que la part des compagnies étrangères Tap, Aerolíneas Argentinas, Lan Cargo S.A. et Copa Airlines était de 7,1%, 6,4%, 5,5% et 5,4%, respectivement.

4.122. Le cadre institutionnel régissant le secteur de l'aviation au Brésil a été légèrement modifié pendant la période à l'examen, le Conseil de l'aviation civile (CONAC) servant désormais d'organe consultatif de la présidence de la République pour la formulation de la politique brésilienne en matière d'aviation civile. Le Ministère des infrastructures (MInfra) coordonne et supervise les actions de développement des infrastructures aéroportuaires et aéronautiques par l'intermédiaire du Secrétariat de l'aviation civile. L'Autorité brésilienne de l'aviation civile (ANAC)<sup>28</sup> réglemente et inspecte les activités dans le secteur de l'aviation civile et les infrastructures aéroportuaires et aéronautiques. L'ANAC est liée au Ministère des infrastructures, mais ne dépend pas hiérarchiquement de ce ministère. L'Autorité dispose d'une indépendance administrative et d'une autonomie financière, et ses directeurs ont un mandat à durée déterminée. La CONAERO agit en tant que commission consultative et délibérative composée d'organismes qui collaborent directement avec la direction des aéroports afin d'en améliorer l'efficacité. Infraero est une entreprise publique responsable de 59 aéroports dans le pays et détient une part de 49% dans les aéroports suivants: Guarulhos (SP), Viracopos (SP), Brasília (DF), Confins (MG) et Galeão (RJ). Le Département du contrôle de l'espace aérien (DECEA) est, quant à lui, subordonné au Commandement aéronautique et au Ministère de la défense. Le Centre d'enquête et de prévention des accidents aéronautiques (CENIPA) est également subordonné au Commandement aéronautique et au Ministère de la défense et est chargé des enquêtes et de la prévention des accidents.

#### *Cadres réglementaire et opérationnel*

4.123. Le principal instrument juridique reste le Code aéronautique brésilien (CBA) de 1986, récemment modifié par les lois n° 13 319/2016 et n° 13 842/2019, qui autorisent les compagnies aériennes à capitaux jusqu'à 100% étrangers à exercer au Brésil. En mai 2019, Air Europa a été constituée en tant que première compagnie aérienne à capitaux 100% étrangers au Brésil. En outre, cinq autres compagnies ont reçu l'autorisation de l'ANAC de fournir des services aériens réguliers internationaux en provenance/à destination du Brésil: Norwegian, Sky Airline, FlyBondi, Italia Trasporto et Fast Colombia (Viva Air). Une autre modification importante apportée au Code aéronautique vise à simplifier les processus d'autorisation et l'aviation civile au Brésil et est actuellement en phase finale d'approbation. Dans le cas des aéronefs utilisés pour le transport aérien commercial par des opérateurs brésiliens certifiés, la norme est d'utiliser des aéronefs immatriculés au Brésil; désormais, l'utilisation d'aéronefs immatriculés à l'étranger peut être autorisée dans le cadre d'un accord d'échange.

4.124. Sur le marché brésilien, les tarifs aériens intérieurs sont fixés librement par les compagnies et aucune autorisation préalable n'est par conséquent requise. Toutefois, ils doivent être communiqués à l'ANAC tous les mois à des fins statistiques.<sup>29</sup>

4.125. En vertu de la Loi n° 14 034/2020, des mesures d'urgence dans le secteur de l'aviation civile ont été introduites dans le contexte de la pandémie de COVID-19, fixant les cas dans lesquels l'indemnisation pour les dommages hors bilan suite à l'inexécution d'un contrat de transport aérien devait être exclue. En outre, la Loi n° 13 874/2019 a établi les principes régissant l'interprétation de la législation et des contrats du secteur et fixé des normes de protection de la libre entreprise et du libre exercice de l'activité économique, ainsi que de simplification des exigences de constitution des sociétés et des processus d'autorisation. Pour sa part, la Loi n° 13 848/2019 prévoyait des disciplines sur la gestion, l'organisation, le processus décisionnel et le contrôle social des organismes de réglementation, y compris l'ANAC. Ces disciplines ont fixé des règles de conformité obligatoires pour le processus réglementaire, en prévoyant la réalisation d'études, en garantissant la participation sociale et en analysant l'impact réglementaire avant la publication de règlements susceptibles d'imposer des obligations aux personnes réglementées. Enfin, la Décision n° 556/2020 de l'ANAC prévoyait un assouplissement temporaire et exceptionnel de certaines dispositions afin de compenser les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Cette mesure exceptionnelle a expiré le 30 octobre 2021 pour les vols intérieurs et le 31 mars 2022 pour les vols internationaux.

4.126. En 2015, l'ANAC a entrepris de réviser les dispositions réglementant les conditions générales de transport des passagers et les droits qui leur sont reconnus au Brésil. Les Conditions générales de transport sont entrées en vigueur en mars 2017, introduisant une réglementation fondée sur les

<sup>28</sup> Le rapport de suivi des indicateurs stratégiques de l'ANAC est disponible à l'adresse suivante: [https://www.gov.br/anac/pt-br/aceso-a-informacao/acoes-e-programas/arquivos/MonitoramentoIndicadoresEstrategicos2020\\_2021\\_Final\\_Diagramado.pdf](https://www.gov.br/anac/pt-br/aceso-a-informacao/acoes-e-programas/arquivos/MonitoramentoIndicadoresEstrategicos2020_2021_Final_Diagramado.pdf).

<sup>29</sup> Article 49 de la Loi n° 11 182 du 27 septembre 2005, et Décision n° 140/2010 de l'ANAC.

meilleures pratiques internationales et conforme au Code brésilien de la protection des consommateurs, qui permet aux consommateurs d'annuler un achat avant sa mise en œuvre. En outre, l'harmonisation entre les Conditions générales de transport et le Code de protection des consommateurs est importante pour promouvoir la stabilité réglementaire et réduire la judiciarisation.<sup>30</sup> Comme indiqué dans le précédent rapport d'examen, les compagnies de transport aérien sont toujours libres d'inclure le transport des bagages enregistrés dans le prix du billet ou de le facturer séparément.<sup>31</sup>

4.127. La politique dans le domaine de l'aviation civile vise à intégrer davantage l'aviation brésilienne dans les marchés internationaux grâce à la conclusion d'accords sur les services aériens. Au cours de la période considérée, de nouveaux accords sur les services aériens ont été signés avec les pays suivants: Angola; Bahreïn; Colombie; Côte d'Ivoire; Émirats arabes unis; Guatemala; Guyana; Israël; Luxembourg; Pays-Bas; Pays-Bas pour ce qui est de Saint-Martin; Qatar; République tchèque; Rwanda; Sri Lanka; Türkiye; et Viet Nam. Le Brésil maintient actuellement 116 accords bilatéraux sur les services aériens, y compris des accords de ciel ouvert avec plus de 69 pays. Au cours de la période à l'examen, des mémorandums d'accord ont été signés avec les pays suivants: Cabo Verde; Cambodge; Chine; Colombie; El Salvador; Émirats arabes unis; Finlande; Grèce; Haïti; Hong Kong, Chine; Iran; Luxembourg; Malaisie; Malte; Nicaragua; les pays scandinaves (Danemark, Norvège et Suède); Portugal; Qatar; République tchèque; Royaume-Uni; Slovaquie; et Thaïlande. Le Brésil a négocié les droits de 7<sup>ème</sup> liberté pour les services exclusifs de fret uniquement, au niveau bilatéral, avec le Chili, le Royaume-Uni, Cabo Verde, El Salvador, la République dominicaine, la République tchèque, le Qatar, la Finlande et Oman. Des négociations avec d'autres pays sont en cours.

4.128. Le Brésil est par ailleurs signataire de l'Accord de Fortaleza sur les services de transport aérien régionaux, qui couvre tous les itinéraires non exploités dans le cadre d'accords bilatéraux entre les parties.<sup>32</sup> Il a également signé l'Accord multilatéral "ciel ouvert" de 2012 qui lie les États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (LACAC), avec des réserves concernant les droits de trafic de 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> libertés. L'Accord a été soumis au Congrès national en août 2016 et a été ratifié par le Brésil en mars 2019. Actuellement, un projet de levée des réserves sur les droits de trafic de 7<sup>ème</sup> liberté, limité aux services exclusifs de fret, est en cours d'élaboration en vue d'être soumis au Congrès national brésilien pour examen. Le Congrès national brésilien a récemment approuvé la signature de l'Accord international sur le transit des services aériens de l'OACI.

#### 4.2.7 Ports et transport maritime

4.129. En 2022, la flotte marchande battant pavillon brésilien (navigation au long cours et cabotage) comprenait 263 navires (contre 184 en 2015) exploités par 37 compagnies de navigation et jaugeant au total 5,6 millions de tonnes en port lourd (tpl) (contre 3,4 en 2015). Les pétroliers représentent 58,7% de la jauge totale en tpl; viennent ensuite les vraquiers (21,22%) et les navires porte-conteneurs (8,99%). La prédominance des pétroliers et des vraquiers correspond à la structure globale des exportations brésiennes de marchandises, qui concernent le pétrole, le minerai de fer, les fèves de soja, le sucre et d'autres produits de base.

4.130. Considérée comme une étape importante dans le développement du transport maritime au Brésil, la Loi n° 14 301/2022 a introduit le Programme de promotion du cabotage maritime, appelé "BR do Mar" (pour "autoroute maritime fédérale"). Cette loi a également apporté des modifications importantes à la Loi n° 9 432/1997, qui est le principal cadre juridique organisant le transport fluvial au Brésil et réglementant le cabotage.

4.131. Ce programme vise à favoriser la compétitivité et à promouvoir l'accessibilité de ce mode de transport, en augmentant l'offre de services de cabotage de meilleure qualité, en permettant l'expansion de la flotte et le développement de l'industrie navale nationale, et en encourageant l'éducation, la formation et la qualification des marins dans le pays.

<sup>30</sup> Décision n° 400 du 13 décembre 2016 de l'ANAC.

<sup>31</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/358/Rev.1 du 18 octobre 2017.

<sup>32</sup> Les autres signataires sont l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

4.132. Grâce à son littoral de 8 500 km, le Brésil a connu ces dernières années une progression de la navigation côtière (cabotage) comme mode de transport de marchandises et de passagers, et le potentiel de croissance demeure important. La croissance économique dans les régions nord et nord-est du pays et l'augmentation du pouvoir d'achat de la classe moyenne en émergence ont créé des possibilités de développement pour la navigation côtière.

4.133. En 2021, les infrastructures portuaires du Brésil ont vu transiter 1,214 milliard de tonnes de marchandises échangées (soit une croissance de 5,08% par rapport à 2020). Cela équivaut à 81,82% de la valeur totale (f.a.b. en USD) du commerce extérieur du pays pour la même année (88,44% des exportations et 73,34% des importations) et à 96,94% du commerce extérieur total mesuré en tonnes (98,11% des exportations et 92,33% des importations). Entre 2010 et 2020, le mouvement total de marchandises dans les ports et terminaux portuaires brésiliens a augmenté en moyenne de 3,75% par an (passant de 840 millions à 1,214 milliard de tonnes). Durant cette période, le mouvement de conteneurs, mesuré en tonnes, s'est également accru de 6,01% par an en moyenne.

4.134. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les ports (Loi n° 12 815/2013), l'investissement dans ce secteur a été limité aux nouveaux contrats de subvention et aux nouvelles prolongations de la durée des contrats en cours. Le montant établi dans ces cas ne constitue cependant qu'une estimation. Il peut être atteint dans le cadre du Plan d'investissement de base ou des Projets d'exécution présentés par les parties prenantes, et à différents moments de la période de validité du contrat.

4.135. Depuis 2019, 51 contrats concernant des terminaux privés ont été signés, représentant un investissement total de 15,91 milliards de BRL.

4.136. Depuis 2013, l'investissement total dans les terminaux privés s'est élevé à 48,08 milliards de BRL.

#### **4.2.8 Télécommunications**

4.137. Au cours de la période considérée, le marché brésilien des télécommunications a vu sa croissance stimulée notamment par l'expansion des services de données mobiles et fixes et d'accès Internet à large bande. Les investissements dans le secteur sont passés de 25,7 milliards de BRL en 2017 à 27,9 milliards en 2021.

4.138. Le marché de la téléphonie mobile a connu un cycle de reprise au cours des années à l'examen. Après avoir connu une baisse en début de période, le nombre d'abonnements de téléphonie mobile, qui s'élevait à 239 millions en décembre 2017, a été porté à 259 millions en avril 2022, avec une télédensité de 104,7 lignes mobiles pour 100 habitants.

4.139. Un autre fait nouveau intervenu au cours de la période a été la consolidation des principaux acteurs du marché des télécommunications, y compris par des fusions d'entreprises, comme celle de Claro-Nextel, en 2019, et d'Oi, en 2021. Entre 2017 et 2021, une nouvelle baisse des prix sur les marchés de gros et de détail et une large adoption des applications de messagerie en lieu et place des services traditionnels de voix et de SMS ont été observées. Une augmentation de la part des forfaits postpayés par rapport aux forfaits prépayés a également été constatée au cours de la période à l'examen, 53,5% des forfaits mobiles étant actuellement postpayés (46,5% prépayés), contre 28,5% en 2017. En outre, les services mobiles ont conservé leur importance en tant que moyen d'accès à Internet au Brésil, étant donné que, selon l'enquête TIC Domicílios 2020, 64% de la population brésilienne (49% en 2017) dépend exclusivement d'une connexion mobile pour accéder aux services Internet. Cette enquête montre que le nombre d'utilisateurs d'Internet qui utilisent (non exclusivement) une connexion mobile est resté élevé, passant de 96% en 2017 à 99% en 2021.

4.140. L'utilisation d'Internet a continué de connaître une progression impressionnante, stimulée par l'amélioration de l'accès large bande dans l'ensemble du pays; cette amélioration résulte des initiatives que le gouvernement a prises dans le cadre du Programme national pour la large bande et d'autres politiques publiques afin que la connexion large bande devienne plus accessible et plus abordable. Le déploiement des réseaux 4G s'est accéléré au cours de la période à l'examen, dépassant le nombre de points d'accès 3G en octobre 2017 et l'écart entre ces deux technologies s'est depuis accru. En décembre 2021, le nombre de dispositifs ayant accès aux réseaux 4G au Brésil

a atteint 197,2 millions, suivi par la 3G avec 28,8 millions, ce qui a entraîné une expansion considérable de l'accès à large bande mobile. Par ailleurs, le nombre d'abonnements aux services à large bande fixes a atteint 41,7 millions en décembre 2021, contre 26,8 millions en décembre 2017.

4.141. En revanche, le nombre de lignes téléphoniques fixes a fortement diminué au cours de la période à l'examen. En 2017, on dénombrait 41,4 millions de lignes fixes en service, contre seulement 28,9 millions en décembre 2021. Un autre secteur ayant connu une baisse est celui de l'abonnement à la télévision payante, le nombre d'abonnés ayant reculé de 18,1 millions en décembre 2017 à 15,9 millions en décembre 2021.

4.142. Les données récentes relatives à l'accès à Internet témoignent de l'expansion des investissements dans les télécommunications et des services mobiles et fixes à large bande. Selon l'enquête TIC Domicilios de 2021, 82% des ménages brésiliens sont abonnés à des services fixes ou mobiles à large bande en 2021, contre seulement 61% en 2017. D'autres initiatives, en particulier le programme Wi-Fi Brasil (2021), qui vise à accroître la couverture et l'accès à Internet dans les zones mal desservies, notamment les zones rurales et reculées, ont été mises en place et ont permis de réduire la fracture numérique à l'intérieur du pays. La population rurale ayant accès à Internet est ainsi passée de 34% en 2017 à 71% en 2021. La population du Brésil est la cinquième population au monde la mieux desservie par le numérique, celle-ci étant composée à 81% d'utilisateurs d'Internet.

4.143. Désormais, le secteur des télécommunications brésilien est pleinement ouvert à la concurrence et présente une dynamique de marché différente. Si le marché de la téléphonie mobile est concentré et compte une poignée de grands opérateurs étrangers, parmi lesquels Telefónica (Espagne), Telecom Italia (Italie) et Teléfonos de México (Telmex)/América Móvil (Mexique), près de la moitié du marché de la téléphonie fixe est contrôlée par quelques milliers de fournisseurs régionaux. Récemment, l'activité de téléphonie mobile de Oi a été cédée à Claro, Vivo et TIM, qui sont les trois grandes entreprises du secteur. Cette opération a été subordonnée, en 2021, par le CADE, à un accord de contrôle des fusions.

4.144. En avril 2022, le marché de la téléphonie fixe, qui comptait 166 opérateurs (32 en 2012 et 65 en 2015), était dominé par Claro (propriété de Telmex, 30,6%), Oi (anciennement Telemar) (39,7%) et Vivo (Telefónica, 26,0%). En avril 2022, le marché de la téléphonie mobile, qui comptait 11 opérateurs, dont les opérateurs de réseau mobile virtuel (18 en 2012 et 20 en 2015), continuait d'être exploité principalement par Vivo (38,1%), Claro (32,8%) et TIM (26,5%). Entre mars 2021 et avril 2022, le nombre d'entreprises autorisées à fournir des services à large bande fixes a progressé de 12,7%. En avril 2022, le marché du large bande fixe comptait 11 734 opérateurs (contre 1 725 en 2012 et 3 223 en 2015) et était dominé par Claro (Embratel/Net, 23,3%), Vivo (Telefónica, GVT compris, 15,2%) et Oi (12,3%). Néanmoins, la part de marché des petits et moyens opérateurs a fortement progressé ces dernières années et ceux-ci comptaient plus de 19,7 millions d'abonnés en avril 2022.<sup>33</sup>

4.145. Le Programme national pour la large bande (PNBL), qui a été créé en vertu du Décret n° 7 175/2010, a pour but d'élargir l'accès aux services à large bande dans l'ensemble du pays et de réduire la fracture numérique, en collaboration avec les opérateurs privés. Il se compose d'une série d'actions menées sur plusieurs axes, dont les enchères de spectre – qui visent à étendre la couverture de la large bande mobile (4G, services de télécommunication voix et données dans les régions rurales et les régions éloignées) –, la mise en place d'un réseau national de transmission (réseau de raccordement et réseau de base), les accords visant à accroître l'offre commerciale de services à large bande à faible coût, ainsi que des mesures de réglementation destinées à favoriser le renforcement de la concurrence et l'extension des réseaux.

4.146. Outre le PNBL, le Plan structurel des réseaux de télécommunication (PERT), approuvé en vertu de la Règle n° 309/2019 de l'ANATEL, présente une cartographie générale de l'infrastructure à large bande du pays, permettant à l'organisme de réglementation de diagnostiquer l'existence d'une infrastructure adaptée à la demande de chaque région du Brésil. Cette vue d'ensemble permet l'adoption de mesures efficaces en matière de qualité de service, d'amélioration de l'accès, de disponibilité du spectre et de promotion de la concurrence. En outre, le PERT met clairement en

<sup>33</sup> En 2020, ANATEL a publié un guide pratique concernant les obligations en matière de dépôt et de divulgation des entreprises réglementées. Voir: <https://www.gov.br/anatel/pt-br/regulacao/outrga/alteracoes-contratuais> (en portugais).

évidence les éventuelles lacunes des réseaux de transport et d'accès sur le territoire brésilien, ce qui facilite l'élaboration de listes de projets d'investissement susceptibles de corriger les déficiences identifiées, ainsi que l'analyse des sources de financement possibles pour l'administration publique dans l'exécution de ces projets.

4.147. Pour ce qui est des mesures de convergence technologique, la Loi n° 12 485/2011 a modifié et unifié l'encadrement réglementaire des services de télévision payante. Elle a éliminé le plafond d'investissement étranger dans la télévision câblée (qui ne s'appliquait pas aux services de télévision payante faisant appel aux technologies MMDS et DTH). En outre, elle a supprimé les limites à la fourniture des services de télévision câblée par les concessionnaires de téléphonie fixe et a levé les restrictions régionales imposées aux opérateurs de télécommunication en les autorisant à fournir des services de télévision payante dans l'ensemble du pays. En 2020, l'ANATEL a décidé que les offres de vidéo à la demande par abonnement (sVOD) ne relevaient pas du cadre juridique établi en 2011. En vertu de cette décision, la plupart des utilisateurs accèdent aux offres de sVOD par le biais d'une connexion à large bande ou mobile, ce qui exclut l'applicabilité de la Loi n° 12 485/2011.

4.148. La Loi sur les antennes, un texte législatif relatif aux infrastructures datant de 2015<sup>34</sup>, vise à réduire le nombre de doublons de stations de base du réseau mobile dans les zones urbaines en exigeant des opérateurs qu'ils partagent les infrastructures et la capacité excédentaire. En 2017, l'ANATEL a approuvé la Décision n° 683, qui a renforcé les conditions de partage des infrastructures entre les fournisseurs de services de télécommunication, dans le but d'optimiser les ressources et d'améliorer la qualité des services. En 2021, suite à la contestation en justice de l'article 12 de la "Loi générale sur les antennes", la Cour suprême fédérale a soutenu que cette disposition était constitutionnelle, par conséquent, les États et les municipalités ne peuvent demander de droits ou de contrepartie pour le passage de l'infrastructure de télécommunications sur les terres publiques de l'État ou des municipalités, ce qui est susceptible de considérablement réduire le coût attendu du partage des infrastructures.

4.149. En 2012, la Décision n° 600 de l'ANATEL a porté approbation du Plan général des objectifs de compétitivité (PGMC), selon lequel les groupes en position de force sur les marchés de gros pertinents devraient faire appel à une Autorité de surveillance des offres en gros pour mettre en œuvre et utiliser le Système de négociation pour la fourniture en gros, le but étant de faciliter, de manière équitable et non discriminatoire, le processus lié à la fourniture en gros de services par des groupes en position de force sur les marchés. En 2018, ce règlement a été modifié pour inclure de nouvelles définitions concernant les conditions de marché sur les marchés locaux et nationaux. Ainsi, les définitions des marchés concernés englobent au moins quatre services (large bande, voix, mobile et contenu audiovisuel), lesquels peuvent être classés au niveau local en fonction du degré de maturité sur le plan de la concurrence. Le PGMC a également révisé le seuil pour la réglementation asymétrique des fournisseurs de télécommunications (5% de part de marché sur au moins un marché national). Les critères révisés ont contribué à réduire la charge réglementaire des petits et moyens fournisseurs et à améliorer l'efficacité de l'élaboration des règles par l'ANATEL.

4.150. S'agissant des mesures liées à Internet, le Brésil a adopté la Loi n° 12 965 du 23 avril 2014 relative à la gestion du réseau dans le contexte de la neutralité de ce dernier, ainsi qu'à la protection et à la conservation des registres et des données personnelles des utilisateurs d'Internet, qui vise aussi bien les fournisseurs de connexions (services) Internet que les fournisseurs d'applications ou de contenus Internet.

4.151. En outre, la Loi générale sur la protection des données (Loi n° 13 709/2018) a été adoptée dans le but de protéger les droits à la liberté et au respect de la vie privée. La loi régit le traitement des données personnelles, disponibles sur des supports physiques ou numériques, par une personne morale ou physique de droit public ou privé, englobant un vaste ensemble d'opérations susceptibles d'être effectuées sur des supports physiques ou numériques. L'Amendement constitutionnel n° 115/2022 a inclus la protection du droit à la vie privée dans la liste des droits fondamentaux, en l'élevant dans la hiérarchie de la Constitution fédérale. L'Autorité nationale de protection des données (ANPD), qui a été créée en 2020 pour veiller au respect de la Loi n° 13 709, est devenue une entité autonome fédérale en 2022 et s'est vu accorder une plus grande autonomie dans sa prise de décision.

<sup>34</sup> <http://www.anatel.gov.br/legislacao/leis/807-lei-13116>.

4.152. En 2019, la Loi générale sur les télécommunications (LGT, Loi n° 9 472/1997) a été modifiée par la Loi n° 13 879/2019 afin d'établir un nouveau cadre qui favorise les investissements dans la large bande et les infrastructures. Les principales modifications concernent la possibilité d'adapter les concessions de téléphonie fixe grâce à des autorisations axées sur le marché, la mise en place d'un marché secondaire du spectre et de nouvelles règles pour le renouvellement des licences pour les services par satellite. Les exploitants de satellites peuvent désormais obtenir des licences d'une durée de 15 ans qui peuvent être renouvelées sans restriction.

4.153. Une autre modification importante apportée à la législation sur les télécommunications a été la modification de la Loi n° 9 998/2000 par la Loi n° 14 109/2020, qui permet une utilisation plus efficace du Fonds de service universel (FSU). Le FSU peut désormais être utilisé pour des investissements dans des initiatives liées aux politiques publiques en matière d'accès et de connectivité, contrairement à l'ancien régime plus strict dans le cadre duquel les fonds ne pouvaient être investis que dans les services relevant du régime public (téléphonie fixe).

4.154. Le 24 septembre 2021, la mise aux enchères de spectre la plus importante de l'histoire de l'ANATEL, portant sur les fréquences 5G (Appel d'offres public n° 1/2021-SOR/SPR/CD-ANATEL, concernant la délivrance d'autorisations d'utilisation de radiofréquences dans les bandes 700 MHz, 2,3 GHz, 3,5 GHz et 26 GHz, avec la possibilité de fournir des services de communications personnelles mobiles) a été approuvée par le conseil d'administration de l'Agence. L'avis d'appel d'offres a été publié au Journal officiel du 27 septembre 2021. Le montant des enchères s'élève à 46,7 milliards de BRL sous forme de redevances et d'obligations d'investissement, y compris pour la mise en œuvre de la 5G autonome, la couverture des autoroutes fédérales et l'investissement dans des projets de connectivité pour les écoles publiques.

4.155. Les améliorations apportées au cadre réglementaire des télécommunications ont renforcé les conditions de l'activité des entreprises dans le pays et ont contribué à consolider la position du Brésil en tant que principal marché des télécommunications de la région, ainsi que l'un des principaux acteurs internationaux du secteur. De même, selon les données fournies par Teleco, le nombre d'entreprises de télécommunication a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 8 948 en 2017 à 11 043 en 2019. Le marché de la téléphonie mobile du Brésil s'est classé au 6<sup>ème</sup> rang mondial entre 2017 et 2020. Le système de points d'échange Internet (IXP) du Brésil, appelé "IX.br", est considéré comme l'un des principaux au monde et a atteint un pic de 20 Tbit/s d'échange de trafic Internet. Ces résultats s'expliquent par la croissance de l'Internet dans le pays et du nombre de fournisseurs de connexions Internet et de fournisseurs de contenu Internet participant au marché national des connexions Internet.<sup>35</sup>

4.156. En outre, le Brésil participe activement aux activités de coopération internationale pour le déploiement d'infrastructures de connectivité en déployant des câbles à fibres optiques sous-marins et terrestres, qui assurent la connexion directe avec l'Afrique et l'Europe. À cet égard, l'inauguration du câble sous-marin Ellalink en 2021, qui relie directement le Brésil à l'Europe, constitue un événement important.

## 5 ÉVOLUTION FUTURE

5.1. Après avoir enregistré une baisse du PIB de 3,9% en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, l'économie brésilienne a connu une forte reprise en 2021, enregistrant une croissance du PIB de 4,6%. En 2022, malgré les effets persistants de la pandémie, et les conséquences au niveau mondial du conflit en Ukraine, les indicateurs économiques brésiliens restent solides, avec des perspectives positives. Les prévisions des indicateurs économiques ont été revues à la hausse (y compris par des organisations internationales telles que le FMI). En août, le gouvernement brésilien prévoyait une croissance de 2,0% pour 2022, tandis que le FMI, dans sa dernière révision, a modifié ses prévisions, les faisant passer de 0,8% à 1,7%. Pour 2023, le gouvernement brésilien prévoit une croissance économique de 2,5%.

---

<sup>35</sup> L'IX.br est une initiative du comité directeur d'Internet au Brésil (CGI.br) qui vise à installer et à exploiter des points d'échange de trafic Internet et à fournir l'infrastructure nécessaire à l'interconnexion directe des systèmes autonomes (SA) aux réseaux qui composent l'Internet, contribuant ainsi à réduire les coûts et à améliorer les performances des réseaux participants et de l'Internet dans son ensemble.

5.2. Les mesures récemment adoptées par le gouvernement et le programme de réformes structurelles ont renforcé la capacité de l'économie brésilienne à faire face aux défis actuels. L'accent a été mis sur la viabilité budgétaire et les réformes structurelles nécessaires à une reprise économique durable, tandis que les efforts de réforme se poursuivent en vue d'améliorer le filet de sécurité sociale, la viabilité du cadre budgétaire et la compétitivité de l'économie brésilienne.

5.3. Le gouvernement brésilien a mis en œuvre une série de réformes microéconomiques axées sur le marché comme fondement de sa politique économique afin de consolider la reprise de la croissance sur une base durable, avec une participation accrue du secteur privé et une augmentation de la productivité. La croissance à long terme de l'économie brésilienne dépend fondamentalement de l'assainissement des finances publiques (y compris la réduction du ratio dette/PIB) et de la consolidation du programme de réformes axées sur le marché, qui englobe la libéralisation des échanges, la privatisation des entreprises publiques, les concessions d'infrastructures, l'amélioration des cadres juridiques (réduction de l'incertitude juridique) et l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises en général.

5.4. Ces dernières années, le Brésil a adopté une série de politiques structurantes, parmi lesquelles la réforme des retraites, l'autonomie de la Banque centrale, la nouvelle loi sur les faillites et plusieurs modifications destinées à favoriser les projets d'infrastructure et à réduire les coûts de l'activité commerciale et des investissements au Brésil.

5.5. Un nouveau cadre réglementaire dans les domaines du pétrole et du gaz, de l'assainissement, des chemins de fer et des réseaux 5G a suscité l'intérêt du secteur privé, se traduisant par des engagements d'investissement de plus de 150 milliards d'USD sur les 10 à 12 prochaines années. De nouveaux cadres pour le cabotage, la titrisation et les jeunes entreprises ont été approuvés. L'élimination progressive de l'IOF (impôt sur les transactions financières) sur les opérations de change est en cours.

5.6. Sur le plan environnemental, le pays respecte les engagements en matière de durabilité pris dans le cadre de l'Accord de Paris et de la COP26. Il réglemente le marché du carbone et innove en créant un marché du méthane.

5.7. Le renforcement du système commercial multilatéral et le soutien apporté à ce dernier resteront des priorités. Le Brésil continuera à jouer un rôle actif au sein de l'OMC et contribuera à la réforme urgente de l'Organisation, qui vise à lui redonner son orientation initiale, à savoir la promotion du commerce ouvert et des économies de marché, sans négliger les questions de longue date, telles que l'agriculture. Dans ce contexte, le Brésil a proposé la tenue de conférences ministérielles de l'OMC à une fréquence annuelle, ce qui contribuerait à renforcer l'implication des Membres dans l'Organisation, en offrant la possibilité de mener les discussions factuelles nécessaires sur des questions urgentes et structurelles concernant le commerce international. Compte tenu du caractère diversifié de ses structures de production et d'échange, le Brésil a grandement intérêt à ce que le système commercial multilatéral soit à même de créer les conditions d'une expansion non discriminatoire du commerce international. Ainsi, le Brésil continuera de prendre activement part aux négociations multilatérales et plurilatérales.

5.8. Le Brésil continuera de s'engager en faveur du MERCOSUR, de l'intégration régionale – comme le prescrit sa Constitution – et du renforcement et de la conclusion de nouveaux accords commerciaux bilatéraux et régionaux, dans le but de promouvoir la coopération, le développement durable et des résultats mutuellement bénéfiques. En outre, l'adhésion future du Brésil à l'OCDE aura une incidence importante sur les perspectives internationales et commerciales du pays, ainsi que sur le renforcement et l'approfondissement des réformes structurelles.

---